



Bulletin Officiel

N°7606 Jeudi 07 mai 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -AGO-	19
DELICE HOLDING –AGO-	20
GAT VIE-AGO-	21
GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE- GAT-AGO-	22
ONE TECH HOLDING-AGO-	23
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -AGE-	24
GAT VIE-AGE-	25

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A –AGE-	26
--------------------------------	----

COMMUNIQUES DE PRESSE

AMEN BANK	27
OFFICE PLAST	28
ENNAKL AUTOMOBILES	29
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »	30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BTK LEASING « EX –AIL-»

ANNEXE III

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- LES CIMENTS DE BIZERTE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- GAT VIE
- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT »
- EURO-CYCLES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT »
- EURO-CYCLES

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعيّن أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 29 mai 2026 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis-Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale
2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2023.
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.
6. Affectation des résultats au titre de l'année 2023.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.
9. Jetons de présence des administrateurs.
10. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA GOULETTE 2060-TUNIS

Le Conseil d'Administration de DELICE HOLDING SA « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 11 Juin 2026 à 10H, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé de l'exercice 2025
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025
- 3) Approbation des conventions réglementées
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 5) Quitus aux Administrateurs
- 6) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 7) Fixation de la rémunération des membres des Comités issus du Conseil d'Administration
- 8) Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales.
- 9) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions
- 10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GAT VIE

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 15/05/2026 à 10h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025
- 2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025
- 3) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- 4) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 régies par les articles 202 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- 5) Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2025
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 7) Quitus aux administrateurs
- 8) Fixation du montant des jetons de présence
- 9) Désignation des administrateurs pour les exercices 2026-2027-2028
- 10) Formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"
Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 15/05/2026 à 11h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025
3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028
9. Formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 09 Juin 2026 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana -Les Berges du Lac 1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
11. Approbation d'octroi d'un crédit à moyen terme ;
12. Questions diverses ; et
13. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 29 mai 2026 à 12h00 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Décision de continuer l'activité de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

GAT VIE

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 15/05/2026 à 9h30 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 11) Mise à jour de l'article 33 des statuts de la société relatif à la nomination des commissaires aux comptes
- 12) Formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis – Belvédère

La société Assurances Maghrebias publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation des son assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000 Dinars par incorporation des réserves facultatives pour le porter de 45.000.000 dinars à 55.000.000 dinars.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de valeur nominale de 10 DT chacune, à attribuer à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour neuf (09) actions anciennes.

Les 1 000 000 actions gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 15 Juin 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL - NOUVEAU

Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq millions de dinars (55 000 000 DT) divisé en cinq millions cinq cent mille (5 500 000) actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 30 Avril 2026, a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice 2025, d'un montant de 3,600 dinars par action.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 29 mai 2026 pour une date de paiement fixée au 2 Juin 2026.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société « OFFICE PLAST »

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

La société Office Plast informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Extraordinaire, lors de sa réunion en date du 29 Avril 2026 a adopté à l'unanimité la résolution objet d'augmentation du capital selon deux opérations successives d'un montant total de 7 331 082 DT portant le capital de 14 662 164 DT à 21 993 246 DT :

1ère Opération : Une augmentation du capital par émission de 3 665 541 actions nouvelles à souscrire par les anciens actionnaires et porteurs de droits de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatre (4) actions anciennes.

Le prix d'émission des nouvelles actions à souscrire est fixé à 1.640 DT par action ; soit 1.000 DT la valeur nominale et 0.640 DT la prime d'émission.

2^{ème} Opération : Une augmentation du capital pour émission de 3 665 541 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (1) action pour cinq (5) actions anciennes et nouvelles. L'augmentation par incorporation de réserves (actions gratuites) se fait après l'augmentation en numéraire

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 2026

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 29 avril 2026, a décidé la distribution d'un dividende de 1 dinar par action au titre de l'exercice 2025.

La date de détachement du dividende est fixée au 13 juillet 2026 et la mise en paiement du dividende s'effectuera le 15 juillet 2026

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 – 2035 Tunis

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le Mercredi 29 Avril 2026 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui font ressortir :

- Un résultat individuel avant impôt de 57 452 052 dinars en 2025 contre 53 711 961 dinars en 2024, soit une progression de (+7%).
- Un résultat individuel net de 52 783 636 dinars en 2025 contre 49 793 360 dinars en 2024, soit une progression de (+6%).
- Un résultat net part du groupe de 63 286 733 dinars en 2025 contre 61 608 801 dinars en 2024, soit une performance de (+2.7%).

Le Conseil d'Administration a également décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,400 Dinar par action.
- 2- Convoquer les actionnaires de la société pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 9 Juin 2026.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,320
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,837
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,752
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,667
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,301
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,968
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,326
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,617
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,078
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,760
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,003
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,175
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,639
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,596
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,664
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,742
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,931
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,858
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,187
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,117
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,994
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,575
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,772
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,998
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,014
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,019
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,595
SICAV MIXTES					
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,482
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	186,060
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	150,105
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,538
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	230,495
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	800,840
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	256,666
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,258
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	204,819
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	241,545
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	220,965
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	41,693
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	123,376
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,530
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,741
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	124,304
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 280,339
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	401,223
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,924
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,151
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	60,177
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,610
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,767
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,935
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,178
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	19,606
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,269
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 186,984
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	149,668
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,204
SICAV ACTIONS					
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	148,978
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,281

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,313	117,328
61	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,748	104,763
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,219	112,238
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,641	108,656
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,796	115,813
65	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	111,013	111,031
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,625	107,641
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,790	112,809
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,144	112,162
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,419	109,434
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,046	104,063
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	109,141	109,159
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,174	113,192
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,796	108,813
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,931	108,934
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,555	112,572
76	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,968	107,985
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	119,231	119,247
78	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,953	111,971
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,648	115,655
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	112,397	105,192
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 096,379	1 096,555
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 117,300	11 119,050
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,602	110,619
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,546	113,887
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,333	107,645
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	91,953	92,745
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	179,208	180,597
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,456	19,516
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	429,949	431,376
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 317,067	3 339,025
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	75,630	76,164
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	57,772	57,935
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,152	114,240
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	26,850	27,201
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	27,620	27,944
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	22,196	22,404
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	121,941	122,336
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	116,951	117,196
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	119,096	119,292
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,819	119,980
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	137,016	138,188
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,248	17,341
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	139,038	140,272
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	118,553	119,730
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,695	151,881
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	215,777	219,173
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	220,052	221,877
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	267,764	267,762
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	235,302	235,434
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	229,766	230,004
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	42,588	42,682
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 011,223	14 103,801
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	152,391	154,493
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 521,239	7 549,855
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	15,318	15,550
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	224,227	225,373
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 765,028	16 917,630
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	15 069,525	15 284,361
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 108,403	12 558,287
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	13 977,452	14 078,996
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13,326,137	12 782,074
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	16,610	17,220
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	144,447	145,103
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	181,782	177,360
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	141,881	144,416
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	157,646	157,892
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 493,037	1 506,558

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

INFORMATIONS POST AGO

BTK LEASING

«Ex –AIL-»

Siège social : 11, rue Hédi Noura 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 avril 2026, la société BTK Leasing publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

1-Les résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2025 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2025 comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire - Exercice 2025	6 010 083
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	3 526 374
Bénéfice disponible (1)	9 536 457
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-6 000 000
Bénéfice disponible (2)	3 386 457
(-) Dividendes à distribuer	-1 000 000
Résultats reportés 2025	2 386 457

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer à 0,400 dinars par action soit un montant total de 1 000 000 dinars.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la date de paiement des dividendes pour le 27 avril 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2025 pour un montant total brut de 183 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision du Conseil d'administration du 03 décembre 2025, relative à la conclusion par la BTK Leasing d'un financement sous forme de Wakala bel Isthithmar auprès de la Banque Zitouna, d'un montant de 20 millions de dinars, remboursable sur une durée de 5 ans au taux fixe égal à l'équivalent de TMM +1,8%.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 200 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

2-Bilan après affectation du compte de résultat

Rubriques en dinars	31-déc.	31-déc.
	2 025	2 024
A C T I F		
Liquidités et équivalents de liquidités	6 910 177	5 424 232
Placements à court terme	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	439 345 425	337 242 907
a- Créances sur contrats mis en force	430 020 481	334 339 479
b- Créances sur contrats en instance de mise en force	9 324 944	2 903 428
Placements à long terme	17 987 866	24 433 729
Valeurs immobilisées	5 673 380	3 499 416
a- Immobilisations incorporelles	278 961	406 866
b- Immobilisations corporelles	5 394 419	3 092 550
Autres actifs	26 368 296	21 011 607
a- Prêts au personnel	322 941	410 926
b- Charges reportées	667 113	622 925
c- Autres	25 378 242	19 977 756
Total de l'actif	496 285 144	391 611 891
P A S S I F		
Concours bancaires et dettes rattachées	445 206	1 873 917
Emprunts et dettes rattachées	383 755 815	299 397 360
Dettes envers la clientèle	9 446 826	7 026 041
Fournisseurs et comptes rattachés	43 046 212	30 128 470
Autres passifs	5 733 597	4 174 317
a- Provisions pour passifs et charges	1 540 000	1 650 000
b- Autres	4 193 597	2 524 317
Total du passif	442 427 656	342 600 105
C A P I T A U X P R O P R E S		
Capital	25 000 000	25 000 000
Réserves	26 471 031	20 485 412
Résultats reportés	2 386 457	3 526 374
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres	53 857 488	49 011 786
Total passif et capitaux propres	496 285 144	391 611 891

3-Etat de variation des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du compte de résultat comptable

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 07 avril 2025	25 000 000	2 500 000	17 704 000	781 412	3 026 374	0	49 011 786
Affectation approuvée par l'AGO du 26 décembre 2025							
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			-500 000		500 000		0
Soldes au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 26 décembre 2025	25 000 000	2 500 000	17 204 000	781 412	3 526 374	0	49 011 786
Prélèvements sur fonds social				-164 381			-164 381
Résultat de la période						6 010 083	6 010 083
Soldes au 31 décembre 2025 avant affectation	25 000 000	2 500 000	17 204 000	617 031	3 526 374	6 010 083	54 857 488
Résultat de la période close le 31 décembre 2025					6 010 083	-6 010 083	0
Dotations fonds social				150 000	-150 000	0	0
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000		-6 000 000		0
Dividendes					-1 000 000		-1 000 000
Soldes au 31 décembre 2025 après affectation AGO du 06 avril 2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	767 031	2 386 457	0	53 857 488

4-Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Qualité	Représenté par	Date expiration mandat	Principales activités professionnelles
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	- Présidente du Conseil BTK Leasing - Vice-Présidente du conseil BTK Bank - PDG de groupes de sociétés
Noureddine YAICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	- Retraité de la BIAT - Administrateur BH assurance
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2026	- Président Comité des Risques - Consultant SFI
M Fadhel BEN OTHMAN	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2026	- Retraité de la BNA - Administrateur société Simpar Immobilière - Administrateur société SPDIT
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	Directeur du Corporate Affaires & business Développement auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur au Conseil d'administration de COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Samira BELKHADI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	Retraîtée de la BTK Bank
BTK	Administrateur	Rim LAKHOUA	Date AGO 2026	Directeur des Participations et des Filiales de la BTK et administrateur dans plusieurs sociétés dans lesquelles BTK détient une participation, notamment les filiales de la BTK: BTK Finance, BTK Leasing, BTK Conseil, STPI, MEDAI. DGA de de la société BTK INVEST HOLDING DG BTK Capital PDG BTK SICAV PCA Tunis Center

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Les Ciments de Bizerte

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2026

Indicateurs :

	1 ^{er} trimestre 2026	1 ^{er} trimestre 2025	VAR %	du 01/01/2025 au 31/12/2025(*)
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	0 000	0 000	0 %	0 000
Ciment en tonnes	28 568	48 448	-41.03%	119 317
Chaux en tonnes	449	567	-20.81%	1 923
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes locales et revenus du quai en dinars	7 388 845	10 869 109	- 32.01%	40 513 080
Exportation équivalent en dinars	0	0	0%	0
Total H.T.V.A.	7 388 845	10 869 109	-32.01 %	40 513 080
INVESTISSEMENTS				
En dinars HTVA	0 000	0 000	0 000	159 074
ENDETTEMENTS EN DINARS				
Principal				98 160 465
Intérêts				24 206 413
Total				122 366 878
Crédits de Gestion en dinars	2 103 574	0 000	100.00 %	23 409 990

(*) Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 décembre 2025, sont issus des livres comptables de la société arrêtés provisoirement à cette date.

Commentaires :

1. Fait marquant :

Le 1er trimestre 2026 a été marqué par la validation du plan de restructuration de la Société Les Ciments de Bizerte par un Conseil Ministériel Restreint le 17 Mars 2026, constituant une étape déterminante dans le processus de redressement et de relance de l'entreprise. Cette validation ouvre la voie aux préparatifs nécessaires à son lancement progressif, avec pour objectif de renforcer les équilibres financiers de la société et de restaurer durablement sa capacité opérationnelle.

Dans cette dynamique, la société a engagé les actions nécessaires afin d'assurer une mise en œuvre structurée et progressive du plan, conformément aux orientations retenues. Cette évolution traduit la volonté de l'entreprise soutenue par les pouvoirs publics de consolider ses bases d'exploitation et d'accompagner une reprise plus soutenue de ses activités.

2. Production et chiffre d'affaires :

La production de clinker est restée à l'arrêt durant le 1er trimestre 2026, dans l'attente des conditions nécessaires à sa reprise. Parallèlement, la société a poursuivi ses activités de broyage de clinker acquis localement, afin de maintenir une activité industrielle et de préserver sa présence sur le marché.

La production de ciment s'est établie à 28 568 tonnes, contre 48 448 tonnes durant la même période en 2025, soit une baisse de 41,03 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte opérationnel particulier, que la société prévoit de dépasser grâce à la conclusion d'un nouveau contrat d'approvisionnement portant sur 150 000 tonnes de clinker, financé par crédit bancaire.

La production de chaux a atteint 449 tonnes contre 567 tonnes au 1er trimestre 2025, enregistrant ainsi une baisse de 20,81%. Cette évolution reflète les conditions du marché national de la chaux durant cette période.

Le chiffre d'affaires local de la société s'est établi à 7 388 845 dinars au 1er trimestre 2026 contre 10 869 109 dinars à la même période de 2025. L'activité a également été soutenue par les revenus générés au titre du déchargement des navires de coke de pétrole, qui ont contribué à renforcer l'activité du trimestre.

3. Endettement :

La société a poursuivi ses efforts de gestion de sa situation financière dans un contexte demeurant contraignant. Les travaux engagés dans le cadre du plan de restructuration constituent une base importante pour accompagner la normalisation progressive de ses engagements financiers.

4. Perspectives :

Les perspectives du deuxième trimestre 2026 s'articulent autour des axes suivants :

- La maîtrise des coûts de production et de distribution, dans un contexte de transition et de restructuration.
- La poursuite de l'achat de clinker et de son broyage, dans l'attente de la reprise effective de la production de clinker, afin de préserver et consolider la part de marché de la société.
- Le renforcement de la présence commerciale et l'amélioration de la part de marché au niveau local.
- Le maintien d'un climat social serein.
- La continuité des activités de déchargement du coke de pétrole au profit de l'ensemble des opérateurs du secteur.
- Le développement de l'activité du quai, notamment à travers le renforcement des opérations d'exportation de ciment et dérivés au profit des opérateurs, afin de valoriser les capacités logistiques de la société et générer des revenus complémentaires.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

GAT VIE

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M Neji HERGLI (Financial Auditing & Consulting).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

Actifs	Notes	AU 31/12/2025			NET AU 31/12/2024
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	7-1	1 383 634	1 254 422	129 212	232 129
AC11 Investissements de recherche et développement		1 352 700	1 254 422	98 278	232 129
AC14 Acomptes versés		30 934	-	30 934	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	7-1	902 217	607 832	294 385	401 590
AC21 Installations techniques et machines		870 791	576 853	293 939	401 049
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		31 426	30 979	446	542
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
AC3 Placements	7-2	373 005 918	568 880	372 437 038	303 391 178 *
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		12 058 765	-	12 058 765	6 714 665
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	-	-	-
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		5 344 100	-	5 344 100	-
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	-	6 714 665	6 714 665
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		-	-	-	-
AC33 Autres placements financiers		360 947 154	568 880	360 378 273	296 676 513 *
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		58 658 510	526 086	58 132 424	37 001 321
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		122 055 835	29 685	122 026 150	112 202 163
AC334 Autres prêts		3 667 645	13 109	3 654 535	2 971 661
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		176 565 164	-	176 565 164	144 501 368
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		-	-	-	-
AC4 Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	7-3	6 670 568	-	6 670 568	7 858 906 *
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	7-4	2 336 927	-	2 336 927	2 302 944
AC520 Provisions d'assurances vie		1 378 224	-	1 378 224	1 378 885
AC530 Provisions pour sinistres Vie		958 703	-	958 703	924 058
AC6 Créances	7-5	22 893 467	984 009	21 909 458	18 051 219
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		1 396 101	107 062	1 289 040	2 313 346
AC611 Primes acquises et non émises		950 601	-	950 601	509 475
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		445 500	107 062	338 439	1 803 871
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-	-	-
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		3 158 597	646 342	2 512 254	2 198 441
AC63 Autres Créances		18 338 769	230 606	18 108 164	13 539 433
AC631 Personnel		-	-	-	-
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		18 236 312	144 200	18 092 112	13 506 116
AC633 Débiteurs divers		102 457	86 406	16 051	33 317
AC7 Autres éléments d'Actif	7-6	19 895 691	85 749	19 809 941	19 535 295 *
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		7 330 025	85 749	7 244 276	8 667 614
AC72 Charges reportées		-	-	-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
AC722 Charges à répartir		-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif		12 565 666	-	12 565 666	10 867 682 *
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		7 845 789	-	7 845 789	6 378 085
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		4 719 876	-	4 719 876	4 489 597
Total de l'Actif :		427 088 422	3 500 893	423 587 529	351 773 261

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		7 210 267	5 333 200
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultats reportés		9 009 689	7 834 109
Total capitaux propres avant résultat :		23 663 269	20 610 623
CP6 Résultat de la période		7 299 055	5 125 580
Total capitaux propres avant affectation :	7-7	30 962 325	25 736 203
PA2 Provisions pour autres risques et charges	7-8	2 689 825	1 467 079
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		2 689 825	1 467 079
PA3 Provisions techniques brutes	7-9	372 814 856	310 933 412
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		-	-
PA320 Provisions d'assurances Vie		347 337 685	293 987 633
PA330 Provisions pour sinistres Vie		15 100 359	7 925 667
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires Vie		5 629 866	4 237 842
PA360 Autres provisions techniques Vie		4 746 946	4 782 270
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte	7-10	6 670 158	7 858 748
PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	7-11	2 336 927	2 302 944
PA6 Autres dettes	7-12	7 095 949	2 836 979
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		-	63 277
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		-	63 277
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		-	-
PA63 Autres dettes		7 095 949	2 773 703
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	-
PA632 Personnel		404 375	-
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 313 919	806 144
PA634 Crédoeurs divers		5 098 062	1 966 150
PA635 Concours bancaires		279 594	1 409
PA7 Autres passifs	7-13	1 017 489	637 896 *
PA71 Comptes de régularisation passif		1 017 489	637 896
Total des capitaux propres et du Passif :		423 587 529	351 773 261

(*) *Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)*

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice Clos le 31/12/2025			Exercice Clos le 31/12/2024
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes	8-1	89 649 225	(799 122)	88 850 103	71 664 065
PRV11 Primes émises et acceptées		89 649 225	(799 122)	88 850 103	71 664 065
PRV2 Produits de placements	8-2	34 909 480	-	34 909 480	26 972 100 *
PRV21 Revenus des placements		32 659 477	-	32 659 477	26 140 751 *
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		20 966	-	20 966	386 708
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		2 229 037	-	2 229 037	444 641 *
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	8-3	495 925	-	495 925	305 544 *
PRV4 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHV1 Charge de sinistres	8-4	(52 487 712)	653 441	(51 834 271)	(29 068 301) *
CHV11 Montants payés		(45 313 020)	618 796	(44 694 224)	(26 329 900) *
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		(7 174 692)	34 645	(7 140 047)	(2 738 401)
CHV2 Variation des autres provisions techniques	8-5	(53 518 161)	(661)	(53 518 823)	(57 010 559)
CHV21 Provisions d'assurance vie		(53 350 052)	38 130	(53 311 922)	(53 800 713)
CHV22 Autres provisions techniques		(1 356 699)	(38 791)	(1 395 490)	(2 083 280)
CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		1 188 590	-	1 188 590	(1 126 565)
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	8-6	(30 331)	308 633	278 302	197 754 *
CHV4 Frais d'exploitation	8-7	(5 052 104)	53 239	(4 998 865)	(3 410 678)
CHV41 Frais d'acquisition		(4 064 633)	53 239	(4 011 394)	(2 392 743)
CHV43 Frais d'Administration		(987 472)	-	(987 472)	(1 017 935)
CHV5 Autres charges techniques	8-8	(4 004 487)	-	(4 004 487)	(2 493 622)
CHV9 Charges des placements	8-9	(809 755)	(42 917)	(852 672)	(804 039) *
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(779 222)	(42 917)	(822 140)	(439 418)
CHV92 Correction de valeur sur placements		(28 231)	-	(28 231)	(363 764)
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		(2 302)	-	(2 302)	(857) *
CHNT2 Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat	8-10	(838 808)	-	(838 808)	(735 532)
Résultat technique de l'assurance Vie		8 313 270	172 613	8 485 882	5 616 732 *

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice Clos le 31/12/2025	Exercice Clos le 31/12/2024 *
RTV Résultat Technique de l'Assurance Vie		8 485 882	5 616 732 *
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat		838 808	735 532
PRNT2 Autres produits non techniques		4 980	562 289 *
CHNT3 Autres charges non techniques		(57 159)	-
Résultat provenant des activités ordinaires	9-1	9 272 513	6 914 553
CHNT4 Impôts sur le Résultat	9-2	(1 644 548)	(1 490 811)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 627 965	5 423 742
CHNT5 Pertes Extraordinaires	9-2	(328 910)	(298 162)
Résultat Net de l'Exercice		7 299 055	5 125 580

() Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)*

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES
AU 31 ECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	
HB1 Engagements reçus	10-1	3 598 783	663 177	*
HB11 <i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		347 300	347 300	
HB12 <i>Avals, cautions de garanties sur agents généraux</i>		164 393	147 443	*
HB13 <i>Autres engagements reçus</i>		3 087 090	168 434	*
HB2 Engagements donnés	10-2	19 766 779	21 000 097	*
HB21 <i>Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>				
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>				
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		1 252 019	1 072 037	*
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>		18 514 760	19 928 060	
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice Clos le 31/12/2025	Exercice Clos le 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		87 137 368	66 535 072
Sommes versées pour paiement des sinistres		(40 693 277)	(21 339 662)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	- *
Décaissements de primes pour les cessions		(504 053)	(504 843)
Encaissements des sinistres pour les cessions		-	10 777 *
Commissions versées aux intermédiaires		(697 399)	(520 839)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(6 357 045)	(5 211 155) *
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(324 563 168)	(254 343 065)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		263 364 085	194 118 258
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(761 751)	(46 980) *
Produit financiers reçus		32 608 001	29 374 786 *
Impôts sur les bénéfices payés		(5 746 280)	(4 578 976) *
Autres mouvements		-	- *
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11-1	3 786 482	3 493 372 *
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		(80 304)	(265 994) *
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		(3 336 670)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	11-2	(3 416 974)	(265 994) *
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 100 000)	(1 750 000) *
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11-3	(2 100 000)	(1 750 000) *
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		-	-
Variations de trésorerie		(1 730 492)	1 477 378
Trésorerie de début d'exercice	11-4	8 780 924	7 303 546
Trésorerie de fin d'exercice	11-4	7 050 431	8 780 924

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 5)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Société

La société GAT Vie, filiale de GAT ASSURANCES, est une société anonyme au capital de 7.000.000 DT, entièrement libéré. Fondée en 1984, elle est la première compagnie d'assurance vie créée en Tunisie. Son activité est, notamment, régie, par le code des assurances.

GAT Vie joue un rôle clé dans le secteur de l'assurance vie, en proposant des solutions ciblées et adaptées aux besoins de sa clientèle. Elle offre une large gamme de produits d'épargne et de prévoyance, pouvant être souscrits aussi bien par les particuliers, à titre individuel, que par les entreprises, à titre collectif.

Son capital social est divisé en 70.000 actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2025, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
GAT ASSURANCES	69 178	6 917 800	98,83%
AUTRES ACTIONNAIRES	822	82 200	1,17%
Total Général	70 000	7 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la société GAT Vie sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les méthodes comptables et les bases de mesure s'appuient, dans l'ordre, sur :

- Les normes comptables sectorielles applicables aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT 26 à NCT 31) telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 ;
- La norme comptable générale NCT 01 et les normes comptables techniques NCT 02 à NCT 04 et NCT 06 à NCT 15 telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996 ;
- La norme comptable technique NCT 20 approuvée par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999 ;
- La norme comptable technique NCT 39 approuvée par arrêté du ministre des finances du 1^{er} décembre 2003 ;
- La norme comptable technique NCT 41 approuvée par arrêté du ministre des finances du 26 juin 2008 ;
- La norme comptable technique NCT 05 (nouveau) approuvée par arrêtee du ministre des finances du 24 mars 2022 ;
- Le cadre conceptuel de la comptabilité approuvé par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996.

La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien (DT).

Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en dinars (DT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.

Note 3. Facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Cette note s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations financières liées à la durabilité dans les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne, et ce à compter des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

S'agissant d'un premier exercice d'application, GAT Vie adopte une approche progressive, privilégiant la présentation d'informations qualitatives détaillées afin de décrire sa feuille de route, tout en posant les bases d'un reporting quantitatif futur plus structuré et mature.

L'approche retenue au titre de l'exercice 2025 repose ainsi principalement sur une démarche graduelle d'identification des enjeux pertinents, accompagnée d'un renforcement progressif des dispositifs internes de gouvernance, de gestion des risques et de reporting.

3-1. Gouvernance :

La gouvernance ESG est assurée par la Direction Générale et intégrée de manière transversale à l'ensemble des fonctions de la Société, incluant la gestion actif-passif, la politique de souscription, la gestion des risques et la relation client.

La gouvernance de GAT Vie s'inscrit dans celle du groupe GAT, fondée sur une logique de synergies visant à favoriser la transversalité entre les métiers, à renforcer les interactions entre les différentes entités et à optimiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les enjeux ESG. Dans ce cadre, et dans le prolongement de la démarche d'intégration des critères ESG, deux sessions de formation ont été organisées à destination des collaborateurs et des dirigeants du groupe.

Dans le cadre de la structuration de sa démarche ESG, GAT Vie va engager en 2026 un cabinet externe spécialisé afin d'accompagner l'intégration des critères ESG dans son processus d'assurance et son reporting.

3-2. Stratégie :

GAT Vie exerce une activité d'assurance vie, caractérisée par la collecte de primes, la gestion d'engagements à long terme envers les assurés et l'investissement des actifs représentatifs des provisions techniques. À ce titre, elle occupe une position centrale en tant qu'investisseur institutionnel de long terme et gestionnaire de risques.

Les enjeux ESG de la société s'articulent autour de deux axes complémentaires. D'une part, au niveau des activités d'assurance, la Société doit intégrer les critères ESG dans la conception, la tarification et la distribution de ses produits, en veillant notamment à l'équité entre assurés, à la transparence de l'information et à la prise en compte des évolutions démographiques et sociétales. D'autre part, au niveau des placements, la Société adopte une approche d'investissement responsable visant à concilier performance financière durable et impact positif, en intégrant les critères ESG dans la sélection, la gestion et le suivi de ses actifs.

Consciente de son rôle et de ses impacts, GAT Vie veille à répondre aux attentes d'un ensemble diversifié de parties prenantes, comprenant notamment ses clients, fournisseurs, collaborateurs, agents et courtiers d'assurance, ainsi que les communautés locales et la société au sens large. Dans ce contexte, la responsabilité sociale et environnementale constitue un axe central de son engagement. Voici les actions majeures de son engagement RSE :

- **Sur le plan réglementaire :** GAT Vie s'est pleinement engagée pour se conformer aux exigences en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LAB/FT), dont le respect constitue un engagement complémentaire à sa démarche de gouvernance responsable ;
- **Engagement envers le sport et le bien-être :** En collaboration avec la Fédération Tunisienne de Tennis, GAT Vie organise l'événement "*Padel Trophy*" ;
- **Engagement envers la santé et la solidarité :** Chaque année, en collaboration avec le Croissant Rouge Tunisien et le Centre National de Transfusion Sanguine, les collaborateurs de la Compagnie prennent part à des actions de don de sang, témoignant d'un véritable élan collectif de générosité ;
- **Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés :** à travers des avantages sociaux (assurance santé, retraite complémentaire, aides sociales) et l'organisation des programmes de formation et de montée en compétences ;
- **Engagement en faveur du savoir et du bien-être des employés :** L'amicale du groupe GAT organise des excursions printanières et estivales, ainsi qu'une journée dédiée au savoir visant à récompenser les lauréats.

3-3. Gestion des risques :

GAT Vie adopte une démarche progressive d'identification et d'évaluation des risques et opportunités ESG, en cohérence avec son profil de risque et ses obligations prudentielles.

L'analyse des risques ESG repose sur une approche qualitative intégrant les spécificités du secteur de l'assurance vie, notamment les risques liés à la gestion actif-passif, les engagements à long terme et la dépendance à la performance des marchés financiers.

Les risques environnementaux identifiés concernent principalement l'exposition des portefeuilles d'investissement aux secteurs sensibles à la transition énergétique, ainsi que les impacts potentiels du changement climatique sur la valorisation des actifs. À ce stade, leur évaluation reste en cours de structuration, notamment en raison de la disponibilité limitée de données fiables et homogènes.

Les risques sociaux incluent notamment les enjeux liés à la relation avec les assurés (transparence, protection des intérêts, qualité de service), ainsi que les évolutions démographiques pouvant affecter les engagements techniques.

Les risques de gouvernance portent sur la conformité réglementaire, la qualité des processus décisionnels et la gestion des conflits d'intérêts.

Les principaux risques identifiés sont :

Catégorie	Description qualitative du risque	Horizon temporel	Opportunités associées
Environnement	Risque de prise en compte insuffisante des enjeux climatiques et environnementaux dans les processus de souscription et d'investissement, pouvant affecter l'évaluation actif-passif, la réputation de la Société et l'attractivité de ses offres.	Moyen/ Long terme	Meilleure intégration des critères ESG dans l'analyse des portefeuilles, renforcement du positionnement commercial.
Social	Risques liés au capital humain, notamment l'attraction et la fidélisation des talents, la qualité de vie au travail et la diffusion d'une culture de conformité et d'éthique.	Court/ Moyen terme	Renforcement de l'expertise interne, amélioration de l'engagement des collaborateurs, développement d'une culture d'entreprise durable et responsable.
Gouvernance	Risques de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, en particulier en matière de transparence, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre le blanchiment, de protection des investisseurs et d'intégration des exigences ESG dans les dispositifs de décision.	Court/ Moyen terme	Renforcement de la confiance des assurés et investisseurs, amélioration de la qualité de la gouvernance, meilleure maîtrise des risques réglementaires et réputationnels.
Social/ Réputation	Risque réputationnel en cas d'écart entre les engagements affichés et les pratiques effectives de la Société.	Court/ Moyen terme	Renforcement de la crédibilité de la démarche ESG, amélioration du dialogue avec les assurés et les autres parties prenantes.

3-4. Impact potentiel des critères ESG sur la situation financière :

Les facteurs ESG peuvent avoir un impact modéré sur la situation financière de la société GAT Vie, compte tenu de la nature de ses engagements à long terme et de la sensibilité de ses actifs et passifs aux évolutions économiques, environnementales et sociales.

Sur le plan environnemental, la prise en compte des changements climatiques qu'ils soient événements extrêmes ou évolutions réglementaires, constitue un élément important pour limiter les risques qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers détenus en couverture des engagements, ainsi que, indirectement, les hypothèses actuarielles utilisées pour le provisionnement.

Les facteurs sociaux, la prise en compte de l'évolution de l'espérance de vie, les changements démographiques ou les attentes des assurés en matière de transparence et d'éthique, constitue un élément important pour adapter la conception des produits, les flux de primes et le niveau des prestations à verser.

En matière de gouvernance, le respect des bonnes pratiques (transparence, éthique, conformité) constitue un élément essentiel pour limiter les risques juridiques, réglementaires et réputationnels, susceptibles d'affecter la confiance des assurés et la pérennité de l'activité.

A la date de clôture, ces facteurs n'ont pas donné lieu à des ajustements chiffrés spécifiques dans les états financiers, mais ils sont intégrés dans les analyses prospectives, et peuvent influencer à moyen et long terme les niveaux de provisions techniques, les exigences en capital et les choix d'allocation d'actifs.

GAT Vie se situe dans une phase initiale de maturité ESG. Les principaux enjeux sont en cours d'identification. Les prochaines étapes consistent à mettre en place un projet qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance vie pour approfondir l'analyse de matérialité, à intégrer davantage les critères ESG dans les outils de gestion des risques et dans la politique d'investissement, à développer des indicateurs de suivi quantitatifs et à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de reporting ESG adaptés aux spécificités du secteur.

S'agissant du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, la Société considère que ce dispositif n'est pas directement applicable à son activité d'assurance Vie. En conséquence, elle n'a pas identifié, à la date d'arrêté des présents états financiers, d'exposition directe justifiant une information financière spécifique autre que la présente mention.

Note 4. Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été principalement marqué par :

- La poursuite de la progression de la part de marché de GAT Vie, qui s'établit à **6,7%** en 2025 contre **6,3%** en 2024, traduisant le renforcement progressif de sa position sur le marché ;
- La prédominance de la branche collective "Entreprise" dans la structure du chiffre d'affaires, avec une contribution de **61%** en 2025, contre **39%** pour la branche individuelle ;
- L'institution, par l'article 15 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025, d'une taxe de 1% assise sur les primes d'assurance ou cotisations nettes d'annulations et de taxes, affectée au financement du Fonds de protection sociale des travailleuses agricoles, créé par le même article en appui au régime de protection sociale desdites travailleuses institué par le décret-loi n° 2024-4 du 22 octobre 2024. L'entrée en vigueur de cette mesure, en 2025, s'est traduite, pour la société, par une charge de 892 mDT ;
- Le lancement d'un plan d'assainissement triennal portant sur le produit "*Valoris Patrimoine*", dont la rentabilité est affectée par une marge tarifaire structurellement réduite, aggravée par l'instauration de la taxe de 1% précitée ;
- La signature d'une convention de partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) ;
- L'obtention du visa du Comité Général des Assurances pour la commercialisation d'un produit de micro-épargne à travers le partenaire IMF de la société ;
- La mise en place de l'outil CRM pour la gestion des prestations et le traitement des demandes clients, permettant la centralisation de l'information, l'amélioration de la collaboration interservices et un meilleur suivi des délais de traitement ;
- L'amélioration des fonctionnalités du portail "*MY GAT Business*" destiné aux partenaires banques et IMF, notamment à travers la génération des états de production, le module d'annulation des souscriptions et le parcours de sélection médicale, afin de fluidifier les opérations de souscription et d'améliorer les délais de recouvrement ;
- La mise en place d'un nouveau processus centralisé de suivi des encaissements réseaux, fondé sur l'ouverture de comptes bancaires auxiliaires dédiés à chaque agent d'assurance pour la domiciliation des primes d'assurance vie, en vue de réduire les délais d'encaissement et d'en faciliter l'identification ;
- Le lancement de la mise en place d'un outil de gestion de la trésorerie et de rapprochement des flux financiers, destiné à automatiser l'identification et l'affectation des flux de trésorerie et à optimiser la gestion financière ;

- Le lancement du projet "GAT LIFE" relatif à la refonte du système d'information de GAT Vie ;
- Le lancement du projet de génération des attestations fiscales avec intégration du cachet électronique ;
- L'acquisition, dans le cadre de la diversification des placements de GAT Vie, d'un terrain sis aux Berges du Lac, d'une superficie de 2.946 m², destiné à la construction d'un parking à étages avec rez-de-chaussée commercial.

Note 5. Retraitements et reclassements au niveau de certains postes des états financiers de synthèse

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie de la société, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains retraitements ainsi que des reclassements de présentation ont été opérés. Ces retraitements et reclassements portent sur les éléments suivants :

5-1. Retraitements et reclassements de certaines rubriques du bilan :

Poste des Etats Financiers	Etats Financiers publiés au 31/12/2024	Retraitements	Reclassements	Etats Financiers retraités au 31/12/2024
BILAN				
ACTIFS				
AC3 Placements	119 701 000	(7 378 838)	(120 000)	112 202 163
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	119 701 000	(7 378 838)	(120 000)	112 202 163
- Décotes sur BTA	-	(7 378 838)	-	-
- Transfert vers les actifs représentant les contrats en UC	-	-	(120 000)	-
AC4 Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	7 859 669	(120 763)	120 000	7 858 906
- Décotes sur BTA	-	(120 763)	-	-
- Transfert vers les actifs représentant les contrats en UC	-	-	120 000	-
AC7 Autres éléments d'Actif	1 220 523	5 121 177	(1 852 102)	4 489 597
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs	1 220 523	5 121 177	(1 852 102)	4 489 597
- Décotes sur BTA	-	5 121 177	(1 852 102)	-
PASSIFS				
PA7 Autres passifs	4 868 422	(2 378 423)	(1 852 102)	637 896
PA71 Comptes de régularisation passif	4 868 422	(2 378 423)	(1 852 102)	637 896
- Décotes sur BTA	-	(2 378 423)	(1 852 102)	-

5-2. Retraitements et reclassements de certaines rubriques de l'état de résultat technique de l'assurance vie et de l'état de résultat :

Poste des Etats Financiers	Etats Financiers publiés au 31/12/2024	Retraitements	Reclassements	Etats Financiers retraités au 31/12/2024
ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE & ÉTAT DE RÉSULTAT				
PRV2 Produits de placements	27 478 073	(305 973)	(200 000)	26 972 100
PRV21 Revenus des placements	26 671 909	(331 158)	(200 000)	26 140 751
- Gains latents sur actifs des contrats en UC	-	(305 544)	-	-
- Gains réalisés sur actifs des contrats en UC	-	(25 185)	-	-
- Pertes latentes sur actifs des contrats en UC	-	(425)	-	-
- Arrondis sur réévaluation sur actifs des contrats en UC	-	(3)	-	-
- Reprise de provisions sur créance litigieuse liée à la cession d'un placement immobilier	-	-	(200 000)	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	419 456	25 185	-	444 641
- Gains réalisés sur actifs des contrats en UC	-	25 185	-	-
CHV1 Charge de sinistres	(28 805 745)	-	(262 556)	(29 068 301)
CHV11 Montants payés	(26 067 344)	-	(262 556)	(26 329 900)
- Part des réassureurs dans les PB payées	-	-	(262 556)	-
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	(64 803)	-	262 556	197 754
- Part des réassureurs dans les PB payées	-	-	262 556	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	133 000	305 544	(133 000)	305 544
- Gains latents sur actifs des contrats en UC	-	305 544	-	-
- Intérêts de retard sur recouvrement d'une créance litigieuse sur cession d'un placement immobilier	-	-	(133 000)	-
CHV9 Charges des placements	(804 464)	425	-	(804 039)
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(1 282)	425	-	(857)
- Pertes latentes sur actifs des contrats en UC	-	425	-	-
PRNT2 Autres produits non techniques	229 286	3	333 000	562 289
- Arrondis sur réévaluation sur actifs des contrats en UC	-	3	-	-
- Reprise de provisions sur créance litigieuse liée à la cession d'un placement immobilier	-	-	200 000	-
- Intérêts de retard sur recouvrement d'une créance litigieuse sur cession d'un placement immobilier	-	-	133 000	-

5-3. Retraitements et reclassements de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie :

<i>Code rubrique</i>	<i>Flux publiés 2024</i>	<i>Sinistres encaissés sur cessions</i>	<i>R à S/ IS</i>	<i>CSS & Taxe Conjoncturelle</i>	<i>Autres impôts & taxes hors (FGA)</i>	<i>Fournisseurs d'exploitation</i>	<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	<i>Dividendes servis nets de R à S</i>	<i>Produits financiers encaissés</i>	<i>R à S/ dividendes versés</i>	<i>Jetons de présence servis</i>	<i>Flux retraités 2024</i>
E3	10 777	(10 777)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E7	-	10 777	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 777
E10	(4 558 898)	-	-	259 096	(956 632)	(171 517)	265 994	-	-	2 000	(51 200)	(5 211 155)
E15	(2 025 044)	-	1 243 807	-	956 632	-	-	1 125	(223 500)	-	-	(46 980)
E16	26 075 214	-	3 076 073	-	-	-	-	-	223 500	-	-	29 374 786
E17	-	-	(4 319 880)	(259 096)	-	-	-	-	-	-	-	(4 578 976)
E18	(51 200)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51 200	-
V1	(171 517)	-	-	-	-	171 517	(265 994)	-	-	-	-	(265 994)
F2	(1 746 875)	-	-	-	-	-	-	(1 125)	-	(2 000)	-	(1 750 000)

E3 : Encaissements des primes reçues (acceptations)

E7 : Encaissements des sinistres pour les cessions

E10 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

E15 : Taxes sur les assurances versées au Trésor

E16 : Produit financiers reçus

E17 : Impôts sur les bénéfices payés

E18 : Autres mouvements

V1 : Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

F2 : Dividendes et autres distributions

5-4. Retraitements et reclassements de certaines rubriques du tableau des engagements reçus et donnés :

Poste des Etats Financiers	Etats Financiers publiés au 31/12/2024	Retraitements	Reclassements	Etats Financiers retraités au 31/12/2024
TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS				
HB1 Engagements reçus	494 743	168 434	-	663 177
HB12 Avals, cautions de garanties sur agents généraux	-	-	147 443	147 443
- Nantissement de l'épargne constituée par les agents en garantie de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de GAT VIE	-	-	147 443	-
HB13 Autres engagements reçus	147 443	168 434	(147 443)	168 434
- Nantissement de l'épargne constituée par les agents en garantie de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de GAT VIE	-	-	(147 443)	-
- Cautionnements reçus des établissements bancaires	-	168 434	-	-
HB2 Engagements donnés	19 928 060	1 072 037	-	21 000 097
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	1 072 037	-	1 072 037
- Nantissement de l'épargne constituée par les agents en garantie de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de GAT ASSURANCES	-	1 072 037	-	-

Note 6. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la société GAT Vie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6-1. Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Investissements de développement & logiciels informatiques 20%
- Agencements et aménagements 15%
- Matériel et mobilier de bureau 10%
- Matériel de transport 20%
- Matériel informatique 15%
- Matériel d'exploitation 20%

Compte tenu de leur nature, les œuvres d'art sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéfinie, dès lors qu'elles ne sont pas sujettes à une usure liée à leur utilisation et que leur valeur ne se consomme pas de manière prévisible dans le temps. En conséquence, elles ne font pas l'objet d'un amortissement.

6-2. Placements

6-2-1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont comptabilisés initialement au coût pour les acquisitions à titre onéreux et à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit. Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette.

6-2-2. Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leur coût d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission). Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les obligations et les bons du trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

- Évaluation à la date de clôture

Les titres émis par des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres émis par des OPCVM régis par le code des organismes de placement collectif font l'objet d'une évaluation à la valeur liquidative du 31 décembre pour les SICAV et les FCP ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les FCPR et les fonds d'amorçage.

Les titres émis par des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique calculée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

Pour les placements représentatifs des contrats en unités de compte, l'évaluation est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

- Revenus des titres et autres placements à revenu fixe

Les intérêts générés par les titres (obligations, bons de trésor, certificats de dépôts, billets de trésorerie, ...) et autres placements à revenu fixe (placements en comptes à terme) sont constatés parmi les produits de l'exercice de façon étalée sur la période concernée par référence au taux facial. Les décotes et les surcotes sont rapportées au résultat linéairement jusqu'à la sortie de l'instrument du portefeuille de la société.

6-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler et les primes acquises et non émises ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision du CGA n°01/2021 du 1^{er} décembre 2021, fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales) sont provisionnées, selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées, le cas échéant, en totalité ;
- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;
- Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de période comptable, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

6-4. Provisions techniques

6-4-1. Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Elles sont déterminées contrat par contrat, conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire, et dans le respect des dispositions de l'article 5 (nouveau) de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment par l'arrêté du Ministre des Finances du 5 janvier 2009.

Utilisant la méthode prospective, les PM sont calculées par la différence entre la valeur actuelle probable des engagements techniques de GAT Vie (paiement des prestations futures et frais associés) et la valeur actuelle probable des engagements de l'assuré (paiement des primes futures). Elles comprennent également la valeur actuarielle estimée des engagements de GAT Vie y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

6-4-2. Provisions pour sinistres à payer

Ces provisions correspondent au montant estimé de la dette de la société GAT envers les assurés/ bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (sinistres tardifs ou IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Les provisions pour sinistres à payer comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer ;
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels ;
- Les sinistres survenus antérieurement à la clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à cette date, à la connaissance de la société. Il s'agit des sinistres tardifs (IBNR) ;

Enfin, une majoration de 5% est appliquée pour frais des gestions des sinistres.

6-4-3. Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne

Ces provisions sont comptabilisées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats.

Selon l'article 8 du code des assurances le montant de la participation aux bénéfices est défini comme suit : *"Le montant de la participation aux bénéfices technique et financiers est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de la gestion prise par l'entreprise à condition que le taux de la participation des assurés aux bénéfices ne soit inférieur à 70% du montant de ces bénéfices."*

Pour GAT Vie, la provision pour participation aux bénéfices est déterminée par la différence positive entre les provisions mathématiques (PM) calculées selon le taux de participation aux bénéfices distribué de l'année N-1 et les PM calculées avec le taux minimum garanti de l'année de calcul.

6-4-4. Réserve de stabilité

Dans le cadre du contrat conclu avec la société Tunisair, la société GAT Vie est tenue de constituer une provision technique spécifique dénommée "réserve de stabilité".

Conformément aux stipulations contractuelles, cette réserve a pour objet de compenser les résultats techniques des exercices successifs relatifs aux garanties Décès et Perte de licence.

A ce titre :

- La réserve de stabilité est alimentée par le solde créditeur du compte de résultat technique afférent aux garanties Décès et Perte de licence ;
- La réserve de stabilité est utilisée pour apurer tout solde débiteur du même compte de résultat technique ;

- La dotation à cette réserve est effectuée jusqu'à ce que son montant atteigne 40% des cotisations perçues au titre des garanties Décès, Perte de licence et Assurance-vie pour l'exercice considéré ;
- Une fois ce plafond atteint, le surplus est affecté au fonds collectif, conformément aux dispositions contractuelles.

Aux fins de la présentation bilancielle, la réserve de stabilité est classée parmi les provisions techniques et fait l'objet d'une évaluation à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats techniques dégagés par les garanties concernées et des règles de plafonnement prévues par le contrat.

6-4-5. Provisions des contrats en unités de compte

Ces provisions représentent l'engagement de la société envers les assurés ayant souscrit des contrats en unités de compte, dont les prestations sont directement liées à l'évolution de supports d'investissement sous-jacents (OPCVM ou autres actifs financiers).

Elles sont évaluées à la valeur des actifs servant de référence à ces unités de compte à la date de clôture.

6-4-6. Provision d'égalisation

Elle comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Pour GAT Vie, la provision d'égalisation est égale à 5% de la prime décès relative à la garantie décès des contrats de prévoyance collective.

6-4-7. Provisions pour frais de gestion

La méthode de calcul des provisions pour frais de gestion s'inscrit dans le cadre des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurance, notamment celles définies par le Comité Général des Assurances.

La provision pour frais de gestion vise à couvrir les charges futures de gestion des contrats (administration, encaissement des primes, règlement des sinistres, etc.) non couvertes par les chargements futurs.

Pour GAT Vie, la méthode est généralement prospective et repose sur :

- Identification des flux de frais
 - **Frais réels** : coûts effectivement supportés (gestion, administration, etc.)
 - **Frais contractuels** : frais prévus/chargés dans les contrats
- Calcul du différentiel de frais pour chaque produit
 - **Différentiel = Frais réels – Frais contractuels**
 - Seuls les **différentiels positifs** sont retenus (si les frais réels > frais contractuels)

- Détermination de la durée restante par produit
 - Détermination de la **durée de projection** (durée de vie restante du produit ou des contrats) ;
- Calcul pour chaque produit
 - Multiplication du **différentiel positif** par la **durée de projection**.

6-4-8. Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques ainsi que les conditions de leur représentation, tel que modifié et complété par les textes subséquents, ainsi qu'aux dispositions de la norme comptable NCT 29 relative aux provisions techniques, la société n'a pas procédé au calcul de la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Cette provision correspond à la différence négative éventuelle, constatée pour les placements, entre leur valeur de marché globale et leur valeur comptable nette.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

6-5. Revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes relatives aux contrats d'assurance vie sont comptabilisées en produits lors de leur émission, conformément aux dispositions contractuelles applicables. A la date de clôture, elles font l'objet, le cas échéant, d'une régularisation destinée à rattacher à l'exercice uniquement la fraction des primes acquise, la part afférente aux périodes postérieures étant constatée en primes non acquises.

6-6. Charges par destination

Les charges de gestion sont présentées selon leur **destination** et non selon leur **nature**. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination est effectué au moyen de clés de répartition prédéfinies, déterminées en fonction de l'analyse des charges concernées.

Le paragraphe 18 de la norme NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance distingue les cinq destinations suivantes :

- **Les frais de gestion des sinistres** : ils correspondent aux frais internes et externes engagés pour la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, ainsi que la quote-part des loyers, amortissements du mobilier et matériel affectés à cette activité ;

- **Les frais d'acquisition** : ils regroupent les frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance, ainsi que, d'une manière générale, les frais liés à l'ouverture des dossiers et à l'admission des contrats dans le portefeuille ;
- **Les frais d'administration** : ils correspondent aux frais internes et externes relatifs à la gestion des contrats en portefeuille, notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- **Les frais de gestion des placements** : ils comprennent les charges engagées pour la gestion des placements, notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires ;
- **Les autres charges techniques** : elles correspondent aux charges qui, à titre exceptionnel, ne peuvent être affectées à l'une des destinations précitées.

Le choix des clés de répartition permettant l'affectation des charges par nature aux différentes destinations est effectué sur la base d'une analyse appropriée de chaque catégorie de charges. Parmi les clés retenues, figurent notamment :

Nature de la charge	Clé de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps de travail effectif
Frais généraux	Masse salariale ou nombre de dossiers
Taxes sur le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires par produit
Amortissements	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie, le déversement se fait sans application de clés.

6-7. Affectation des produits nets des placements

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Les actifs de GAT Vie étant cantonnés par type de produits commercialisés, le revenu à allouer aux capitaux propres est déterminé sur la base des produits nets générés par les actifs dédiés à chaque cantonnement.

6-8. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats.

6-9. Avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la société GAT Vie sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie, de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles et de la contribution au fonds d'assurance contre la perte d'emploi pour des motifs économiques instituée par l'article 17 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025 ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi, constitués notamment des cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire, ainsi que des engagements à prestations définies institués au profit du personnel en propre assureur. Ces engagements comprennent un capital à servir au titre de la retraite complémentaire, une indemnité de fidélisation équivalente à huit (8) mois de salaires et une indemnité de départ à la retraite équivalente à quatre (4) mois de salaires.

6-9-1. Avantages à court terme

La société GAT Vie comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

6-9-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La société GAT Vie distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

S'agissant des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, et dès lors qu'ils sont gérés en propre assureur, les engagements correspondants sont comptabilisés parmi les provisions mathématiques.

6-10. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société GAT Vie, correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

Au niveau de l'état de résultat, la rubrique "**CHNT4 – Impôts sur le résultat**" accueille exclusivement la charge courante relative à l'impôt sur les sociétés.

La **contribution sociale de solidarité**, instituée par l'article 53 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, ainsi que la **contribution au compte de diversification des sources de sécurité sociale**, instituée par l'article 20-7° de la loi n°2025-17 du 12 décembre 2025, bien qu'assimilables, en substance, à des impositions assises sur le résultat, sont présentées dans la rubrique "**CHNT5 – Pertes extraordinaires**", et ce, pour des considérations de comparabilité avec les pratiques de présentation retenues par le secteur des assurances.

6-11. Résultat de base par action

Le résultat de base par action a pour objectif de mesurer la quote-part de résultat revenant à chaque action ordinaire en circulation au cours de l'exercice.

Il est déterminé en rapportant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires correspond au nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, diminué le cas échéant des actions propres, puis ajusté des émissions ou remboursements d'actions intervenus au cours de la période, en fonction de leur durée de détention.

Le facteur de pondération est déterminé sur la base du nombre de jours pendant lesquels les actions ont été en circulation rapporté au nombre total de jours de l'exercice. Une approximation raisonnable de cette moyenne pondérée peut toutefois être retenue lorsque celle-ci n'a pas d'incidence significative.

Les actions ordinaires sont prises en compte à compter de la date à laquelle la contrepartie devient exigible ou recouvrable, généralement la date d'émission, compte tenu des modalités d'émission et de la substance économique de tout contrat associé.

En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions ordinaires en circulation est augmenté sans apport de ressources nouvelles. Dans ce cas, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'opération est ajusté rétrospectivement, comme si l'événement était intervenu à l'ouverture de la première période présentée.

Note 7. Notes relatives au bilan :

7-1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les actifs incorporels de GAT Vie présentent, au 31 décembre 2025, une valeur brute de 1.383.634 DT. Les amortissements cumulés s'élèvent à 1.254.422 DT, soit une valeur nette comptable de 129.212 DT contre 232.129 DT au 31 décembre 2024.

Les actifs corporels d'exploitation présentent, à la clôture de l'exercice 2025, une valeur brute de 902.217 DT. Les amortissements cumulés s'élèvent à 607.832 DT, dégageant ainsi une valeur nette comptable de 294.385 DT, contre 401.590 DT au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2025, le détail des actifs incorporels et corporels d'exploitation ainsi que les amortissements cumulés y afférents :

	Investissements de développement	Développements en cours	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Matériels informatiques	Matériel d'exploitation	Œuvres d'arts	Total
Coût d'acquisition									
+ En début de l'exercice (α)	1 670 782	-	244 726	387 630	135 273	31 426	66 419	28 585	2 564 841
+ Acquisitions	33 580	30 934	5 118	-	-	-	3 040	-	72 672
+ Autres ajouts	90 671	-	-	-	-	-	-	-	90 671
- Sorties	(442 333)	-	-	-	-	-	-	-	(442 333)
A la clôture de l'exercice (1)	1 352 700	30 934	249 844	387 630	135 273	31 426	69 458	28 585	2 285 851
Amortissement									
+ En début de l'exercice (β)	1 438 653	-	160 316	232 791	37 439	30 884	31 040	-	1 931 122
+ Dotation de l'exercice	5 980	-	25 490	67 526	12 553	96	9 699	-	121 343
+ Régularisations sur autres ajouts	90 671	-	-	-	-	-	-	-	90 671
- Régularisations sur Sorties	(280 882)	-	-	-	-	-	-	-	(280 882)
A la clôture de l'exercice (2)	1 254 422	-	185 806	300 317	49 992	30 979	40 739	-	1 862 254
VNC au 31/12/2025 [(1)-(2)]	98 278	30 934	64 038	87 314	85 282	446	28 720	28 585	423 597
VNC au 31/12/2024 [(α)-(β)]	232 129	-	84 410	154 840	97 834	542	35 379	28 585	633 720
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Actifs incorporels [(a)+(b)]	129 212	232 129
Actifs corporels d'exploitation [(c)+(d)+(e)+(f)+(g)+(h)]	294 385	401 590
	423 597	633 720

7-2. Placements

Le portefeuille de placements de GAT Vie s'élève, au 31 décembre 2025, à un montant net de 372.437.038 dinars, contre 303.391.178 dinars au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une progression de 23%.

La répartition du portefeuille de placements se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Placements immobiliers (1)	12 058 765	-	12 058 765	6 714 665	-	6 714 665
Terrains & constructions hors exploitation	5 344 100	-	5 344 100	-	-	-
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	6 714 665	-	6 714 665	6 714 665	-	6 714 665
Autres placements (2)	360 947 154	568 880	360 378 273	297 236 519	560 006	296 676 513
Bon de trésor assimilables	56 825 150	-	56 825 150	46 876 163	-	46 876 163
Obligations	65 201 000	-	65 201 000	65 326 000	-	65 326 000
Compte à terme et certificats de dépôts	176 565 164	-	176 565 164	144 501 368	-	144 501 368
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Actions et titres cotés	13 152 307	94 833	13 057 475	15 220 158	113 760	15 106 398
Actions et parts d'OPCVM	43 742 512	22 513	43 719 999	20 547 194	1 329	20 545 865
Actions et titres non cotés	1 763 690	408 740	1 354 950	1 759 290	410 231	1 349 059
Avances sur contrats d'assurance vie	3 553 880	6 500	3 547 380	2 965 233	-	2 965 233
Prêts au personnel	113 764	6 609	107 155	11 428	5 000	6 428
Total (1)+(2)	373 005 918	568 880	372 437 038	303 951 184	560 006	303 391 178

7-3. Actifs représentant les contrats en unités de compte

Ce poste présente, au 31 décembre 2025, un solde net de 6.670.568 DT, contre 7.858.906 DT au 31 décembre 2024, soit une baisse de 15%.

Cette diminution s'explique principalement par l'évolution de la valeur des supports financiers adossés aux contrats en unités de compte ainsi que par les mouvements intervenus sur ces contrats au cours de l'exercice. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Titres FCP représentant les contrats UC (1)	3 433 350	3 065 610
FCP GAT VIE CROISSANCE	2 234 738	1 979 669
FCP GAT VIE MODERE	1 198 612	1 085 941
Autres actifs supports des contrats UC (2)	3 237 218	4 793 297
Bon de trésor assimilables	1 377 000	1 104 238
Obligations	1 859 000	1 554 000
Compte à terme	-	1 995 204
Autres actions et parts d'OPCVM	1 218	139 855
Total (1) + (2)	6 670 568	7 858 906

7-4. Part des réassureurs dans les provisions techniques

Il s'agit de la part des provisions techniques mise à la charge des réassureurs. Ce poste comprend notamment les provisions mathématiques cédées aux réassureurs ainsi que leur quote-part dans les provisions pour sinistres à payer.

Au 31 décembre 2025, ce poste s'élève à 2.336.927 DT, contre 2.302.944 DT au titre de l'exercice précédent.

7-5. Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2025 pour un montant net de 21.909.458 DT, contre 18.051.219 DT au 31 décembre 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances nées d'opérations d'assurances directes	1 396 101	107 062	1 289 040	2 586 998	273 652	2 313 346
Créances nées d'opérations de réassurances	3 158 597	646 342	2 512 254	2 586 246	387 805	2 198 441
Etat et organismes de sécurité sociale	18 236 312	144 200	18 092 112	13 506 116	-	13 506 116
Débiteurs divers	102 457	86 406	16 051	33 317	-	33 317
Total (1)+(2)	22 893 467	984 009	21 909 458	18 712 677	661 458	18 051 219

- **Créances nées d'opérations d'assurance :** Cette rubrique regroupe les créances détenues par la société sur ses assurés. Ces créances représentent 1% du chiffre d'affaires de l'exercice 2025, contre 3% en 2024 ;
- **Créances nées d'opérations de réassurance :** Ce poste correspond au solde net résultant des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 2.512.254 DT au 31 décembre 2025, contre 2.198.441 DT en 2024 ;
- **État, organismes sociaux et collectivités publiques :** Ce poste comprend les créances de la société envers l'État, constituées notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers ;
- **Débiteurs divers :** Ce poste regroupe, essentiellement, les avances aux fournisseurs. Il totalise à la clôture de l'exercice 2025, un solde net de provisions de 16.051 dinars, contre 33.317 DT au titre de l'exercice précédent.

7-6. Autres éléments d'Actif

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2025, un montant net de 19.809.941 DT, contre 19.535.295 DT au 31 décembre 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 244 276	8 667 614
Comptes de régularisation	12 565 666	10 867 682
Total	19 809 941	19 535 295

Les comptes de régularisation correspondent principalement aux produits acquis à la clôture de l'exercice mais non encore échus, ainsi qu'aux autres charges et produits constatés d'avance ou à recevoir. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts acquis et non échus	7 845 789	6 378 085
Autres comptes de régularisation	4 719 876	4 489 597
Total	12 565 666	10 867 682

7-7. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la société, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2025 à 30.962.325 DT contre 25.736.203 DT au 31 décembre 2024.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Réserves pour fonds social	Réserve pour Réinvestissements exonérés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2023	7 000 000	700 000	213 511	381 990	2 499 019	443 314	6 750 559	4 383 549	22 371 943
Affectations décidées par l'AGO du 14 juin 2024				50 000	1 500 000		1 083 549	(2 633 549)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 14 juin 2024								(1 750 000)	(1 750 000)
Mouvements nets du fonds social				(11 319)					(11 319)
Résultat net de l'exercice 2024								5 125 580	5 125 580
Soldes au 31 Décembre 2024	7 000 000	700 000	213 511	420 670	3 999 019	443 314	7 834 109	5 125 580	25 736 203
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2025				50 000	1 800 000		1 175 580	(3 025 580)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2025								(2 100 000)	(2 100 000)
Mouvements nets du fonds social				27 066					27 066
Résultat net de l'exercice 2025								7 299 055	7 299 055
Soldes au 31 Décembre 2025	7 000 000	700 000	213 511	497 736	5 799 019	443 314	9 009 689	7 299 055	30 962 325

7-8. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 2.689.825 DT, contre 1.467.079 DT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1.222.746 DT.

Ces provisions, de nature non technique, correspondent aux risques et charges identifiés à la date de clôture, dont l'échéance ou le montant demeure incertain, mais dont la réalisation est probable ou estimée sur la base des éléments disponibles.

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risque fiscal	2 096 961	1 362 711
Autres provisions pour passifs et charges	592 864	104 368
Total	2 689 825	1 467 079

7-9. Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 372.814.856 DT contre 310.933.412 DT au 31 décembre 2024, détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions mathématiques	347 337 685	293 987 633
Provisions pour sinistres à payer	15 100 359	7 925 667
Provisions pour participation aux bénéfices	5 629 866	4 237 842
Autres provisions techniques	4 746 946	4 782 270
Total	372 814 856	310 933 412

7-9-1. Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques ont enregistré une progression de 18%, passant de 293.987.633 DT au 31 décembre 2024 à 347.337.685 DT au 31 décembre 2025.

Cette évolution traduit principalement l'accroissement des engagements de la société au titre des contrats d'assurance vie en portefeuille.

La ventilation des provisions mathématiques par catégorie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Contrats Mixte	184 597 134	150 038 617
Contrats Epargne	144 330 676	125 962 028
Contrats Décès	18 409 875	17 986 988
Total	347 337 685	293 987 633

7-9-2. Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres en instance de paiement s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 15.100.359 DT, contre 7.925.667 DT au 31 décembre 2024.

Il est précisé que les provisions pour sinistres à payer sont majorées des frais de gestion susceptibles d'être engagés lors du règlement desdits sinistres.

La ventilation des sinistres en instance de paiement par catégorie d'assurance, au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Contrats Mixte	2 142 296	1 750 843
Contrats Epargne	10 070 276	3 689 374
Contrats Décès	2 887 787	2 485 450
Total	15 100 359	7 925 667

7-9-3. Provisions pour participation aux bénéfices

Au 31 décembre 2025, la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 5.629.866 DT, contre 4.237.842 DT au titre de l'exercice précédent.

7-9-4. Autres provisions techniques

Ce poste présente, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un solde de 4.746.946 DT, contre 4.782.270 DT au 31 décembre 2024.

Il comprend principalement :

- Les réserves de stabilité des contrats collectifs, qui s'élèvent à 1.381.649 DT au 31 décembre 2025, contre 1.446.301 DT au 31 décembre 2024 ;
- Les provisions pour frais de gestion, qui s'élèvent à 3.236.636 DT au 31 décembre 2025, contre 3.270.924 DT au 31 décembre 2024.

7-10. Provisions des Contrats en Unité de Compte

Les provisions mathématiques relatives aux contrats en unités de compte s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 6.670.158 DT, contre 7.858.748 DT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une baisse de 15%.

Les actifs représentatifs des unités de compte présentent, quant à eux, un montant net de 6.670.568 DT au 31 décembre 2025, contre 7.858.906 DT au 31 décembre 2024.

7-11. Dettes pour dépôts reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts reçus des réassureurs s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 2.336.927 DT, contre 2.302.944 DT au 31 décembre 2024.

Ce poste correspond aux montants retenus par la société au titre des dépôts de garantie liés aux opérations de réassurance. Il représente, en substance, la quote-part des réassureurs dans les provisions techniques, notamment les provisions mathématiques et les provisions pour sinistres à payer, conservée par la cédante conformément aux dispositions contractuelles des traités de réassurance.

Ces dépôts visent à sécuriser les engagements des réassureurs et sont restitués ou ajustés en fonction de l'évolution des engagements techniques sous-jacents.

7-12. Autres Dettes

Les autres dettes de la société s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 7.095.949 DT, contre 2.836.979 DT au 31 décembre 2024. Outre les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, ce poste comprend les dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales, les créiteurs divers et les concours bancaires :

- **Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe :**

Ce poste, présent au 31 décembre 2024 pour un montant de 63.277 DT, accuse un solde nul au 31 décembre 2025.

- **Personnel :**

Ce poste comprend les dettes envers le personnel, principalement constituées des provisions pour congés à payer et des autres charges salariales à payer. Il présente un solde de 404.375 DT au 31 décembre 2025 ;

- **État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :**

Ce poste regroupe les dettes fiscales et sociales de la société. Il s'élève à 1.313.919 DT au 31 décembre 2025, contre 806.144 DT au titre de l'exercice précédent ;

- **Créditeurs divers :**

Cette rubrique présente un solde de 5.098.062 DT au 31 décembre 2025, contre 1.966.150 DT au 31 décembre 2024. Elle comprend notamment le compte courant de GAT Assurances, qui présente un solde créditeur de 1.453.450 DT au 31 décembre 2025, contre 989.103 DT au titre de l'exercice précédent ainsi que les effets à payer au fournisseur du terrain acquis en 2025 pour 2.768.656 DT ;

- **Concours bancaires :**

Ce poste présente un solde de 279.594 DT au 31 décembre 2025, contre 1.409 DT au 31 décembre 2024.

7-13. Autres Passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 1.017.489 DT, contre 637.896 DT au 31 décembre 2024.

Ce poste comprend principalement les produits constatés d'avance sur placements ainsi que les charges à payer constatées à la clôture de l'exercice, y compris les intérêts courus sur sinistres à payer aux assurés conformément à l'article 10 du code des assurances.

Note 8. Notes relatives à l'état de résultat technique de l'assurance vie :

8-1. Primes émises

Les primes émises, nettes d'annulations, s'élèvent, au titre de l'exercice 2025, à 89.649.225 DT, contre 72.354.649 DT au titre de l'exercice précédent, soit une progression significative.

Les primes cédées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 799.122 DT, contre 690.585 DT en 2024.

La ventilation comparative du chiffre d'affaires, correspondant aux primes émises nettes d'annulations, par catégorie d'assurance, au titre des exercices 2025 et 2024, se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024	Taux d'Evolution
Contrats Mixte	46 471 404	41 343 064	12%
Contrats Epargne	36 210 537	24 041 197	51%
Contrats Décès	4 758 994	5 285 881	(10%)
Contrats en Unité de Compte	2 208 289	1 684 507	31%
Total	89 649 225	72 354 649	24%

8-2. Produits des placements

Au titre de l'exercice 2025, les produits bruts des placements s'élèvent à 34.909.480 DT, tandis que les charges de placements s'établissent à 809.755 DT.

Le revenu net des placements ressort ainsi à 34.099.725 DT, contre 26.168.061 DT au titre de l'exercice précédent, traduisant une progression de 30,3%.

8-3. Plus-values non réalisées sur placements

Les plus-values non réalisées sur placements correspondent aux gains latents constatés à la suite de la mise à jour de la valeur des titres FCP mixtes servant de supports aux contrats en unités de compte.

Ces gains traduisent l'augmentation de la valeur des actifs sous-jacents à la date d'évaluation, sans qu'ils aient été concrétisés par une cession effective des titres concernés. Ils reflètent ainsi l'évolution favorable de la valeur liquidative des supports financiers adossés aux contrats en unités de compte.

Au titre de l'exercice 2025, les plus-values non réalisées sur placements s'élèvent à 495.925 DT, contre 305.544 DT au titre de l'exercice précédent.

8-4. Charges sinistres

La charge de sinistres comprend, outre les montants réglés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, les frais de gestion liés au traitement des sinistres ainsi que la variation des sinistres en instance de paiement à la clôture de l'exercice.

Au titre de l'exercice 2025, GAT Vie a enregistré une charge de sinistres nette de réassurance de 51.834.271 DT, contre 29.068.301 DT au titre de l'exercice précédent. Cette charge représente 57,8% du chiffre d'affaires, contre 40,2% en 2024.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élève à 653.441 DT en 2025, contre 919.957 DT au titre de l'exercice précédent.

En brut, la charge sinistres s'élève, en 2025 à 52.487.712 DT contre 29.988.258 DT en 2024. Elle peut être détaillée comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Montants Payés (1)	45 313 020	26 622 549
Prestations payées ^(a)	43 966 618	26 068 411
Frais de gestion des sinistre ^(b)	1 346 402	554 138
Variation de la provision pour sinistres (2)	7 174 692	3 365 709
Total (1) + (2)	52 487 712	29 988 258

^(a) La ventilation des prestations payées brutes, hors frais de gestion, par catégorie d'assurance, au titre des exercices 2025 et 2024, se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024	Taux d'Evolution
Contrats Mixte	25 798 888	12 606 499	105%
Contrats Epargne	16 664 613	12 577 295	32%
Contrats Décès	1 501 880	884 617	70%
Contrats en Unités de Compte	1 237	-	100%
Total	43 966 618	26 068 411	69%

^(b) Les frais de gestion des sinistres découlent du déversement issu du tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (Cf. note 8-7 ci-dessous).

8-5. Variation des autres provisions techniques

Ce poste s'élève, en net de cession en réassurance, au titre de l'exercice 2025, à 53.518.162 DT, contre 57.010.559 DT au titre de l'exercice 2024, enregistrant ainsi une baisse de 3.492.397 DT, soit 6,1%.

La ventilation de ce poste par catégorie de contrats se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Contrats Mixte	32 792 226	31 295 599
Contrats Epargne	21 060 371	22 930 161
Contrats Décès	854 816	1 658 234
Contrats en Unité de Compte	(1 188 590)	1 126 565
Total	53 518 822	57 010 559

8-6. Participation aux bénéfices et ristournes

La participation aux bénéfices et ristournes payées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent, en brut, à 30.331 DT, contre 64.803 DT au titre de l'exercice précédent.

8-7. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent, avant prise en compte des cessions en réassurance, à 5.052.104 DT au titre de l'exercice 2025, contre 3.463.364 DT en 2024, soit une augmentation de 46%. Ils représentent 6% du chiffre d'affaires de l'exercice.

La répartition des charges par nature entre les différentes destinations prévues par la NCT 26 est effectuée par application des clés de déversement décrites à la note 6-6 ci-avant.

Les frais d'exploitation se répartissent, avant prise en compte des cessions en réassurance, comme suit :

- **Les frais d'acquisition** : ils correspondent aux frais engagés pour la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent les frais directement imputables, notamment les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture des dossiers et d'admission des contrats en portefeuille, ainsi que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils incluent également les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements du mobilier et du matériel affectés à cette activité.

Les frais d'acquisition s'élèvent, au titre de l'exercice 2025, à 4.064.633 DT, contre 2.424.355 DT au titre de l'exercice précédent.

- **Les frais d'administration** : ils correspondent aux frais internes et externes liés à la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, les frais d'administration du portefeuille, les frais de personnel, la quote-part des loyers ainsi que les amortissements du mobilier et du matériel affectés à cette activité.

Les frais d'administration s'élèvent, au titre de l'exercice 2025, à 987.472 DT, contre 1.039.009 DT au titre de l'exercice précédent.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination, au titre de l'exercice 2025, se présente comme suit :

Charges par nature	Charges par destination					Total
	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Gestion des sinistres	Gestion des placements	Charges techniques	
Charges de personnel et avantages assimilés	908 582	284 690	864 210	-	865 088	2 922 570
Diverses Charges	569 515	31 971	86 296	434 106	370 482	1 492 370
Commissions	1 155 710	547 244	-	-	-	1 702 954
Amortissements et provisions	410 736	123 281	395 363	-	752 135	1 681 516
Honoraires	128 008	286	533	-	1 285 660	1 414 487
Cotisations aux organismes	-	-	-	-	330 055	330 055
Diverses taxes	892 081	-	-	-	275 553	1 167 634
Total	4 064 633	987 472	1 346 402	434 106	3 878 974	10 711 585

(a)

(b)

Frais d'exploitation = [(a)+(b)] 5 052 104 DT

8-8. Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés, directement ou par application d'une clé de répartition, à l'une des autres destinations prévues.

Au titre de l'exercice 2025, elles s'élèvent à 4.004.487 DT, représentant 4% du chiffre d'affaires de l'exercice, dont un montant de 3.878.974 DT découlant du déversement issu du tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (Cf. note 8-7 ci-dessus).

8-9. Charges des placements

Les charges de placements s'élèvent, en brut, à 809.755 DT au titre de l'exercice 2025, contre 780.224 DT au titre de l'exercice 2024.

Elles se répartissent en trois catégories principales :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges de gestion des placements,	779 222	415 604
Correction de valeurs sur placements	28 231	363 764
Pertes provenant de la réalisation des placements	2 302	857
Total	809 755	780 224

- **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges externes engagées sous forme de commissions et courtages encourus au titre de l'activité de gestion des placements et affectées à 100% lors du déversement issu du tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (Cf. note 8-7 ci-avant). Ce poste inclut en outre, les intérêts courus sur sinistres à payer calculés conformément à l'article 10 du code des assurances.

- **Corrections de valeur sur placements :**

Elles correspondent aux dépréciations constatées sur les placements lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Ces corrections de valeur sont déterminées selon les modalités d'évaluation décrites à la note 6-2-2 ci-avant.

- **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Elles correspondent aux pertes effectivement constatées lors de la cession de placements détenus en portefeuille, y compris les actifs représentatifs des contrats en unités de compte. Ces pertes sont déterminées par différence entre le prix de cession des titres concernés et leur coût moyen pondéré d'entrée.

8-10. Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat

Les produits des placements sont considérés comme des produits techniques et sont, à ce titre, présentés dans l'état de résultat technique.

Une quote-part de ces produits est transférée à l'état de résultat non technique. Elle correspond à la rémunération des capitaux propres, déterminée selon la méthode d'allocation décrite à la note correspondante.

Les actifs de GAT Vie étant cantonnés par produit commercialisé, le revenu alloué aux capitaux propres est calculé sur la base des produits nets générés par les actifs dédiés à chaque cantonnement.

Au titre de l'exercice 2025, les produits des placements, majorés des plus-values non réalisées sur placements, s'élèvent à 35.405.404 DT, contre 27.277.645 DT au titre de l'exercice précédent.

Le montant transféré à l'état de résultat non technique s'élève à 838.808 DT en 2025, contre 735.532 DT en 2024.

Note 9. Notes relatives à l'état de résultat :

9-1. Résultat provenant des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires avant impôt s'élève, au titre de l'exercice 2025, à 9.272.513 DT, contre 6.914.553 DT en 2024, soit une hausse de 34,1%.

9-2. Impôts sur le résultat & pertes extraordinaires (Impôts sur les bénéfices)

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution sociale de solidarité (CSS), ainsi que la contribution au compte de diversification des sources de sécurité sociale (CCDSSS), instituée par l'article 20-7° de la loi n°2025-17 du 12 décembre 2025.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2025 et en 2024, comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôt sur les sociétés	1 644 548	1 490 811
Contribution sociale de solidarité (CSS)	164 455	149 081
Taxe conjoncturelle (Article 64 de la loi n° 2023-13 du 11/12/2023)	-	149 081
Contribution au compte de diversification des sources de sécurité sociale (CCDSSS) (Article 20-7° de la loi n° 2025-17 du 12/12/2025)	164 455	-
Total	1 973 457	1 788 973

Le détail de calcul de la charge courante de l'impôt au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Résultat Comptable avant impôt (a)	9 272 513
± Réintégrations nettes des déductions (b)	(3 161 143)
- Réinvestissement en FCPR sans minimum d'impôt (c)	-
- Réinvestissement en FCPR avec minimum d'impôt (d)	(2 000 000)
= Résultat fiscal (1) =[(a)+(b)+(c)+(d)]	4 111 370
Impôt sur les sociétés (IS) dû au 31/12/2025 = [(1) - (d)] x 40%	1 644 548
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) due au 31/12/2025 = (1) x 4%	164 455
CCDSSS due au 31/12/2025 = (1) x 4%	164 455

Note 10. Notes relatives au tableau des engagements donnés et reçus :

10-1. Engagements reçus

Le montant des engagements reçus comprend, au 31 décembre 2025, des traites sur conventions de portage pour un montant de 347.300 DT contre le même montant au 31 décembre 2024, ainsi que des cautions et engagements envers les agents généraux s'élevant à 164.393 DT, contre 147.443 DT au 31 décembre 2024.

Il inclut également des engagements sous forme d'avaux de traites ainsi que de cautionnements provisoires et définitifs relatifs aux marchés et autres, pour un montant de 3.087.090 DT au 31 décembre 2025 contre 168.434 DT au 31 décembre 2024.

10-2. Engagements donnés

Le montant des engagements donnés comprend les cautions et garanties accordées aux agents généraux de GAT Assurances, qui s'élèvent à 1.252.019 DT au 31 décembre 2025, contre 1.072.037 DT au 31 décembre 2024.

Il comprend également les autres engagements liés à l'exploitation, pour un montant de 18.514.760 DT au 31 décembre 2025, contre 19.928.060 DT au 31 décembre 2024.

Note 11. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

11-1. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élèvent à 3.786.482 DT, contre 3.493.372 DT en 2024.

11-2. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2025, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à -3.416.974 DT, contre -265.994 DT au titre de l'exercice précédent.

11-3. Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2025, les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -2.100.000 DT, contre -1.750.00 DT en 2024.

11-4. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2025, un solde net de 7.050.431 DT contre 8.780.924 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
+ Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 330 025	8 782 332
- Concours bancaires courants	(279 594)	(1 408)
Total	7 050 431	8 780 924

Note 12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2 025	2 024
Résultat net attribuable aux actionnaires (en DT)	7 299 055	5 125 580
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	<i>70 000</i>	<i>70 000</i>
Résultat de base par action (en DT)	104,272	73,223

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 6-11 supra.

Note 13. Transactions avec les parties liées

13-1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous, présente, en dinars (DT), la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2025 ainsi que les jetons de présence servis et à servir au titre du même exercice :

Nature de la rémunération	D.G.A ⁽¹⁾		D.G.A ⁽²⁾		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	237 452	9 212	297 096	95 462	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	48 542	205 874	105 175	104 105	-	-
Jetons de Présence	-	-	-	-	64 000	64 000
TOTAL	285 995	215 085	402 271	199 567	64 000	64 000

⁽¹⁾ Directeur Général Adjoint du 01/01/2025 au 31/10/2025

⁽²⁾ Directeur Général Adjoint du 01/05/2025 au 31/12/2025

13-2. Transactions avec les autres parties liées :

13-2-1. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, certaines transactions ont été conclues par la société avec les sociétés du groupe GAT Assurances. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	<i>GAT</i> <i>Assurances</i>	<i>GAT</i> <i>Investissement</i>	<i>GAT</i> <i>Immobilier</i>	<i>GAT</i> <i>Promotion</i> <i>immobilière</i>
Convention de gestion de portefeuille				
- Charge supportée sur année 2025		357 001		
- Charge supportée sur années 2022-2023-2024 (Avenant 2025)		35 701		
Dividendes				
- Dividendes servis	2 075 340	660		
- Dividendes encaissés	(202 415)	(561)		
Jetons de présence				
- Jetons de présence servis	19 000	11 000		
- Jetons de présence encaissés	(25 667)		(6 250)	(5 000)
Contrat d'assurance vie collectif (décès & Incapacité/Invalidité)				
- Prime d'assurance encaissée	(126 699)	(2 603)	(4 949)	
- Prime d'assurance servie	19 146			
Contrat d'assurance vie collectif (décès)				
- Prime d'assurance encaissée	(66 740)	(717)	(2 789)	
Contrat collectif d'assurance vie (IDR)				
- Prime d'assurance encaissée	(58 051)		(9 000)	
Contrat collectif d'assurance vie (retraite complémentaire)				
- Prime d'assurance encaissée	(585 861)	(11 162)	(20 021)	
Contrat collectif d'assurance vie (fidélisation)				
- Prime d'assurance encaissée	(556 357)	(4 319)	(76 091)	
Contrats d'assurance automobiles (3 véhicules)				
- Prime d'assurance servie	17 104			
Contrat d'assurance multirisque ordinateurs				
- Prime d'assurance servie	651			

Opérations de l'exercice	<i>GAT</i> <i>Assurances</i>	<i>GAT</i> <i>Investissement</i>	<i>GAT</i> <i>Immobilier</i>	<i>GAT</i> <i>Promotion</i> <i>immobilière</i>
Contrat d'assurance accidents corporels				
- Prime d'assurance servie	3 339			
Contrat d'assurance RC exploitation (Tournoi Padel Trophy 2025)				
- Prime d'assurance servie	473			
Charges communes salariales				
- Quote part - charge	1 136 646			
- Quote part - produit	-			
Charges communes de primes d'assurance Maladie (Ass groupe)				
- Quote part - charge	52 172			
Contrat de location				
- Charge locative	105 596			
- Produit locatif				
Charges communes d'immeuble				
- Quote part - charge	106 707			
Charges communes de consommation téléphonique Orange				
- Quote part - charge	4 330			
Traité de réassurance vie en quote-part au titre des affaires TUNISAIR				
- Prime cédée - charge	142 886			
- Intérêts sur réserves - Charge	7 225			
- Commission de réassurance - Produit	(17 146)			
- Participation aux bénéfices - Charge	(102 878)			

13-2-2. Encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours bilantiel des opérations réalisées avec les sociétés du groupe GAT Assurances se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	<i>GAT Assurances</i>	<i>GAT Investissement</i>	<i>GAT Immobilier</i>	<i>GAT Promotion immobilière</i>
Solde du compte "société du groupe GAT"	(1 453 451)			
Solde des prêts au personnel de la société mère	9 856			

13-2-3. Engagements hors bilan envers les parties liées :

Les engagements hors bilan envers les sociétés du groupe GAT Assurances se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

Engagements hors bilan	<i>GAT Assurances</i>	<i>GAT Investissement</i>	<i>GAT Immobilier</i>	<i>GAT Promotion immobilière</i>
Nantissement de l'épargne constituée par les agents en garantie de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de GAT Assurances	1 252 019			

Note 14. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Annexes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2025 (§75 NCT 26)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	5 344 100	5 344 100	5 344 100	-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 714 665	6 714 665	7 137 702	423 037
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	14 916 432	14 412 859	1 373 679	(13 542 753)
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	33 405 034	33 382 521	34 065 487	660 453
Autres parts d'OPCVM	10 337 044	10 337 044	11 503 850	1 166 806
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 055 835	122 026 150	122 026 150	(29 685)
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	3 667 645	3 654 535	3 654 535	(13 109)
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	176 565 164	176 565 164	176 565 164	-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 670 568	6 670 568	6 670 568	-
Total :	379 676 486	379 107 606	368 341 234	(11 335 252)

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer (§83 NCT 26)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Inventaire 2023</i>					
Règlements cumulés	68 520 453	25 223 748	16 292 758		
Provisions pour sinistres	598 082	831 495	1 826 787		
Total charges des sinistres	69 118 534	26 055 243	18 119 545		
Primes acquises	63 894 460	36 924 723	58 703 594		
% sinistres / primes acquises	108,18%	70,56%	30,87%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Inventaire 2024</i>					
Règlements cumulés	68 554 231	25 330 248	17 291 345	24 372 727	
Provisions pour sinistres	669 191	655 308	481 987	4 251 963	
Total charges des sinistres	69 223 422	25 985 556	17 773 332	28 624 689	
Primes acquises	63 894 460	36 924 723	58 703 594	72 354 649	
% sinistres / primes acquises	108,34%	70,37%	30,28%	39,56%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Inventaire 2025</i>					
Règlements cumulés	68 582 193	25 380 950	17 351 877	27 651 967	40 484 194
Provisions pour sinistres	544 239	604 606	827 776	646 061	10 100 010
Total charges des sinistres	69 126 432	25 985 556	18 179 652	28 298 028	50 584 204
Primes acquises	63 894 460	36 924 723	58 703 594	72 354 649	89 649 225
% sinistres / primes acquises	108,19%	70,37%	30,97%	39,11%	56,42%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2025 (§85 NCT 26)

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	11 250	-	11 250	PRV21
Revenus des participations	228 642	800	229 442	PRV21
Revenus des autres placements	-	32 418 785	32 418 785	PRV21 + PRV22
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	PRNT2
Total produits des placements	239 892	32 419 585	32 659 477	
Intérêts	-	(345 116)	(345 116)	CHV91
Frais externes	(392 702)	(41 404)	(434 106)	CHNT3
Autres frais	-	(430)	(430)	CHNT3
Total charges des placements	(392 702)	(386 520)	(779 222)	

**Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie pour l'exercice clos le 31/12/2025
(§87 NCT 26)**

	Total	Raccordement selon Annexe n° 15 NCT 26
Primes Acquisées	89 649 225	PRV11
Charges de prestations	(52 487 712)	CHV11
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	(53 518 161)	CHV12, CHV21
Autres Produits Techniques		
Solde de souscription :	(16 356 648)	
Frais d'acquisition	(4 064 633)	CHV41, CHV42
Autres charges de gestion nettes	(4 991 959)	PRV4, CHV43
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	(9 056 591)	
Produits nets de placements	33 756 841	PRV2, CHV9
Participation aux résultats	(30 331)	CHV3 1° Colonne
Solde Financier :	33 726 510	
Part des réassureurs dans les primes acquises	(799 122)	PRV11 2° Colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	653 441	CHV11 2° Colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	(661)	CHV21 2° Colonne
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	308 633	CHV3 2° Colonne
Commissions reçues des réassureurs	10 322	CHV44 2° Colonne
Solde de réassurance :	172 613	
Résultat technique pour l'exercice clos le 31/12/2025	8 485 882	
Résultat technique pour l'exercice clos le 31/12/2024	5 949 735	
Variation (2025-2024) :	43%	

Informations complémentaires :

Versement périodique de rente Vie	761 181
Rachats Vie payés	38 583 039
Sinistres et Capitaux échus Vie	4 747 912
Intérêts techniques bruts de la période	30 331
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2025	372 814 856
Provisions techniques brutes Vie au 01/01/2025	310 933 412

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE GAT VIE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2025, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- L'audit des états financiers de la société GAT Vie (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **423.587.529 DT**, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de **7.299.055 DT** et une variation nette de trésorerie négative de **1.730.492 DT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan et le tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2025, l'état de résultat technique de l'assurance vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

3- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

4- Le Conseil d'Administration de la Société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne à l'exception du système d'information qui fait, actuellement, l'objet d'un plan de modernisation arrêté par la société.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités significatives liées à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'**article 270 du code des sociétés commerciales**, nous signalerons les irrégularités suivantes relevées au cours de l'accomplissement de notre mission :

- La détention par la société GAT Vie, au 31 décembre 2025, de 65.295 actions émises par la société GAT Assurances, un émetteur qui détient au capital de la première 98,83%. Le non enclenchement du mécanisme de régularisation de cette détention dans les délais réglementaires, tel que relevé lors de notre intervention, est contraire aux dispositions de l'**article 466 du code des sociétés commerciales**.
- L'indisponibilité d'un inventaire physique des immobilisations et, par conséquent, d'un rapprochement entre les résultats d'un tel inventaire physique et les données comptables des comptes d'immobilisations arrêtés au 31 décembre 2025, et ce, contrairement aux dispositions de l'**article 8 du code de commerce** et de l'**article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises**.

A la date du présent rapport, une mission d'inventaire physique des immobilisations de la société a été confiée à un cabinet externe.

Tunis, le 28 Avril 2026

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE GAT VIE**

I. En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475 du code des sociétés commerciales**, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés d'une convention autorisée conformément aux dispositions de **l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales** et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Il s'agit, de l'avenant n° 2 à la convention de gestion du portefeuille de valeurs mobilières conclue entre GAT Vie et GAT Investissement le 13 octobre 2021, ayant déjà fait l'objet de l'avenant n° 1 signé entre les mêmes parties le 14 décembre 2021 (autorisé par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2025).

Cet avenant n° 2, conclu le 20 novembre 2025, portait sur l'amendement de l'article 10 de la convention susvisée, afin :

- De revoir les conditions financières applicables à la rémunération liée aux performances (*Success Fees*) due au titre des exercices 2022, 2023 et 2024, et de les refixer à un montant forfaitaire de 30.000 DT hors TVA, d'une part ;
- De définir, à compter du 1^{er} janvier 2025, les modalités et les conditions financières applicables aux *Success Fees*, d'autre part.

Selon les termes de l'article 10.2.2 (nouveau) dudit avenant, les *Success Fees* ne seront perçus que dans le cas où le taux de performance du portefeuille serait égal ou supérieur au taux du Benchmark

Dans ce cas, GAT Investissement, en sa qualité de gestionnaire, percevra une rémunération annuelle hors taxes selon le barème suivant :

Au-delà du Taux du Benchmark de	Taux des Success Fees
0%--1%	5%
1%--2%	10%
2%--4%	15%
Supérieur à 4%	20%

- Le taux des *Success Fees* est applicable sur le montant de la facturation des frais de gestion.
- Le taux de performance minimum exigé est de TMM ⁽¹⁾ + 1%.
- Le Benchmark est établi selon l'orientation de gestion prédéfinie et conformément au profil d'investissement initialement choisi par GAT Vie :

Type du client	Composition du portefeuille		Indice de référence		Benchmark
	% en actions	% en obligations	Actions	Obligations	
Client prudent	40%	60%	Performance du TUNINDEX ⁽²⁾	TMM ⁽¹⁾	% Action x Performance du TUNINDEX ⁽²⁾ + % Obligations x TMM ⁽¹⁾
Client acceptant un risque modéré	60%	40%			
Client acceptant le haut risque	80%	20%			
⁽¹⁾ Le TMM du mois de décembre de l'année, exprimé en valeur nette, après déduction de la retenue à la source de 20%. ⁽²⁾ La performance du TUNINDEX de l'année arrêtée au 31 décembre de l'année.					

- Le taux de performance correspond à la différence entre la valeur du portefeuille au 31/12/N-1 et celle au 31/12/N tout en prenant en compte l'ensemble des flux de trésorerie, à leurs dates effectives.

Compte tenu de l'avenant n°2 susvisé, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, la rémunération liée aux performances du portefeuille au titre des années 2022, 2023 et 2024 pour la somme facturée par la société GAT Investissement pour 35.701 DT TTC, mais aucune rémunération liée aux performances du portefeuille n'a été supportée au titre de l'année 2025, en raison de la non-atteinte des seuils d'enclenchement de l'obligation de la payer.

Par ailleurs, et en dehors de l'avenant précité, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la société GAT Vie conformément à la réglementation en vigueur rentrant dans le champ d'application **200 (nouveau) et suivants** et de l'**article 475 du code des sociétés commerciales**.

B-1. Opérations avec la société GAT Assurances :

- En application de la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société émettrice des titres détenus antérieurement à l'exercice, la société GAT Vie a reçu, en 2025, des dividendes de la part de la société GAT Assurances pour un montant brut de 202.415 DT.
- En rémunération de sa qualité de membre du conseil d'administration de la société GAT Assurances depuis plusieurs années et en application de la décision de l'assemblée générale ordinaire de ladite société, la société GAT Vie a encaissé, en 2025, des jetons de présence de la part de la société GAT Assurances pour un montant brut de 25.667 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès et d'incapacité/invalidité) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Assurance auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 126.699 DT.

- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Assurance auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 66.740 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif IFC souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Assurance auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 58.051 DT.
- En application des dispositions du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance et de ses avenants souscrits, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Assurance auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 585.861 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif motivation pour la fidélisation du personnel souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Assurance auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 556.357 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès et d'incapacité/invalidité) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Vie auprès de la société GAT Assurances, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, une prime d'assurance qui s'élève à 19.146 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance "accidents corporels" souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Vie auprès de la société GAT Assurances au profit de son personnel, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, une prime d'assurance qui s'élève à 3.339 DT.
- En application des dispositions de 3 contrats d'assurance automobiles conclus antérieurement à l'exercice avec la société GAT Assurances, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, des primes d'assurance pour 17.104 DT.
- En application des dispositions d'une police d'assurance "multirisque ordinateurs" conclue antérieurement à l'exercice avec la société GAT Assurances, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, une prime d'assurance pour 651 DT.
- En application des dispositions d'un avenant n°2 au contrat de location auprès de la société GAT Assurances, conclu antérieurement à l'exercice, d'un espace agencé à usage de bureaux d'une superficie de 281,7 m² au 8^{ème} étage de l'immeuble situé au 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, le loyer annuel pour la somme de 105.596 DT en TTC.
- En se référant aux dispositions d'une convention de répartition des charges communes conclue antérieurement à l'exercice entre la société GAT Assurances et la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses charges, les salaires et les cotisations sociales et charges fiscales, correspondants à sa quote-part dans les frais communs du personnel, refacturés par la première à la deuxième société, par référence à divers pourcentages variables appliqués à la masse salariale des personnes concernées et moyennant une majoration de 5%, pour la somme TTC de 1.136.646 DT.
- En se référant aux dispositions d'une convention de répartition des charges communes conclue antérieurement à l'exercice, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, sa quote-part des charges communes d'immeuble qui lui a été refacturée par la

société GAT Assurances par référence à une multitude de clés de répartition (surface bâtie, effectif moyen, ...) pour la somme de 106.707 DT.

- En se référant aux dispositions d'une convention de répartition des charges communes conclue antérieurement à l'exercice, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, pour la somme de 52.172 DT, le montant, qui lui a été refacturé par la société GAT Assurances, des sinistres relatifs à un contrat d'assurance maladie (contracté par toutes les sociétés du groupe et ayant fait l'objet d'une amélioration du tableau de prestations à compter du 1^{er} janvier 2025) versés au profit du personnel (actif et retraité) de la société GAT Vie majoré des frais de gestion calculés au taux de 8%,
- En se référant aux dispositions d'une convention de répartition des charges communes conclue antérieurement à l'exercice, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, le montant, qui lui a été refacturé par la société GAT Assurances, des frais téléphoniques Orange supportés à sa place au titre de son personnel, s'élevant à la somme de 4.330 DT.
- Le compte "sociétés du groupe GAT Assurances" présente, au 31 décembre 2025, un solde créditeur de 1.453.451 DT contre un solde créditeur de 989.103 DT au 31 décembre 2024.
- L'encours des prêts accordés antérieurement à l'exercice par la société GAT Vie au personnel de la société GAT Assurances s'élève, au 31 décembre 2025, à la somme de 9.856 DT.
- La société GAT Vie agit en qualité de tiers détenteur de l'épargne constituée par les agents en garantie de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de la société GAT Assurances, bénéficiaire du nantissement de ladite épargne qui s'élève, au 31 décembre 2025, à la somme de 1.252.019 DT.

B-2. Opérations avec la société GAT Immobilier :

- En rémunération de sa qualité de membre du conseil d'administration de la société GAT Immobilier depuis plusieurs années et en application de la décision de l'assemblée générale ordinaire de ladite société, la société GAT Vie a encaissé, en 2025, des jetons de présence de la part de la société GAT Immobilier pour un montant brut de 6.250 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès et d'incapacité/invalidité) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Immobilier auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 4.949 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Immobilier auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 2.789 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif IFC souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Immobilier auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 9.000 DT.
- En application des dispositions du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance et de ses avenants souscrits, antérieurement à l'exercice, par la société

GAT Immobilier auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 20.021 DT.

- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif motivation pour la fidélisation du personnel souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Immobilier auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 76.091 DT.

B-3. Opérations avec la société GAT Investissement :

- En application de la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société émettrice des titres détenus antérieurement à l'exercice, la société GAT Vie a reçu, en 2025, des dividendes de la part de la société GAT Investissement pour un montant brut de 561 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès et d'incapacité/invalidité) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Investissement auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 2.603 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif de prévoyance collective (en cas de décès) souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Investissement auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 717 DT.
- En application des dispositions du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance et de ses avenants souscrits, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Investissement auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 11.162 DT.
- En application des dispositions du contrat d'assurance collectif motivation pour la fidélisation du personnel souscrit, antérieurement à l'exercice, par la société GAT Investissement auprès de la société GAT Vie, cette dernière a constaté, en 2025, parmi ses produits, une prime d'assurance qui s'élève à 4.319 DT.
- En application des dispositions de la convention de gestion de portefeuille de valeurs mobilières et de son avenant n° 1 conclus, antérieurement à l'exercice, avec la société GAT Investissement, la société GAT Vie a constaté, en 2025, parmi ses charges, la rémunération des frais de gestion facturée par le mandataire pour la somme de 357.001 DT TTC correspondant au plafond prévu par le barème de rémunération desdits frais dans le cas où le montant des valeurs mobilières gérées est inférieur ou égal à 100 MDT.

B-4. Opérations avec la société GAT Promotion immobilière :

- En rémunération de sa qualité de membre du conseil d'administration de la société GAT Promotion immobilière depuis plusieurs années et en application de la décision de l'assemblée générale ordinaire de ladite société, la société GAT Vie a encaissé, en 2025, des jetons de présence de la part de la société GAT Promotion immobilière pour un montant brut de 5.000 DT.

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2025, relative à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales portent sur :

1- Une rémunération nulle du Président Directeur Général, M. Mohamed DKHILLI, renouvelé dans ses fonctions par décision du Conseil d'Administration du 11 mai 2023.

2- La rémunération du Directeur Général Adjoint, M. Skander LAHRIZI, en fonction jusqu'au 31 octobre 2025. Fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 décembre 2020, et mise à jour lors du Conseil du 26 mars 2026, cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

(a) Des avantages à court terme composés de 12 salaires mensuels, d'un bonus annuel en fonction des résultats de la société et des objectifs annuels fixés par le Conseil d'Administration pouvant atteindre au maximum 3 mois de salaires nets, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents (*assurance, entretien, réparations, vignette et une dotation en carburant plafonnée à 250 litres par mois*), d'attribution d'un téléphone portable avec ligne professionnelle, assortie d'une prise en charge des frais de communication dans la limite de 100 DT par mois, des tickets restaurants et autres indemnités en vigueur (*scolarité, aïd, et bonification d'intérêts*), ainsi que des cotisations patronales au titre d'une assurance maladie Groupe GAT prévue par la convention collective sectorielle, outre les cotisations patronales au titre des régimes obligatoires de sécurité sociale (*régime des prestations familiales et des assurances sociales, régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles et régime de base de l'assurance maladie*).

(b) D'autres avantages à court terme servis en 2025, sous forme d'une prime de bilan, de congés payés lors de l'ordonnancement du solde de tout compte à l'occasion du départ à la retraite, d'un cadeau de départ à la retraite ainsi que d'une proratisation sur 10 mois de service, d'une prime de rendement, des indemnités de 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} mois. Ces avantages incluent, en outre :

- Une première garantie décès et invalidité absolue et définitive (I.A.D), en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du cinquième (1/5) de la prime ;
- Une deuxième garantie décès et I.A.D, en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du tiers (1/3) de la prime ;
- Une garantie accidents corporels, objet d'un contrat d'assurance conclu avec GAT Assurances, avec prise en charge totale de la prime par la société ;
- Une garantie incapacité et invalidité, objet d'un contrat d'assurance conclu avec GAT Assurances, avec prise en charge de la prime, par la société à hauteur de 12,7%.

(c) Des avantages postérieurs à l'emploi incluant :

- Un régime à prestations définies de retraite complémentaire sous forme de capital, institué au profit du personnel en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du tiers (1/3) de la prime ;

- Un régime à prestations définies sous forme d'une indemnité de fidélisation égale à 8 mois de salaires, institué au profit du personnel en propre assureur, avec contribution de l'employé de 5% de la prime ;
- Un régime à prestation définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, institué au profit du personnel en propre assureur, avec prise en charge totale de la prime par la société ;
- Les cotisations patronales au titre des régimes de retraite de base et complémentaire.

3- La rémunération du Directeur Général Adjoint, M. Mourad ZAYANI, en fonction à partir du 1^{er} mai 2025. Fixée par décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2025 et mise à jour lors du Conseil du 26 mars 2026, cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

- (a) Des avantages à court terme composés de 12 salaires mensuels, d'un bonus annuel en fonction des résultats de la société et des objectifs annuels fixé par le Conseil d'Administration pouvant atteindre au maximum 3 mois de salaires nets, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents (*assurance, entretien, réparations, vignette et une dotation en carburant plafonnée à 250 litres par mois*), d'attribution d'un téléphone portable avec ligne professionnelle, assortie d'une prise en charge des frais de communication dans la limite de 100 DT par mois, des tickets restaurants et autres indemnités en vigueur (*scolarité, aide, et bonification d'intérêts*), ainsi que des cotisations patronales au titre d'une assurance maladie Groupe GAT prévue par la convention collective sectorielle, outre les cotisations patronales au titre des régimes obligatoires de sécurité sociale (*régime des prestations familiales et des assurances sociales, régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles et régime de base de l'assurance maladie*).
- (b) D'autres avantages à court terme servis en 2025, sous forme d'une indemnité de fonction, d'une indemnité de représentation, d'une prime de bilan, de congés payés incluant le transfert de son solde en provenance de son employeur initial (GAT Assurances), ainsi que d'une proratisation sur 8 mois de service, d'une prime de rendement, des indemnités de 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} mois. Ces avantages incluent, en outre :
- Une première garantie décès et invalidité absolue et définitive (I.A.D), en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du cinquième (1/5) de la prime ;
 - Une deuxième garantie décès et I.A.D, en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du tiers (1/3) de la prime ;
 - Une garantie incapacité et invalidité, objet d'un contrat d'assurance conclu avec GAT Assurances, avec prise en charge de la prime, par la société à hauteur de 12,7% ;
 - Une garantie santé internationale, objet d'un contrat d'assurance conclu avec GAT Assurances, avec prise en charge de 50% de la prime par la société.

(c) Des avantages postérieurs à l'emploi incluant :

- Un régime à prestations définies de retraite complémentaire sous forme de capital, institué au profit du personnel en propre assureur, avec contribution de l'employé à hauteur du tiers (1/3) de la prime ;
- Un régime à prestations définies sous forme d'une indemnité de fidélisation égale à 8 mois de salaires, institué au profit du personnel en propre assureur, avec contribution de l'employé de 5% de la prime ;
- Un régime à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, institué au profit du personnel en propre assureur, avec prise en charge totale de la prime par la société ;
- Les cotisations patronales au titre des régimes de retraite de base et complémentaire.

4- Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités émanant du conseil d'administration.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	D.G.A ⁽¹⁾		D.G.A ⁽²⁾		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	237 452	9 212	297 096	95 462	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	48 542	205 874	105 175	104 105	-	-
Jetons de Présence	-	-	-	-	64 000	64 000
TOTAL	285 995	215 085	402 271	199 567	64 000	64 000

⁽¹⁾ Directeur Général Adjoint du 01/01/2025 au 31/10/2025

⁽²⁾ Directeur Général Adjoint du 01/05/2025 au 31/12/2025

II. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2025, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du même code.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 peuvent être récapitulées comme suit :

- La société GAT Vie a conclu avec la société GAT Assurances, avec effet au 1^{er} janvier 2025, un traité de réassurance vie de quote-part au titre des affaires TUNISAIR en vertu duquel la 1^{ère} société a cédé une quote-part de 60%, avec une part du réassureur de 33,33%, pour couvrir les garanties Décès et Perte de licence du personnel navigant technique de TUNISAIR, et ce, aux tarifs de réassurance de 0,25% pour le décès et de 0,60 % pour la perte de licence et compte tenu d'une commission de réassurance de 12% des primes cédées, d'une participation aux bénéfices (compte tenu de frais de gestion de 8% des primes cédées) au taux de 90% et d'un taux d'intérêts de la réserve de stabilité de 2% l'an,

La société GAT Vie a constaté, en 2025, au titre dudit traité, une prime cédée à GAT Assurances pour 142.886 DT, des intérêts sur réserves pour 7.225 DT, des commissions de réassurance reçues pour 17.146 DT et une participation aux bénéfices pour 102.878 DT.

- La société GAT Vie a conclu, en 2025, avec la société GAT Assurances un contrat d'assurance RC exploitation à l'occasion de l'organisation du tournoi "*Padel Trophy*". Elle a, à ce titre, supporté, en 2025, une prime d'assurances de 473 DT.

La première convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société réuni le 24 décembre 2024, dans le cadre de l'approbation du schéma de réassurance de GAT Vie au titre de l'exercice 2025. Elle n'a donc pas fait l'objet d'une autorisation spéciale sur la base du rapport du commissaire aux comptes prévu par l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés commerciales, tel que modifié par les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, dès lors qu'elle a été considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales.

La deuxième convention n'a pas été autorisée par le Conseil d'Administration de la société, par omission.

Tunis, le 28 Avril 2026

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société « GAT » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Nouredine HAJJI (*AMC Ernest & Young*) & M Walid Ben SALAH (*FINOR*).

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	11 495 772	(9 002 720)	2 493 053	1 636 225
AC11 Investissements de recherche et développement		11 495 772	(9 002 720)	2 493 053	1 636 225
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	33 999 539	(22 759 342)	11 240 197	10 924 938
AC21 Installations techniques et machines		27 589 204	(19 099 295)	8 489 909	8 542 415
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		5 955 886	(3 660 047)	2 295 839	2 324 803
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		454 449	-	454 449	57 720
AC3 Placements	A.2	458 570 098	(26 274 666)	432 295 432	398 717 849 *
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		66 815 455	(20 325 993)	46 489 462	47 265 812
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 986	(16 007 030)	4 913 956	5 123 313
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		28 514 853	(4 318 963)	24 195 890	24 762 883
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		17 379 617	-	17 379 617	17 379 617
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		57 277 061	-	57 277 061	47 282 261
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		57 277 061	-	57 277 061	47 282 261
AC33 Autres placements financiers		330 231 900	(5 948 673)	324 283 226	301 393 229
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		125 239 837	(5 948 673)	119 291 163	103 031 167
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		121 933 063	-	121 933 063	118 862 063 *
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		83 059 000	-	83 059 000	79 500 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		4 245 682	-	4 245 682	2 776 546
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	48 820 695	-	48 820 695	46 062 394
AC510 Provisions pour primes non acquises		14 406 516	-	14 406 516	13 025 836
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 414 180	-	34 414 180	33 036 559
AC6 Créances	A.4	104 058 287	(51 732 493)	52 325 794	61 769 568
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		80 619 055	(50 758 937)	29 860 118	42 039 605
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	9 186 396	-	9 186 396	8 177 517
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	57 399 655	(43 894 974)	13 504 681	15 886 359
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	17 975 729
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	17 413 207	-	17 413 207	15 937 056
AC63 Autres créances	A.4.5	6 026 025	(973 556)	5 052 469	3 792 906
AC631 Personnel		744 687	(148 625)	596 061	507 318
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 580 773	-	1 580 773	583 890
AC633 Débiteurs divers		3 700 566	(824 931)	2 875 635	2 701 698
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	32 971 802	(2 137 323)	30 834 479	33 470 986
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	5 653 482	(2 137 323)	3 516 158	8 671 382
AC721 Frais d'acquisition reportés		18 522 276	-	18 522 276	15 930 060
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	8 796 044	-	8 796 044	8 869 544
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 802 374	-	4 802 374	4 576 902
AC733 Autres comptes de régularisation		3 993 670	-	3 993 670	4 292 642 *
Total des actifs		689 916 195	(111 906 544)	578 009 651	552 581 961

* Montants retraités pour les besoins de comparabilité

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		72 803 226	62 653 116
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		8 242 435	4 593 295
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		131 134 960	117 335 711
CP6 Résultat de l'exercice		29 124 868	27 799 140
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	160 259 829	145 134 851
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	16 656 210	15 977 451
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		16 656 210	15 977 451
PA3 Provisions techniques brutes	P2	326 659 791	325 611 270
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	82 149 859	73 328 494
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	233 745 456	242 047 389
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		8 229 393	7 569 792
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		654 278	667 208
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	1 880 805	1 998 386
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	46 373 960	42 648 145
PA6 Autres dettes	P4	20 741 057	17 127 480
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 682 368	6 454 336
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 682 368	6 454 336
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 152	55 152
PA63 Autres dettes	P4.3	14 003 538	10 617 993
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		10 078	4 050
PA632 Autres Dettes		807 382	727 702
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	9 941 804	5 768 452
PA634 Créiteurs divers	P4.3.2	3 244 273	4 117 789
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
PA7 Autres passifs	P5	7 318 804	6 082 764
PA71 Comptes de régularisation passif		7 318 804	6 082 764 *
PA72 Ecart de conversion		-	-
Total des passifs		417 749 822	407 447 110
Total des capitaux propres et passifs		578 009 651	552 581 961

(*)Montants retraités pour les besoins de comparabilité

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice clos le 31/12/2024	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	277 285 156	(48 615 091)	228 670 065	205 071 056
PRNV11 Primes émises et acceptées	286 106 521	(49 995 771)	236 110 750	211 560 194
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(8 821 365)	1 380 680	(7 440 685)	(6 489 138)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 320 928		18 320 928	18 477 739
PRNV2 Autres produits techniques	38 434		38 434	197 360
CHNV1 Charges de Sinistres	(174 833 893)	17 508 607	(157 325 287)	(146 386 655)
CHNV11 Montants payés	(183 640 350)	16 352 115	(167 288 236)	(141 145 223)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	8 806 457	1 156 492	9 962 949	(5 241 432)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	121 240	-	121 240	557 872
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	(2 620 388)	284 071	(2 336 317)	(2 547 367)
CHNV4 Frais d'exploitation	(58 797 584)	12 978 772	(45 818 812)	(42 709 231)
CHNV41 Frais d'acquisition	(56 420 207)		(56 420 207)	(48 987 999)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	2 592 216		2 592 216	304 977
CHNV43 Frais d'administration	(4 969 594)		(4 969 594)	(4 695 336)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		12 978 772	12 978 772	10 669 127
CHNV5 Autres charges techniques	(9 794 874)		(9 794 874)	(6 072 507)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-	-	-
Résultat Technique Non Vie	49 719 019	(17 843 642)	31 875 377	26 588 267

Annexe n°4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice clos le 31/12/2024	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes	3 797 616	(216 375)	3 581 241	2 833 486
PRV11 Primes émises et acceptées	3 797 616	(216 375)	3 581 241	2 833 486
PRV2 Produits de placements	171 733	-	171 733	175 589
PRV21 Revenus des placements	171 733	-	171 733	175 589
PRV22 Autres produits des placements	-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques	5 419	-	5 419	7 400
CHV1 Charges de sinistres	(2 399 447)	388 376	(2 011 072)	(1 248 161)
CHV11 Montants payés	(1 891 265)	167 247	(1 724 019)	(1 807 106)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(508 182)	221 129	(287 053)	558 945
CHV2 Variation des Provisions Techniques	12 930	-	12 930	8 732
CHV21 Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques	12 930	-	12 930	8 732
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	(56 489)	-	(56 489)	(99 425)
CHV4 Frais d'exploitation	(574 767)	-	(574 767)	(475 501)
CHV41 Frais d'acquisition	(516 475)	-	(516 475)	(421 357)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration	(58 292)	-	(58 292)	(54 143)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
CHV5 Autres charges techniques	(126 513)	-	(126 513)	(62 110)
CHV9 Charges de placements	(17 882)	-	(17 882)	(17 581)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	(17 876)	-	(17 876)	(17 581)
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(5)	-	(5)	-
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-	-	-	-
Résultat Technique Vie	812 600	172 001	984 601	1 122 429

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		31 875 377	26 588 267
Résultat Technique de l'assurance Vie		984 601	1 122 429
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		30 105 567	29 355 050
PRNT11 Revenus des placements		30 105 567	29 355 050
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		(3 134 784)	(2 939 193)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 134 784)	(2 939 193)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		(18 320 928)	(18 477 739)
PRNT2 Autres produits non techniques		1 246 213	1 627 022
CHNT3 Autres charges non techniques		(54 213)	(887)
Résultats provenant des activités ordinaires		42 701 835	37 274 950
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(13 576 966)	(9 475 810)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		29 124 868	27 799 140
PRNT4 Gains extraordinaires		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		29 124 868	27 799 140
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
Résultat net après modifications comptables		29 124 868	27 799 140

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Total Engagements reçus		1 806 739	1 626 757
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 720	554 720
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		1 252 019	1 072 037
Total Engagements donnés		-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		312 104 831	277 749 718
Sommes versées pour paiement des sinistres		(152 761 247)	(134 904 254)
Encaissements des primes reçues (acceptations)			-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			-
Commissions versées sur les acceptations			-
Décaissements de primes pour les cessions		(26 560 094)	(26 616 524)
Encaissements des sinistres pour les cessions		9 610 206	5 891 075
Commissions reçues sur les cessions			-
Commissions versées aux intermédiaires		(26 520 663)	(23 032 068)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(41 144 811)	(43 287 972)
Variation des dépôts auprès des cédantes			-
Variation des espèces reçues des cessionnaires			-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(145 409 102)	(153 672 754)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		113 465 988	144 567 400
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(59 102 423)	(54 538 070)
Produit financiers reçus		28 001 033	26 838 744
Impôts sur les bénéfices payés			-
Autres mouvements		6 144	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 689 861	18 995 295
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 091 605)	(3 332 820)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(3 091 605)	(3 332 820)
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			-
Dividendes et autres distributions		(13 910 876)	(13 323 683)
Encaissements provenant d'emprunts			-
Remboursements d'emprunts			-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			-
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		(13 910 876)	(13 323 683)
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
			-
Variation nette de la trésorerie		(5 312 620)	2 338 792
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		10 966 102	8 627 310
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		5 653 482	10 966 102

Notes aux états financiers

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable,

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers,

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relatives aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs,

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours, Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période,

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements,

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable,

2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises,

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif, La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat,

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises,

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier,

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures, Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés, La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer,
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan, Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan,
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine, Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres, Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer,
- La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :
 - Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,
 - Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier,

- Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :
- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs,

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue,

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes,
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc.

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), GAT ASSURANCES procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres,

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue,

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, GAT ASSURANCES adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- L'existence de tiers ;
- L'existence d'un cas de rejet ou non ;
- Les garanties du contrat ;
- La responsabilité de notre assuré ;
- La nature des pièces justificatives fournies ;
- Les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés,

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas,

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée,

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client, un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles : sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur),

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit, L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%),

Individuel accident : ouverture à 100DT, Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré,

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise,

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : GAT ASSURANCES confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination),

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :

Définition (Réf : NCT 29) :

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie,

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale,

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

GAT ASSURANCES calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie,

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported), Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge, Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarios.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non-vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT ASSURANCES :

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices de L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

1. Élaborer un compte de résultat des contrats avec clause PB
2. Déterminer le montant de PB relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
Résultat(N) > 0 ⇒ PB(N) = taux PB * Résultat (N)
Le taux de PB est fixé dans les conditions particulières des contrats d'assurances.
3. Mettre à jour la provision pour PB relative aux exercices antérieurs non crédités aux assurés.
4. Déduire la provision pour PB à l'arrêté final des comptes :

Provision PB = provision PB(N) + provision PB (des exercices antérieurs)

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices des autres branches

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, GAT ASSURANCES utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires.

Méthode D'évaluation De Provision Pour Ristournes De L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

5. Élaborer un compte de résultat des contrats Gestion Pour Compte
6. Déterminer le montant de ristourne relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
RIST(N) = Prime – Charge de sinistre – frais de gestion
7. Mettre à jour la provision pour ristourne relative aux exercices antérieur non payés aux assurés.
8. Constaté la provision pour ristourne à l'arrêté final des comptes :

Provision pour RIST = Provision pour RIST(N) + Provision pour RIST (des exercices antérieurs)

Méthode D'évaluation de Provision pour Ristournes des autres branches

Pour la partie provisions pour Ristournes des autres branches, GAT ASSURANCES utilise une méthode de projection des cadences de ristournes par branche d'assurance :

1. Effectuer la triangulation des ristournes par branche d'assurances.
2. Analyser la cadence de ristournes et déterminer la méthode de projection.
3. Appliquer la méthode de projection déterministe aux triangles de ristournes.
4. Déterminer l'évaluation à l'ultime

3. Autres provisions :

3.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre,

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Le GAT utilise, pour toutes les branches, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser

3.2 Provisions mathématiques des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit,

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers, l'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance,

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle,

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel,

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats,

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA,

GAT ASSURANCES calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie),

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

3.4 Provision pour égalisation :

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès,

3.5 Provision pour équilibrage :**Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% du montant annuel des primes ou cotisations d'assurance nette de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :**3.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat,

3.7 Provisions pour dépréciation des créances :

A la date de la clôture, GAT ASSURANCES applique la décision du collège du CGA n°1/2021 du 1^{er} décembre 2021 fixant la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances :

- a- Créances sur les assurés :
 - 1- Les primes d'assurance objet de litiges doivent être totalement provisionnées ;
 - 2- En ce qui concerne les créances sur les assurés :
 - les créances remontant à l'année d'émission (N) sont à provisionner à hauteur de 0% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-1) sont à provisionner à hauteur de 20% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-2) et antérieures sont à provisionner en totalité (100%).

b- Créances sur les intermédiaires :

Les primes d'assurance émises et non recouvrées par les intermédiaires sont provisionnées à 100%.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la Norme Comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Commissions	Affectées directement à la branche
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	Masse salariale,
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

III. Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2025 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2025 sont établis selon les règles prévues par la Norme Comptable Générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2025 totalise 578 009 651 dinars contre 552 581 961 dinars au 31 Décembre 2024 accusant ainsi une augmentation de 4.6%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2025 à 289 904 137 dinars contre 259 347 960 dinars au 31 Décembre 2024, accusant ainsi une augmentation de 12 %.

La situation au 31 Décembre 2025 dégage un bénéfice net d'impôt de 29 124 868 dinars contre un bénéfice de 27 799 140 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2025 un montant net de 432 295 432 dinars contre 398 717 849 dinars au 31 Décembre 2024, soit une augmentation de 33 577 583 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 1 048 520 dinars en passant de 325 611 270 dinars au 31 Décembre 2024 à 326 659 791 au 31 Décembre 2025.

1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 13 733 250 dinars contre 12 561 164 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	11 495 772	(9 002 720)	2 493 053	10 020 759	(8 384 533)	1 636 225
Investissements de recherche & développement	1 279 163	(1 279 163)	0	1 279 163	(1 279 163)	0
Ressources Externes Intégration	5 585 951	(3 224 380)	2 361 571	4 126 317	(2 676 400)	1 449 917
Fonds commercial	35 000	(35 000)	0	35 000	(35 000)	0
Logiciels	4 595 659	(4 464 177)	131 481	4 580 279	(4 393 970)	186 308
			-			-
Actifs corporels d'exploitation	33 999 539	(22 759 342)	11 240 197	31 880 134	(20 955 196)	10 924 938
Installations techniques et machines	27 589 204	(19 099 295)	8 489 909	26 179 463	(17 637 048)	8 542 415
Autres installations, outillages et mobiliers	5 955 886	(3 660 047)	2 295 839	5 642 951	(3 318 148)	2 324 803
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	454 449	-	454 449	57 720	-	57 720
Total	45 495 312	(31 762 062)	13 733 250	41 900 893	(29 339 729)	12 561 164

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 432 295 432 dinars contre 398 717 849 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	(20 325 993)	29 109 846	49 435 839	(19 549 643)	29 886 196
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	-	17 379 617	17 379 617	-	17 379 617
Bon de trésors et obligations	121 933 063	-	121 933 063	118 862 063	-	118 862 063 *
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	111 524 778	(5 948 673)	105 576 104	102 753 964	(5 963 812)	96 790 151
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	70 992 121	-	70 992 121	53 523 276	-	53 523 276
Autres dépôts	83 059 000	-	83 059 000	79 500 000	-	79 500 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 245 682	-	4 245 682	2 776 546	-	2 776 546
Total	458 570 098	(26 274 666)	432 295 432	424 231 304	(25 513 455)	398 717 849

(*) Montant retraité pour les besoins de la comparabilité

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2025 pour un montant de 48 820 695 dinars contre 46 062 394 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Part des réassureurs dans les PPNA	14 406 516	13 025 836
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	34 414 179	33 036 559
Total	48 820 695	46 062 394

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 52 325 794 dinars contre 61 769 568 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		Valeur Comptable Nette
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	
Primes acquises et non émises	9 186 396		9 186 396	8 177 517		8 177 517
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	57 399 655	(43 894 974)	13 504 681	55 805 986	(39 919 627)	15 886 359
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729
Créances nées d'opérations de réassurance	17 413 207	-	17 413 207	15 937 056	-	15 937 056
Personnel	744 687	(148 625)	596 061	655 944	(148 625)	507 318
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 580 773	-	1 580 773	583 890	-	583 890
Débiteurs divers	3 700 566	(824 931)	2 875 635	3 526 629	(824 931)	2 701 698
Total	104 058 287	(51 732 493)	52 325 794	108 426 714	(46 657 146)	61 769 568

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 9 186 396 dinars contre 8 177 517 dinars au 31 Décembre 2024. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2025	31/12/2024
Automobile	33 132	244 100
Incendie	2 608 516	2 249 198
Transport	1 753 532	1 900 231
Risques Divers	72 570	125 446
Santé	7 088 357	6 207 372
Risques spéciaux	167 809	140 676
Responsabilité Civile	456 378	346 594
Total	12 180 295	11 213 616

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2025	31/12/2024
Automobile	2 186 054	1 734 249
Incendie	110 368	193 621
Transport	101 011	117 413
Risques Divers	108 506	102 767
Santé	273 339	671 936
Assurance voyage	33 327	37 695
Risques spéciaux	122 378	90 509
Responsabilité Civile	58 916	87 909
Total	2 993 899	3 036 099

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 13 504 681 dinars contre 15 886 359 dinars au 31 Décembre 2024. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes à recevoir	39 906 686	(25 923 347)	13 983 339	39 912 961	(24 143 361)	15 769 600
Les primes en contentieux	15 110 599	(15 111 678)	(1 079)	13 005 680	(13 006 694)	(1 014)
Les créances des intermédiaires	978 634	(1 856 496)	(877 862)	979 634	(1 856 496)	(876 862)
Les créances sur agencements aménagements						
Compte courant des co-assureurs-Actifs	1 403 736	(1 003 453)	400 283	1 907 712	(913 076)	994 635
Total	57 399 655	(43 894 974)	13 504 681	55 805 986	(39 919 627)	15 886 359

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2025 une valeur de 43 894 974 dinars contre 39 919 627 dinars en 2024.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur les primes à recevoir	25 923 347	24 143 361
Provisions sur les primes en contentieux	15 111 678	13 006 694
Provisions sur les créances des intermédiaires	993 996	993 996
Provisions sur créances d'agencements et aménagements	862 500	862 500
Provisions sur les C/C Co-assureurs	1 003 453	913 076
Total	43 894 974	39 919 627

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 7 169 041 dinars contre 17 975 729 dinars au 31 Décembre 2024. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729
Total	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 17 413 207 dinars contre 15 937 056 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
C/C Réassureurs	16 969 212	15 493 062
C/C Cessionnaires STAR	443 994	443 994
Total	17 413 207	15 937 056

A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 5 052 469 dinars contre 3 792 906 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	744 687	(148 625)	596 061	655 944	(148 625)	507 318
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 580 773	-	1 580 773	583 890	-	583 890
Débiteurs divers	3 700 566	(824 931)	2 875 635	3 526 629	(824 931)	2 701 698
Total	6 026 025	(973 556)	5 052 469	4 766 462	(973 556)	3 792 906

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 30 834 479 dinars contre 33 470 986 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	5 653 482	(2 137 323)	3 516 158	10 966 102	(2 294 720)	8 671 382
Frais d'acquisition reportés	18 522 276	-	18 522 276	15 930 060	-	15 930 060
Compte de Régularisations Actifs	8 796 044	-	8 796 044	8 869 544	-	8 869 544 *
Total	32 971 802	(2 137 323)	30 834 479	35 765 705	(2 294 720)	33 470 986

* Montant retraité pour les besoins de comparabilité

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 3 516 158 dinars contre 8 671 382 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	816	-	816	2 845	-	2 845
Banques CCP et autres organismes financiers	2 784 860	(136 090)	2 648 770	6 932 245	(136 090)	6 796 155
Valeurs à l'encaissement et valeurs impayés	153 330	(210 011)	(56 681)	161 026	(144 294)	16 732
Trésorerie générale et saisie arrêt	2 714 476	(1 791 222)	923 254	3 869 986	(2 014 336)	1 855 650
Total	5 653 482	(2 137 323)	3 516 158	10 966 102	(2 294 720)	8 671 382

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 8 796 044 dinars contre 8 869 544 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et loyers courus et non Echus	4 802 374	4 576 902
Autres Comptes de Régularisation	3 993 670	4 292 642 *
Total	8 796 044	8 869 544

(*) Retraité pour le besoin de la comparabilité

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000 Dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 Dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 160 259 829 dinars contre 145 134 851 dinars au 31 Décembre 2024 enregistrant une variation de 15 124 978 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2024	Mouvement de la période	Affectation du résultat 2024	Distribution dividendes	Total au 31/12/2025
Capital social	45 000 000				45 000 000
Réserve légale	4 500 000				4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345				345
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955				5 088 955
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserve pour fond social	1 743 898	-49 891	200 000		1 894 008
Résultats reportés Solde créditeurs	4 593 295		3 649 140		8 242 435
Réserves spéciales pour réinvestissement	55 000 000		10 000 000		65 000 000
Dividendes	0		13 950 000	-13 950 000	0
Capitaux propres avant résultat	117 335 711	-49 891	27 799 140	-13 950 000	131 134 960
Résultat de l'exercice	27 799 140	29 124 868	-27 799 140	0	29 124 868
Total capitaux propres	145 134 851	29 074 978	0	-13 950 000	160 259 829

F.1.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2025 totalisent 16 656 210 dinars contre 15 977 451 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2024
Provision pour congés payés	2 200 012	1 982 035
Provision pour risque fiscal et social	3 994 919	3 533 416
Autres provision pour risques et charges	10 461 279	10 462 000
Total	16 656 210	15 977 451

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques brutes constituées au 31 Décembre 2025 totalisent 326 659 791 dinars contre 325 611 270 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour primes non acquises Non Vie	82 149 859	73 328 494
Provisions pour sinistres Non Vie	233 745 456	242 047 389
Provisions pour participation aux bénéfiques et Ristournes Non Vie	8 229 393	7 569 792
Provisions pour égalisation et équilibrage	654 278	667 208
Autres provisions techniques Non Vie	1 880 805	1 998 386
Total	326 659 791	325 611 270

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 82 149 859 dinars contre 73 328 494 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2025	31/12/2024
Automobile	62 711 633	55 888 342
Incendie	4 311 664	4 150 885
Transport	1 864 451	1 745 762
Risques Divers	1 946 842	1 639 568
Groupe	1 822 935	1 621 550
Assurance voyage	520 303	474 111
Risques spéciaux	5 563 965	5 202 036
Responsabilité Civile	1 246 460	1 079 990
Acceptations	2 161 605	1 526 251
Total	82 149 859	73 328 494

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 233 745 456 dinars contre 242 047 389 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour SAP	174 850 256	178 933 523
Provisions pour sinistres tardifs	58 510 222	59 197 528
Prévisions de recours à encaisser	(17 049 103)	(14 066 351)
Provisions pour chargement de gestion	17 434 081	17 982 690
Total	233 745 456	242 047 389

P 2-3 Autres provisions techniques non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 1 880 805 dinars contre 1 998 386 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2023
Povisions mathématiques des rentes	1 880 805	1 998 386
Total	1 880 805	1 998 386

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 46 373 960 dinars contre 42 648 145 dinars au 31 Décembre 2024.

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 20 741 057 dinars contre 17 127 480 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 682 368	6 454 336
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	10 078	4 050
Autres Dettes	807 382	727 702
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 941 804	5 768 452
Créditeurs divers	3 244 273	4 117 789
Total	20 741 057	17 127 480

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 6 682 368 dinars contre 6 454 336 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les co-assureurs	263 599	289 606
C/C Des compagnies-Passif	342 172	984 500
Dettes envers les intermédiaires	6 076 596	5 180 230
Total	6 682 368	6 454 336

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 55 152 dinars contre un même montant qu'au 31 Décembre 2024.

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 9 941 804 dinars contre 5 768 452 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Etat, impôts et taxes et retenues	8 137 047	3 864 215
Organismes de sécurité sociale	1 804 757	1 904 237
Total	9 941 804	5 768 452

P 4-3-2 Crédoeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 3 244 273 dinars contre 4 117 789 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, achat et prestations de services	1 462 242	2 382 252
Actionnaires, Dividendes à payer	192 546	193 905
Créditeurs divers, autres dettes	1 589 485	1 541 632
Total	3 244 273	4 117 789

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un total de 7 318 804 dinars contre 6 082 764 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	5 838 845	4 427 709
Produits constatés d'avance	39	39
Régul commissions sur PANE	711 105	685 383
Report de commission reçues des réassureurs	694 851	667 132
Produits perçus d'avance	73 965	302 501 *
Total	7 318 804	6 082 764 *

* Montants retraités pour les besoins de comparabilité

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26 et l'annexe 3 de la norme NCT n°27.

F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Les charges du personnel de GAT ASSURANCES s'élèvent au 31/12/2025 à 26 484 990 dinars contre 23 445 951 dinars un an auparavant en augmentation de 12,9% et sont ventilés comme suit :

Éléments	2025	Structure	2024	Structure	Evolution
Salaires	20 643 581	77.94%	18 354 707	78.29%	12.47%
Charges sociales	4 491 829	16.96%	3 988 625	17.01%	12.62%
Autres charges	1 349 579	5.10%	1 102 619	4.70%	22.40%
Charges du personnel	26 484 990	100%	23 445 951	100%	12.96%

Éléments	Exercice clos le 31/12/2025	Structure	Exercice clos le 31/12/2024	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	268	100.00%	222	100.00%	
Répartition par collège					
Cadre	196	73.1%	208	93.7%	
Agent de maîtrise	19	7.1%	9	4.1%	
Agent d'exécution	22	8.2%	5	2.30%	
Agent de service	31	11.6%			
Taux d'encadrement	73.1%		93.7%		
Parité					
Hommes	130	48.5%	108	48.6%	20%
Femmes	138	51.5%	114	51.4%	21%
Age moyen	42.57		42.5		0%
Ancienneté moyenne	11.7		14		-16%
Répartition par type de contrat					
CDI	268	100%	200	90.10%	34%
CDD et SIVP	0		22	9.90%	
Départs	14		20		-30%
Recrutements	60		20		
Turnover	16.7%		9.0%		86%

F.2.5 - Charges de commissions

La charge de commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisée au 31/12/2025, s'élevant à 28 788 159 dinars contre 26 632 792 dinars au 31/12/2024.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charge de commissions	28 788 159	26 632 792
Total	28 788 159	26 632 792

F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 554 720 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 1 252 019 dinars jusqu'au 31 Décembre 2025 contre 1 072 037 dinars jusqu'au 31 Décembre 2024.

F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2025 à 11 689 861 dinars contre 18 995 295 dinars jusqu'au 31 Décembre 2024.

F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2025 à - 3 091 605 dinars contre -3 332 820 dinars au 31 Décembre 2024.

F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2025 à - 13 910 876 dinars contre -13 323 683 dinars jusqu'au 31 Décembre 2024.

F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES

➤ **GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE :**

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2025 pour 52 172 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 1 136 646 dinars au titre de l'exercice 2025.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 106 707 dinars au titre de l'exercice 2025.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2025 qui s'élève à 4 330 dinars.

➤ **GAT ASSURANCES a facturé à GAT Investissement :**

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2025 de 2 490 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2025 pour 7 056 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 242 429 dinars au titre de l'exercice 2025.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 56 280 dinars au titre de l'exercice 2025.

➤ **GAT ASSURANCES a facturé à GAT Immobilier :**

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2025 à 2 520 Dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT Immobilier les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2025 pour 18 420 dinars.

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT Immobilier sa quote-part en TTC dans les charges d'immeuble. Ce montant s'élève à 3 410 dinars.
- **GAT ASSURANCES a réglé :**
 - GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 202 415 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 25 666 dinars.
 - GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 521 603 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 24 667 dinars.
- **GAT ASSURANCES a reçu :**
 - GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 2 075 340 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 19 000 dinars.
 - GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 1 274 317 dinars.
 - GAT ASSURANCES a reçu de GAT IMMOBILIER des jetons de présence de 6 250 dinars.
 - GAT ASSURANCES a reçu de GAT PROMOTION IMMOBILIERE des jetons de présence de 5 000 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2025 s'élève à 532 544 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime de 2025 s'élève à 556 356 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2025 s'élève à 148 736 dinars.
 - GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 19 158 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 126 699 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 66 740 dinars.
 - GAT ASSURANCES a loué un local à GAT VIE. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2025 est de 105 596 Dinars.
 - Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 1 239 607 dinars au 31 décembre 2025.
 - Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 354 425 dinars au 31 décembre 2025.
 - GAT ASSURANCES a loué un local à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2025 est de 65 348 dinars.
 - GAT ASSURANCES a signé un avenant avec GAT Investissement relative à la convention de gestion de portefeuille. La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève en TTC à 1 570 803 dinars.
 - GAT ASSURANCES a payé à GAT IMMOBILIER au titre de 2025 la charge s'élevant à 384 150 dinars en TTC au titre de la convention en vertu de laquelle GAT IMMOBILIER met à la disposition de GAT ASSURANCES les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des tous les travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences.
 - GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La charge de location au titre de 2025 s'élève à 28 564 dinars en TTC.
 - GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2025 est respectivement de 43 395 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 147 101 dinars pour le local des archives.
 - Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente un solde créditeur de 77 522 dinars au 31 décembre 2025.

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer en TTC au titre de 2025 s'élève à 26 145 dinars.

F.6 - Note relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Cette note s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatif à l'intégration d'informations financières liées à la durabilité dans les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Elle est établie dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en cohérence avec les principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

En tant que premier exercice, GAT Assurances ne dispose pas d'une politique d'investissement formalisée intégrant spécifiquement des critères ESG, mais elle adopte une approche progressive et privilégie des informations qualitatives détaillées pour décrire sa feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

L'approche retenue au titre de l'exercice 2025 repose principalement sur une démarche graduelle d'identification des enjeux pertinents et de renforcement progressif des dispositifs internes de gouvernance, de gestion des risques et de reporting.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon les axes suivants :

- Gouvernance ESG ;
- Stratégie ESG ;
- Gestion des risques et opportunités ;
- Impact potentiel des critères ESG sur la situation financière.

1. Gouvernance ESG

La gouvernance ESG de la Compagnie s'inscrit dans son dispositif global de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration assure la supervision des enjeux ESG à travers son Comité des Risques et son Comité d'Audit, dès lors que ces enjeux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Compagnie.

Le Comité des Risques contribue à l'intégration progressive des facteurs ESG dans le dispositif global de gestion des risques et dans la définition de l'appétence au risque.

Le Comité d'Audit veille à la prise en compte des enjeux ESG dans l'information financière, notamment en ce qui concerne leur incidence potentielle sur les états financiers, dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

La Compagnie prévoit de renforcer progressivement son dispositif de gouvernance ESG, notamment à travers la formalisation de politiques internes et la structuration des responsabilités en matière de durabilité.

La Direction Générale assure l'intégration des enjeux ESG de manière transversale au sein des différentes fonctions de la Compagnie.

La Direction Générale assure l'intégration des enjeux ESG de manière transversale au sein des différentes fonctions de la Compagnie, incluant la gestion actif-passif, la politique de souscription, la gestion des risques et la relation client.

La gouvernance de GAT Assurances est fondée sur une logique de synergies entre les filiales du groupe GAT visant à renforcer les interactions entre les différentes entités et à optimiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les enjeux ESG. Dans ce cadre, et dans le prolongement de la démarche d'intégration des critères ESG au sein du groupe, deux sessions de formation ont été organisées à destination des collaborateurs et des dirigeants du groupe.

Dans le cadre de la structuration de sa démarche ESG, GAT Assurances engagera en 2026 un cabinet externe spécialisé afin d'accompagner l'intégration des critères ESG dans son processus d'assurance et son reporting.

2. Stratégie ESG

GAT Assurances exerce une activité d'assurance, caractérisée par la collecte de primes, la gestion d'engagements envers les assurés et l'investissement des actifs représentatifs des provisions techniques. À ce titre, elle occupe une position centrale en tant qu'investisseur institutionnel et gestionnaire de risques.

Les enjeux ESG de la société s'articulent autour de deux axes complémentaires. D'une part, au niveau des activités d'assurance, la Société doit intégrer les critères ESG dans la conception, la tarification et la distribution de ses produits, en veillant notamment à l'équité entre assurés, à la transparence de l'information et à la prise en compte des évolutions démographiques et sociétales. D'autre part, au niveau des placements, la Société adopte une approche d'investissement responsable visant à concilier performance financière durable et impact positif, la société participe dans des FCP et FCPR, qui intègrent les critères ESG dans l'analyse, la sélection et le suivi des placements.

Consciente de son rôle et de ses impacts, GAT Assurances veille à répondre aux attentes d'un ensemble diversifié de parties prenantes, comprenant notamment ses assurés, fournisseurs, collaborateurs, agents et courtiers, ainsi que les communautés locales et la société au sens large. Dans ce contexte, la responsabilité sociale et environnementale constitue un axe central de son engagement. Voici les actions majeurs de son engagement RSE :

- Sur le plan réglementaire : GAT Assurances s'est pleinement engagée pour se conformer aux exigences en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LAB/FT).
- Engagement envers le sport et le bien-être : L'entreprise promeut le sport et le bien-être à travers l'organisation de GATBIKE.
- Engagement envers la santé et la solidarité : La participation à des actions solidaires, comme le don de sang.
- L'Engagement de GAT ASSURANCES pour la Sécurité Routière à travers un partenariat avec l'Association Tunisienne de la Prévention Routière depuis plus de 10 ans.
- Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés : en offrant des avantages sociaux et des programmes de formation. Elle encourage le savoir et le bien-être des collaborateurs à travers des activités internes.
- Engagement culturel : GAT ASSURANCES soutient la culture en s'associant à des festivals pour promouvoir la diversité artistique en Tunisie.

3. Gestion des risques et opportunités

GAT Assurances adopte une démarche progressive d'identification et d'évaluation des risques et opportunités ESG, en cohérence avec son profil de risque et ses obligations prudentielles.

L'analyse des risques ESG repose sur une approche qualitative intégrant les spécificités du secteur de l'assurance non-vie, notamment la nature des engagements de court à moyen terme, la gestion technique des sinistres, ainsi que la sensibilité aux événements climatiques et à leur fréquence croissante.

À ce stade, l'identification des risques repose sur une approche qualitative préliminaire, en l'absence d'une analyse de matérialité financière formalisée à la date de clôture.

Les risques environnementaux identifiés concernent principalement l'exposition accrue aux événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, incendies) susceptibles d'impacter la sinistralité, ainsi que l'exposition des portefeuilles d'investissement aux secteurs sensibles à la transition énergétique. L'évaluation de ces risques demeure en cours de structuration.

Les risques sociaux incluent les enjeux liés à la relation avec les assurés, tels que la transparence des garanties, l'équité dans la gestion des sinistres, la qualité du service client et l'accessibilité des produits. Ils couvrent également les évolutions sociétales pouvant influencer les comportements assurantiels et les profils de risque.

Les risques de gouvernance portent sur la conformité aux exigences réglementaires, la robustesse des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, la qualité des processus de souscription et d'indemnisation, ainsi que la prévention des conflits d'intérêts.

Les principaux risques et opportunités identifiés sont :

Catégorie	Description qualitative du risque	Horizon temporel	Opportunités associées
Environnement	Risque de prise en compte insuffisante des enjeux climatiques et environnementaux dans les processus de souscription et d'investissement, pouvant affecter l'évaluation actif-passif, la réputation de la Société et l'attractivité de ses offres.	Moyen / long terme	Meilleure intégration des critères ESG dans l'analyse des portefeuilles, renforcement du positionnement commercial.
Social	Risques liés au capital humain, notamment l'attraction et la fidélisation des talents, la qualité de vie au travail et la diffusion d'une culture de conformité et d'éthique.	Court / moyen terme	Renforcement de l'expertise interne, amélioration de l'engagement des collaborateurs, développement d'une culture d'entreprise durable et responsable.
Gouvernance	Risques de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, en particulier en matière de transparence, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre le blanchiment, de protection des investisseurs et d'intégration des exigences ESG dans les dispositifs de décision.	Court / moyen terme	Renforcement de la confiance des assurés et investisseurs, amélioration de la qualité de la gouvernance, meilleure maîtrise des risques réglementaires et réputationnels.
Social / Réputation	Risque réputationnel en cas d'écart entre les engagements affichés et les pratiques effectives de la Société.	Court / moyen terme	Renforcement de la crédibilité de la démarche ESG, amélioration du dialogue avec les assurés et les autres parties prenantes.

4. Impact potentiel des critères ESG sur la situation financière

Les facteurs ESG sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière d'une société d'assurance non-vie, compte tenu de la sensibilité de son activité à la sinistralité, notamment en lien

avec les événements climatiques, ainsi que de l'exposition de ses portefeuilles d'investissement aux évolutions économiques, environnementales et sociales.

Aucune quantification précise ou évaluation du niveau d'impact ne peut être établie à la date de clôture

Sur le plan environnemental, les risques liés au changement climatique, qu'il s'agisse d'une augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses) ou des évolutions réglementaires associées à la transition énergétique, peuvent entraîner une hausse de la charge de sinistres et affecter la rentabilité technique. Ils peuvent également impacter la valeur des actifs financiers détenus en représentation des provisions techniques.

Les facteurs sociaux, tels que l'évolution des comportements des assurés, les attentes accrues en matière de transparence, d'équité dans l'indemnisation et de qualité de service, ainsi que certaines évolutions sociétales (urbanisation, nouvelles mobilités), peuvent influencer la conception des produits, les politiques de tarification et la fréquence des sinistres.

En matière de gouvernance, le respect des bonnes pratiques (transparence, éthique, conformité réglementaire) constitue un élément clé pour maîtriser les risques juridiques, opérationnels et réputationnels. La qualité des processus de souscription, de gestion des sinistres et de contrôle interne est également déterminante pour assurer la pérennité de l'activité.

À la date de clôture, ces facteurs n'ont pas donné lieu à des ajustements chiffrés spécifiques dans les états financiers. Toutefois, ils sont intégrés dans les analyses prospectives et les dispositifs de gestion des risques, et sont susceptibles d'influencer à moyen terme le niveau des provisions techniques, la sinistralité attendue, les exigences en capital ainsi que les stratégies de réassurance et d'allocation d'actifs.

GAT Assurance se situe dans une phase initiale de maturité ESG. Les principaux enjeux sont en cours d'identification. Les prochaines étapes consistent à mettre en place un projet qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance pour approfondir l'analyse de matérialité, à intégrer davantage les critères ESG dans les outils de gestion des risques et d'investissement, à développer des indicateurs de suivi quantitatifs et à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de reporting ESG adapté aux spécificités du secteur.

S'agissant du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, la Société considère que ce dispositif n'est pas directement applicable à son activité d'assurance. En conséquence, elle n'a pas identifié, à la date d'arrêté des présents états financiers, d'exposition directe justifiant une information financière spécifique autre que la présente mention.

F.7 - NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2025.

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Au 31/12/2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions							
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture	
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions
1. Actifs incorporels												
1.1 Frais de recherche et développement	9 985 759	1 475 014	-	11 460 772	8 349 533	-	618 186	-	-	-	8 967 720	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.3 Fonds de commerce	35 000	-	-	35 000	35 000	-	-	-	-	-	35 000	-
1.4 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 020 759	1 475 014	0	11 495 772	8 384 533	0	618 186	0	0	0	9 002 720	0
2. Actifs corporels d'exploitation												
2.1 Installations techniques et machines	26 179 463	1 548 108	138 367	27 589 204	17 637 048	-	1 462 248	-	-	-	19 099 295	-
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	5 642 951	312 935	-	5 955 886	3 318 148	-	341 898	-	-	-	3 660 047	-
2.3 Acomptes versés	57 720	396 729	-	454 449	-	-	-	-	-	-	-	-
	31 880 134	2 257 772	0	33 999 539	20 955 196	0	1 804 146	0	0	0	22 759 342	0
3. Placements												
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	49 435 839	0	0	49 435 839	19 549 643	0	776 350	0	0	0	20 325 993	0
3.2 Placements dans les entreprises liées	64 661 878	9 994 800	0	74 656 678	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1 Parts	64 661 878	9 994 800	-	74 656 678	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	313 414 992	136 097 443	119 280 535	330 231 900	0	5 963 812	0	0	0	15 139	0	5 948 673
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	108 994 979	29 738 443	13 493 585	125 239 837	-	5 963 812	-	-	-	15 139	-	5 948 673
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	124 920 013	14 300 000	17 286 950	121 933 063	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	79 500 000	92 059 000	88 500 000	83 059 000	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	2 776 546	20 462 405	18 993 269	4 245 682	-	-	-	-	-	-	-	-
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	430 289 254	166 554 648	138 273 804	458 570 098	19 549 643	5 963 812	776 350	0	0	15 139	20 325 993	5 948 673
TOTAL:	472 190 147	170 287 434	138 273 804	504 065 410	48 889 372	5 963 812	3 198 682	0	0	15 139	52 088 054	5 948 673

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	29 109 846	29 109 846	
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	17 379 617	17 379 617	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	111 524 778	105 576 104	157 743 942	52 167 837
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	70 992 121	70 992 121	73 044 476	2 052 355
Obligations et autres titres à revenu fixe	121 933 063	121 933 063	121 933 063	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 245 682	4 245 682	4 245 682	-
Autres dépôts auprès des établ. bancaires et financiers	83 059 000	83 059 000	83 059 000	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total	458 570 098	432 295 432	486 515 625	54 220 193

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2021	2022	2023
Inventaire 2023			
Règlements cumulés	112 745 835	112 350 410	77 058 068
Provisions pour sinistres	28 262 772	48 922 933	108 280 692
Total des charges de sinistres	141 008 606	161 273 343	185 338 761
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises-VB			
Primes Acquisées	208 699 704	229 630 010	252 130 689
% sinistres / primes acquises	67.57%	70.23%	73.51%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024				
Règlements cumulés	120 640 649	127 833 656	119 552 926	61 651 959
Provisions pour sinistres	13 339 018	29 139 503	48 432 455	116 040 603
Total des charges de sinistres	133 979 668	156 973 159	167 985 381	177 692 562
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises-VB				
Primes Acquisées	208 699 704	229 630 010	252 130 689	249 078 700
% sinistres / primes acquises	64.20%	68.36%	66.63%	71.34%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	123 512 235	134 337 237	131 378 020	114 402 904	90 201 713
Provisions pour sinistres	10 906 409	15 950 211	30 661 693	43 947 782	101 822 350
Total des charges de sinistres	134 418 644	150 287 448	162 039 713	158 350 686	192 024 063
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises-VB					
Primes Acquisées	208 699 704	229 630 010	252 130 689	249 078 700	277 285 156
% sinistres / primes acquises	64.41%	65.45%	64.27%	63.57%	69.25%

Annexe n°11

Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		433 189	433 189
1.2 Parts et actions de société immobilière			-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		4 993 895	4 993 895
2.2 Emprunts obligataires		6 360 012	6 360 012
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		6 508 464	6 508 464
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	1 002 084	119 489	1 121 574
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		2 399	2 399
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	3 379 907	319 628	3 699 535
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 152 800	7 152 800
2.8 Contrats en unités de comptes			-
2.9. Autres		5 433	5 433
3. Autres placements			-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-
Total Produits de placements	4 381 991	25 895 309	30 277 300
Pertes provenant de la réalisation de placements		-962.000	(962)
Pertes de change		-33 246.303	(33 246)
Interets des depols recus des réassureurs		-500 554.819	(500 555)
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts			-
Dot./dép des placements		-2 617 902.413	(2 617 902)
Autres frais			-
Total Charges de placements		(3 152 666)	(3 152 666)

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	69 306	-	-	3 728 311	-	3 797 616
Charges de prestations	-	-	-	(2 399 447)	-	(2 399 447)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	12 930	-	-	-	-	12 930
Solde de souscription	82 236	-	-	1 328 863	-	1 411 099
Frais d'acquisition	-	-	-	(516 475)	-	(516 475)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(179 385)	-	(179 385)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	-	-	(695 861)	-	(695 861)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	24 955	-	-	128 896	-	153 851
Participation aux résultats	(49 900)	-	-	(6 589)	-	(56 489)
Solde Financier	(24 945)	-	-	122 307	-	97 362
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(216 375)	-	(216 375)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	167 247	-	167 247
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	221 129	-	221 129
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-	-	-	172 001	-	172 001
Résultat technique	57 291	-	-	927 310	-	984 601

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
Primes acquises	118 440 929	15 435 470	18 431 771	1 617 349	5 484 603	400 904	20 565 983	16 436 697	6 453 529	61 319 899	1 990 837	-	7 246 776	3 460 410	-	277 285 156
Primes émises	123 080 347	15 554 159	18 602 149	1 720 869	5 652 318	381 028	21 761 982	17 322 291	6 869 731	61 521 284	2 021 239	-	7 523 359	4 095 764	-	286 106 521
Variation des primes non acquises	(4 639 417)	(118 690)	(170 378)	(103 521)	(167 715)	19 875	(1 195 999)	(885 594)	(416 202)	(201 385)	(30 402)	-	(276 583)	(635 354)	-	(8 821 365)
Charges de prestations	(89 594 108)	(4 495 394)	(9 117 577)	107 638	(3 155 064)	(473 944)	(1 230 935)	(225 086)	(478 921)	(56 364 058)	(4 472 072)	(30 668)	(3 552 290)	(1 630 175)	-	(174 712 653)
Prestations et frais payés	(98 721 702)	(3 454 041)	(11 097 710)	(222 948)	(2 472 915)	(436 165)	(1 452 972)	(225 086)	(513 229)	(55 603 455)	(4 834 023)	(182 649)	(3 627 064)	(796 393)	-	(183 640 350)
Charges des provisions pour prestations diverses	9 127 594	(1 041 353)	1 980 133	330 586	(682 149)	(37 779)	222 036	-	34 308	(760 603)	361 951	151 981	74 773	(833 782)	-	8 927 697
Solde de souscription	28 846 822	10 940 076	9 314 194	1 724 986	2 329 539	(73 040)	19 335 047	16 211 611	5 974 608	4 955 841	(2 481 235)	(30 668)	3 694 486	1 830 235	-	102 572 503
Frais d'acquisition	(23 204 827)	(3 213 114)	(4 924 764)	(664 343)	(1 052 205)	(128 193)	(5 028 514)	(3 370 236)	(1 935 129)	(7 161 029)	(646 090)	-	(1 432 527)	(1 067 020)	-	(53 827 990)
Autres charges de gestion nettes	(6 205 100)	(981 299)	(1 166 744)	(95 773)	(363 187)	(22 530)	(1 187 182)	(896 708)	(484 197)	(2 697 206)	(136 344)	-	(383 400)	(144 800)	-	(14 764 468)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(29 409 927)	(4 194 413)	(6 091 508)	(760 115)	(1 415 392)	(150 722)	(6 215 696)	(4 266 944)	(2 419 326)	(9 858 235)	(782 433)	-	(1 815 927)	(1 211 820)	-	(68 592 458)
Produits nets des placements	11 342 464	522 854	1 215 346	380 260	1 343 836	50 967	770 394	357 801	230 993	1 039 823	170 478	110 777	530 721	254 212	-	18 320 928
Participations aux résultats	(3 699)	(507 659)	(366 382)	-	13 194	-	23 824	-	-	(1 677 578)	(5 998)	-	-	(57 656)	-	(2 581 953)
Solde Financier	11 338 766	15 196	848 964	380 260	1 357 029	50 967	794 218	357 801	230 993	(637 755)	164 481	110 777	530 721	196 556	-	15 738 974
Part des réassureurs dans les primes acquises	(2 266 714)	(10 713 427)	(13 854 476)	(1 970 253)	(1 351 931)	(314 600)	(3 223 584)	(9 152 433)	(825 253)	(2 253 978)	(1 534 955)	-	-	(1 153 488)	-	(48 615 091)
Part des réassureurs dans les prestations payées	37 216	1 067 182	8 710 244	73 860	5 055	297 419	648 472	-	8 777	1 680 431	3 793 570	-	-	29 889	-	16 352 115
Part des réassureurs dans les charges de provisions	158 246	1 103 272	(1 267 965)	176 629	37 497	36 214	307 585	-	97 065	114 793	13 366	-	-	379 789	-	1 156 492
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	172 234	68 141	35 465	-	-	8 231	-	-	-	-	-	-	-	-	284 071
Commissions reçues des réassureurs	(9)	1 767 015	3 801 699	551 504	220 121	93 362	1 080 835	4 365 818	265 732	162 115	427 460	-	-	243 121	-	12 978 772
Solde de réassurance	(2 071 260)	(6 603 725)	(2 542 357)	(1 132 795)	(1 089 258)	112 395	(1 178 462)	(4 786 615)	(453 678)	(296 639)	2 699 442	-	-	(500 690)	-	(17 843 642)
Résultat technique	8 704 400	157 134	1 529 294	212 336	1 181 918	(60 401)	12 735 108	7 515 854	3 332 598	(5 836 787)	(399 746)	80 109	2 409 280	314 280	-	31 875 377

Annexe n°15**Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie***(Exprimé en Dinars tunisiens)*

		Montant
Primes Acquisées	PRV11	3 797 616
Charges de prestations	CHV11	(2 399 447)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12+CHV21	12 930
Solde de souscription		1 411 099
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(516 475)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(179 385)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(695 861)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	153 851
Participation aux résultats	CHV3	(56 489)
Solde Financier		97 362
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11	(216 375)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	167 247
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21	221 129
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	-
Solde de réassurance		172 001
Résultat technique		984 601
Résultat Technique N-1		1 122 429

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées		277 285 156
Primes émises	PRNV11	286 106 521
Variation des primes non acquises	PRNV12	(8 821 365)
Charges de prestations		(174 712 653)
Prestations et frais payés	CHNV11	(183 640 350)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	8 927 697
Solde de souscription		102 572 503
Frais d'acquisition		(53 827 990)
Autres charges de gestion nettes		(14 764 468)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(68 592 458)
Produits nets des placements	PRNT3	18 320 928
Participations aux résultats	CHNV3	(2 581 953)
Solde Financier		15 738 974
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12	(48 615 091)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11	16 352 115
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12	1 156 492
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		284 071
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44	12 978 772
Solde de réassurance		(17 843 642)
Résultat technique		31 875 377
Résultat Technique N-1		26 588 267

I- RAPPORT GENERAL

GAT ASSURANCES
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **160 259 829** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **29 124 868** Dinars.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport

sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, la société « GAT ASSURANCES » détient, au 31 décembre 2025, respectivement 98,83% et 99,95% dans le capital des sociétés « GAT VIE » et « GAT Investissement » qui détiennent à leur tour respectivement 1,45% et 3,74% dans le capital de la société « GAT ASSURANCES ».

Tunis, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

FINOR

Walid BEN SALAH

II- RAPPORT SPECIAL

GAT ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

GAT ASSURANCES a conclu avec GAT INVESTISSEMENT un avenant à la convention de gestion de portefeuille.

En vertu de cet avenant, les parties ont révisé les conditions et le taux de rémunération liés aux performances du portefeuille.

La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 570 800 dinars en TTC soit 1 428 000 dinars au titre des frais de gestion et 142 800 dinars au titre de la prime de performance afférente aux années 2022, 2023 et 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. GAT VIE :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE :
 - Les frais d'assurance groupe relatifs à l'exercice 2025, au titre du contrat d'assurance groupe 2025 pour un montant de 52 172 dinars.
 - Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 1 136 646 dinars en TTC au titre de l'exercice 2025.
 - Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 106 707 dinars en TTC au titre de l'exercice 2025.
 - Le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2025 de 4 330 dinars en TTC.

- GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 202 415 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 25 666 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 2 075 340 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 19 000 dinars
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT VIE. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2025 s'élève à 105 596 dinars en TTC.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2025 s'élève à 532 544 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime relative à l'exercice 2025 s'élève à 556 356 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2025 s'élève à 148 736 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 19 158 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 126 699 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2025 s'élève à 66 740 dinars.
- Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 1 239 607 dinars.

2. GAT INVESTISSEMENT :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT :
 - Le montant des frais téléphoniques au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 2 490 dinars en TTC.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2025 pour 7 056 dinars.
 - Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 242 429 dinars en TTC au titre de l'exercice 2025.
 - Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 56 280 dinars en TTC au titre de l'exercice 2025.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 521 603 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 24 667 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 1 274 317 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2025 s'élève à 65 348 dinars en TTC.
- Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 354 425 dinars.

3. GAT IMMOBILIER :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER :
 - Le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève au titre de l'exercice 2025 à 2 520 dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2025 pour un montant de 18 420 dinars.

- Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 3 410 dinars en TTC au titre de l'exercice 2025.
- GAT ASSURANCES a reçu de De GAT IMMOBILIER des jetons de présence de 6 250 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2025 est respectivement de 43 395 dinars pour le local du centre d'expertise et de 147 101 dinars pour le local des archives.
- GAT ASSURANCES a conclu avec La société GAT IMMOBILIER une convention en vertu de laquelle cette dernière met à sa disposition les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences.

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération mensuelle hors taxes de 24.400 dinars majorée de 5% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 384 150 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La location a pris effet le 1^{er} février 2023.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 28 564 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2025 un solde créditeur de 77 522 dinars.

4. GAT PROMOTION IMMOBILIERE :

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer au titre de l'exercice 2025 s'élève à 26 145 dinars en TTC.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT PROMOTION IMMOBILIERE des jetons de présence pour un montant brut de 5 000 dinars.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC se présentent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat conclu le 08/04/2016, et l'avenant du 05/01/2021 en vertu duquel M. Mohamed DKHILI perçoit des honoraires mensuels de 36 440 dinars HT, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et d'une prise en charge de ses frais de mission.
- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Directeur Général Adjoint sont fixés par le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/09/2022, en vertu duquel M. Riadh BADR perçoit une rémunération mensuelle nette de 12 500 dinars, une prime de performance sur objectifs, fixée annuellement par le Conseil d'Administration, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents et de tout autre avantage attribué en tant que salarié de GAT ASSURANCES avant sa prise de fonction de DGA.
- Les membres du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

2. Les rémunérations des dirigeants au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	520 371		450 498 (*)		168 000	174 200
Avantages à LT			111 507	57 888		
Avantages en nature	51 769		34 352			
Total	572 140		596 357	57 888	168 000	174 200

(*) Compte tenu de la prime de performance sur objectif relative à l'exercice 2024 pour un montant brut de 115 396 dinars servie en 2025.

(*) Hors dotation de provision pour congés à payer de 19 538 dinars au titre de l'exercice 2025. Ainsi, le solde de ladite provision s'élève à 152 165 dinars au 31 décembre 2025.

- Les jetons de présence de l'exercice 2025 s'élevant à 120 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration, 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit et 24 000 dinars pour les membres du Comité Risque. Ces jetons de présence ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 30/05/2025.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

FINOR

Walid BEN SALAH

Avis des Sociétés

ÉTATS FINANCIERS

EURO-CYCLES

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société « EURO-CYCLES » publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme YOSRA CHELLY & M. AHMED EL KAFSI.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2025	2024
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
	2		
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		91 930,048	91 930,048
<i>Moins Amortissements</i>		-91 930,048	-91 388,679
	2.1	0,000	541,369
Immobilisations Corporelles		31 062 465,334	30 803 308,101
<i>Moins Amortissements</i>		-14 855 123,114	-13 433 347,121
	2.2	16 207 342,220	17 369 960,980
Immobilisations Financières		301 601,360	174 800,000
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
	3	301 601,360	174 800,000
Total des actifs immobilisés		16 508 943,580	17 545 302,349
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		16 508 943,580	17 545 302,349
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
	4		
Stocks		76 481 360,478	95 044 398,782
<i>Moins Provisions</i>		-2 076 020,349	-1 766 319,498
	4.1	74 405 340,129	93 278 079,284
Clients et Comptes Rattachés		15 672 890,960	26 136 876,559
<i>Moins Provisions</i>		-3 209 330,345	-3 163 506,798
	4.2	12 463 560,615	22 973 369,761
Autres actifs courants		5 429 295,145	4 906 195,588
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
	4.3	5 429 295,145	4 906 195,588
Placements & autres actifs financiers	4.4	3 108 523,362	3 032 092,279
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	14 134 960,446	13 455 135,495
Total des actifs courants		109 541 679,697	137 644 872,407
TOTAL DES ACTIFS		126 050 623,277	155 190 174,756

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2025	2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5		
Capital social		9 801 000,000	9 801 000,000
Réserves		980 100,000	980 100,000
Résultats reportés		45 204 664,133	40 657 327,682
Total des capitaux propres avant résultat		55 985 764,133	51 438 427,682
Résultat de l'exercice		8 430 546,419	10 427 936,451
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		64 416 310,552	61 866 364,133
<u>PASSIFS</u>	6		
Passifs non courants			
Emprunts	6.1	6 714 787,151	7 861 995,349
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		6 714 787,151	7 861 995,349
Passifs courants	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	12 894 942,917	20 428 551,328
Autres passifs courants	7.2	8 151 460,358	12 988 765,922
Autres passifs financiers	7.3	33 843 007,965	51 691 838,577
Concours bancaires	7.4	30 114,334	352 659,447
Total des passifs courants		54 919 525,574	85 461 815,274
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		61 634 312,725	93 323 810,623
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		126 050 623,277	155 190 174,756

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus	8.1.1	99 470 759,422	119 631 189,641
Autres produits d'exploitation	8.1.2	2 123 404,665	2 809 041,863
Production immobilisée		0,000	0,000
Total des produits d'exploitation		101 594 164,087	122 440 231,504
Charges d'exploitation			
	8.2		
Variation des stocks des PF et des encours		1 433 932,574 -	4 023 459,362
Achats d'approvisionnements consommés		- 70 857 751,608 -	78 774 397,849
Charges de personnel		- 7 807 320,338 -	7 527 814,192
Dotations aux amort. et aux provisions		- 3 546 999,471 -	3 137 356,456
Autres charges d'exploitation		- 7 379 652,848 -	9 919 485,526
Total des charges d'exploitation		- 88 157 791,691 -	103 382 513,385
Résultat d'exploitation		13 436 372,396	19 057 718,119
Charges financières nettes			
Charges financières nettes	8.3	-4 675 411,667	-6 202 238,823
Produits des placements	8.4	1 430 926,574	582 151,989
Autres gains ordinaires	8.5	391 828,314	102 628,401
Autres pertes ordinaires		-18 461,798	-1,052
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 565 253,819	13 540 258,634
Impôt sur les bénéfices	8.6	-2 134 707,400	-2 829 383,800
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 430 546,419	10 710 874,834
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	-282 938,383
Résultat net de l'exercice		8 430 546,419	10 427 936,451
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0,000	0,000
		-	-
Résultats après modifications comptables		8 430 546,419	10 427 936,451
Résultat par action		0,860	

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	9.1	8 430 546,419	10 427 936,451
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		3 546 999,471	3 132 737,096
*Reprise Provisions	-	1 769 157,711	-
*Plus-value de cession d'immo Corp&Incorp			2 516 836,197
* Variation des :			
- stocks		18 563 038,304	23 189 128,761
- créances		10 463 985,599	-
- autres actifs	-	485 783,726	4 401 098,754
- fournisseurs et autres dettes	-	12 370 913,975	6 046 785,898
* Plus ou moins-values de cession			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		26 378 714,381	31 042 643,297
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	259 157,233	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			1 550 733,082
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	203 232,443	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			2 925 784,053
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		-462 389,676	-4 433 467,135
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements			
Dividendes et autres distributions	-	5 880 600,000	-
Encaissements provenant des emprunts		106 837 832,011	100 289 220,239
Remboursement d'emprunts	-	125 871 186,652	-
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		-24 913 954,641	-8 546 645,950
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		1 002 370,064	18 062 530,212
Trésorerie au début de l'exercice		13 102 476,048	-4 960 054,164
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9.2	14 104 846,112	13 102 476,048

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquentement amendée et complétée,

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état de flux de trésoreries et les notes annexes,

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2024.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la société " EURO-CYCLES" est tenue par moyen informatique.

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIES ETRANGERES

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en Dinar Tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et les gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou de la dette libellées en monnaie étrangère sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2025, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2025, soit **1 € = 3,3744 TND** et **1 \$ = 2,9009 TND**. En

application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères** », les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

1.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie probable des immobilisations.

La valeur résiduelle dégagée, le cas échéant à la fin de la période d'utilisations des immobilisations est considéré comme non significative.

Les immobilisations ayant une valeur inférieure à **500 TND** sont amorties intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

1.6. REVENU

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir

Les revenus sont nets de remises et réductions commercial consenties par la société.

1.7. VALORISATION DES STOCKS

Les stocks des matières premières et fournitures liées ainsi que les stocks des autres approvisionnements sont évalués au cout moyen pondéré après chaque nouvelle réception et ce sans tenir compte des pertes de change provenant des acquisitions des stocks facturées dans une monnaie étrangère.

Les produits finis ont été valorisés à leurs coûts de production.

La société a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

Pour l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks de matières premières et consommables, la société adopte une méthode qui se base sur la distinction entre deux grandes familles. :

- 1- Les Stocks périssables :** Cette catégorie comprend notamment les poudres, liquides, papiers (décors), plastiques (pneus et chambres à air). Des seuils de durée de détention ont été définis pour estimer la perte de valeur, avec des taux de provision allant jusqu'à 100 % selon l'ancienneté.
- 2- Les Stocks non périssables :** Il s'agit principalement d'articles métalliques standards utilisés dans la production. La provision pour cette catégorie n'est plus estimée sur la base de la durée de détention mais repose sur le suivi théorique et l'inventaire physique annuel des articles mis en rebut, indépendamment de leur date d'entrée en stock.

En outre, la société provisionne intégralement les articles mis en rebut, même si certains peuvent être réparés et réutilisés.

Pour les produits finis, la société adopte une méthode d'estimation des provisions qui se base sur la valeur des articles spécifiques en stocks lié aux clients douteux.

1.8. REGIME FISCAL

I- A partir de l'exercice 2024, les bénéfices réalisés par la société « EURO-CYCLES-SA » sont devenus imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 20% avec un minimum légal de 0.2% du CA TTC.

II- La société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant de l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,

- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2025 un montant nul contre **541,369 TND** au 31 décembre 2024, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Logiciels	89 529,548	89 529,548
Site Web	2 400,500	2 400,500
VB IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 930,048	91 930,048
Amortissements immob incorp	91 930,048	91 388,679
VN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,000	541,369

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2025 un montant net de **16 207 342,220 TND** contre **17 369 960,980 TND** au 31 décembre 2024, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Terrain	3 189 845,637	3 189 845,637
Construction	10 576 835,426	10 501 739,801
Matériel industriel	5 182 694,986	5 182 694,986
Outillage industriel	331 034,250	331 034,250
Matériel de transport	2 518 473,831	2 518 473,831
AAI divers	2 153 743,416	2 149 187,816
Mobilier& matériel de bureau	214 045,574	213 003,574
Equipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
Matériels informatique	457 217,932	412 895,722
Divers aménagements sidi Bouali	88 481,124	88 481,124
Construction en cours	6 296 127,225	6 161 985,427
Valeurs brutes	31 062 465,334	30 803 308,101
Amortissements immob corp	14 855 123,114	13 433 347,121
Valeurs nettes	16 207 342,220	17 369 960,980

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2025
	V. brute Au	Acquisitions & ajouts	Reclassement & Cessions	V. brute Au	C. Amort. Au	Dotations	Reprises	C. Amort. Au	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	
(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(7)=(5)+(6)-(7)	(8)=(4)-(7)	
- Logiciels	89 529,548	0,000	0,000	89 529,548	88 988,179	541,369	0,000	89 529,548	0,000
- Site web	2 400,500	0,000	0,000	2 400,500	2 400,500	0,000	0,000	2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	91 930,048	0,000	0,000	91 930,048	91 388,679	541,369	0,000	91 930,048	0,000
- Terrain	3 189 845,637	0,000	0,000	3 189 845,637	0,000	0,000	0,000	0,000	3 189 845,637
- Constructions	10 501 739,801	75 095,625	0,000	10 576 835,426	4 308 497,673	822 048,533	0,000	5 130 546,206	5 446 289,220
- Matériel industriel	5 182 694,986	0,000	0,000	5 182 694,986	4 885 643,104	160 334,535	0,000	5 045 977,639	136 717,347
- Outillage industriel	331 034,250	0,000	0,000	331 034,250	305 766,064	12 845,454	0,000	318 611,518	12 422,732
- Matériel de transport	2 168 610,362	0,000	0,000	2 168 610,362	1 753 532,581	174 894,098	0,000	1 928 426,679	240 183,683
- Installations générales, A. & A. divers	2 149 187,816	4 555,600	0,000	2 153 743,416	1 290 856,684	169 705,122	0,000	1 460 561,806	693 181,610
- Mobilier et matériel de bureau	213 003,574	1 042,000	0,000	214 045,574	206 721,767	3 962,668	0,000	210 684,435	3 361,139
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000	0,000	53 965,933	53 965,932	0,000	0,000	53 965,932	0,001
- Matériel informatique	412 895,722	44 322,210	0,000	457 217,932	387 471,349	21 577,562	0,000	409 048,911	48 169,021
- Matériel de transport à statut juridique particulier	349 863,469	0,000	0,000	349 863,469	152 410,843	56 408,021	0,000	208 818,864	141 044,605
-divers aménagement local sidi bouali	88 481,124	0,000	0,000	88 481,124	88 481,124	0,000	0,000	88 481,124	0,000
- Construction en cours	6 161 985,427	134 141,798	0,000	6 296 127,225	0,000	0,000	0,000	0,000	6 296 127,225
TOTAL IMMO. CORPORELLES	30 803 308,101	259 157,233	0,000	31 062 465,334	13 433 347,121	1 421 775,993	0,000	14 855 123,114	16 207 342,220
TOTAL GENERAL	26 285 237,296	259 157,233	0,000	31 154 395,382	13 524 735,800	1 422 317,362	0,000	14 947 053,162	16 207 342,220

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2025 un montant de **301 601,360 TND** contre **174 800,000 TND** au 31 décembre 2024, elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	32 000,000	32 000,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	92 482,000	0,000
Cautionnement	77 219,360	42 900,000
TOTAL	301 601,360	174 800,000

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 7 992 parts sociales, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « AFRICA PACK SARL », société à responsabilité limitée, partiellement exportatrice.

Cette participation concerne 320 parts sociales, soit 1% du capital de la société « Africa Pack »

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de **109 541 679,697 TND** contre un solde de **137 644 872,407 TND** au 31 décembre 2024 s'analysant ainsi comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Stocks	76 481 360,478	95 044 398,782
Clients et Comptes Rattachés	15 672 890,960	26 136 876,559
Autres actifs courants	5 429 295,145	4 906 195,588
Placements et autres actifs financiers	3 108 523,362	3 032 092,279
Liquidités et Equivalents de Liquidités	14 134 960,446	13 455 135,495

TOTAL BRUT	114 827 030,391	142 574 698,703
➤ Provisions stock	2 076 020,349	1 766 319,498
➤ Provisions clients	3 209 330,345	3 163 506,798
TOTAL NETS	109 541 679,697	137 644 872,407

4.1. STOCKS

Les valeurs nettes de stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2025 à **74 405 340,129 TND** contre un solde net de **93 278 079,284 TND** pour l'exercice 2024 dont le détail se présente comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
<u>I-Stock des matières premières et fournitures liées</u>	<u>64 382 163,71</u>	<u>82 492 835,83</u>
• Matières premières	62 688 687,71	80 332 216,43
• Peintures	777 402,00	1 182 833,35
• Décors	916 074,00	977 786,05
Provision pour dépréciation	-2 076 020,35	-1 766 319,50
Valeur comptable nette (a)	<u>62 306 143,36</u>	<u>80 726 516,33</u>
<u>II-Stock Autres approvisionnements</u>	<u>1 112 908,00</u>	<u>1 372 434,55</u>
• Emballages	1 112 908,00	1 372 434,55
Provision pour dépréciation	0	0
Valeur comptable nette (b)	<u>1 112 908,00</u>	<u>1 372 434,55</u>
<u>III-Stock en transit des matières premières et fournitures liées : (c)</u>	<u>7 463 439,66</u>	<u>9 090 211,87</u>
Valeur Comptable nette : (a)+ (b)+ (c)	<u>70 882 491,02</u>	<u>91 189 162,75</u>
<u>IV- Stock des Produits</u>	<u>2 644 876,81</u>	<u>1 573 609,32</u>
• Produits finis	2 644 876,81	1 573 609,32
Provision pour dépréciation	0	0
Valeur comptable nette (d)	<u>2 644 876,81</u>	<u>1 573 609,32</u>
<u>V-Stock en transit des Produits finis (e)</u>	<u>877 972,31</u>	<u>515 307,22</u>
Valeur Comptable nette (d)+(e)	<u>3 522 849,11</u>	<u>2 088 916,54</u>
Valeur comptable nette des Stocks (a+b+c+d+e)	<u>74 405 340,13</u>	<u>93 278 079,28</u>

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde net au 31 Décembre 2025 de **12 463 560,615 TND** contre un solde net de **22 973 369,761 TND** au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Clients ordinaires	12 463 560,615	22 973 369,761
Clients douteux ou litigieux	3 209 330,345	3 163 506,798
Total BRUT	15 672 890,960	26 136 876,559
Provision pour dépréciation des clients	-3 209 330,345	-3 163 506,798
TOTAL	12 463 560,615	22 973 369,761

4.2.1 Clients ordinaires :

Cette rubrique présente un solde brut au 31 Décembre 2025 de **12 463 560,615 TND** contre un solde brut de **22 973 369,761 TND** au 31 Décembre 2024 enregistrant ainsi une variation négative d'un montant de **10 509 809,146 TND** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
HALFORDS LIMITED	7 266 426,002	16 910 267,806
DEPORTICA	1 990 987,547	1 024 038,768
ATALA S.P.A ITALY	562,850	953 086,013
GO OUTDOORS	714 037,737	936 348,311
MANUFACTURE FRANCAISE DU CYCLES	24 123,079	906 361,315
CONOR SPORTS S.A	1 047 694,105	694 649,228
ZELVEGIAN BROS	0,000	402 808,565
KS CYCLING	0,000	385 408,252
YOAC GROUP	0,000	306 026,331
GROUPE TANDEM FALCON	0,000	276 058,573
DENVER	31 803,720	49 448,201
Autres clients	201 979,637	128 868,398
MODELO CONTINENTE	701 169,384	0,000
PENTAGON SPORTS	323 366,997	0,000
AVANTAGO SPORTS GMBH	161 409,557	0,000
TOTAL	12 463 560,615	22 973 369,761

4.2.2 Clients Douteux :

Cette rubrique présente un solde brut au 31 Décembre 2025 de **3 209 330,345 TND** contre un solde brut de **3 163 506,797 TND** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
MOLHO	3 074 568,304	3 025 822,036
PODILATOUPOLI	104 866,004	104 866,004
MOORE LARGE	29 896,037	32 818,757
TOTAL	3 209 330,345	3 163 506,797
Provisions pour créances douteuses	-3 209 330,345	-3 163 506,798

Les créances de ces clients douteux ont été totalement provisionnées sur l'exercice 2025.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant **5 429 295,145 TND** au 31 décembre 2025 se répartissent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Personnel avance et acompte	30,000	118 650,000
Fournisseurs avances et acomptes	373 329,718	1 038 322,751
Etat impôts et taxes	2 820 811,755	2 813 313,946
Débiteurs divers	2 017 081,918	756 781,497
Charges constatées d'avance	218 041,754	179 127,394
TOTAL	5 429 295,145	4 906 195,588

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **3 108 523,362 TND** au 31 décembre 2025 contre un solde de **3 032 092,279 TND** au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
PLACEMENT A COURT TERME	3 000 000,000	3 000 000,000
Echéance à moins d'un an sur prêt NC	74 600,000	0,000
FCP CAPITAL	33 923,362	32 092,279
TOTAL	3 108 523,362	3 032 092,279

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise un solde de **14 134 960,446 TND** au 31 décembre 2025, contre **13 455 135,495 TND** au 31 décembre 2024 :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Banques	14 129 781,640	13 206 997,063
Régies d'avance et accréditifs	0,000	244 086,150
Caisse	4 894,472	3 755,218
Autres organismes financiers	284,334	297,064
TOTAL	14 134 960,446	13 455 135,495

4.5.1 BANQUES :

Cette rubrique présente un solde de **14 129 781,640 TND** au 31 décembre 2025 contre un solde de **13 206 997,063 TND** au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
STB 15922/7 DT	374 025,716	118 647,413
STB 8900531/978-EURO	0,031	0,031
AMEN BANK	0,000	729 606,750
A B USD	6 894 175,407	7 952 171,054
A B EUROS	707 832,737	222 488,179
STB USD 245/840	1 012 062,095	287 191,203
STB EUROS 227/978	191 915,224	27 184,721
UIB DINARS 12404	32 902,728	65 739,580
UIB USD 000672	1 302 702,638	406 682,707
UIB EUROS 000671	2 250 032,677	262 795,769
STB USD 2708840	25,506	25,506
ATB DINARS	68 082,731	278 241,409
ATB DOLLARS	655 877,303	1 679 802,350
ATB EUROS	347 324,630	701 736,689
B H DINARS	19 607,248	0,000
B H DOLLARS	19 509,551	5 575,518
BH EUROS	17 978,083	0,000
Q.N.B	4 824,445	4 824,445
BANQUE DE TUNISIE TND	50 427,305	0,000
BANQUE DE TUNISIE USD	109 302,605	321 905,565
BANQUE DE TUNISIE EUR	71 172,980	142 378,174
TOTAL	14 129 781,640	13 206 997,063

NOTE 5 CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2025 à **64 416 310,552 TND** contre **61 866 364,133 TND** au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Capital social	9 801 000,000	9 801 000,000
Réserves	980 100,000	980 100,000
Résultat reporté	45 204 664,133	40 657 327,682
Résultat de l'exercice	8 430 546,419	10 427 936,451
TOTAL	64 416 310,552	61 866 364,133

* Suivant le procès-verbal de l'AGO du 18 Juin 2025, l'assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 ainsi que les résultats reportés comme suit :

- Bénéfice exercice 2024 : 10 427 936,451 TND
- Résultats reportés 2024 : 40 657 327,682 TND

Résultat distribuable : **51 085 264,133 TND**

- Dividendes en dinar tunisien : (0.600 DT/action) -5 880 600,000 TND

Résultats reportés après affectation **45 204 664,133TND**

5.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	1	2	3	5	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
♠ Solde au 31 Décembre 2024	9 801 000	980 100	40 657 328	10 427 936	61 866 364
- Affectation du résultat 2024			10 427 936	-10 427 936	0
- Augmentation de Capital					0
- Réserves légales					0
- Distribution des dividendes			-5 880 600		-5 880 600
- Résultat de au 31 Décembre 2025				8 430 546	8 430 546
♠ Solde au 31 Décembre 2025	9 801 000	980 100	45 204 664	8 430 546	64 416 311

NOTE 6-PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2025 le solde de cette rubrique est de **6 714 787,151 TND** se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Emprunts	6 714 787,151	7 861 995,349
TOTAL	6 714 787,151	7 861 995,349

6.1 Emprunts à plus d'un an

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de **6 714 787,151 TND** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Emprunt à plus d'un an	6 714 787,151	7 814 125,196
Emprunt Leasing	0,000	47 870,153
TOTAL	6 714 787,151	7 861 995,349

NOTE 7 PASSIFS COURANTS

Au 31 décembre 2025, les passifs courants présentent un solde de **54 919 525,574 TND** contre un solde de **85 461 815,274 TND** au 31 décembre 2024, dont le détail se présente comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	12 894 942,917	20 428 551,328
Autres passifs courants	8 151 460,358	12 988 765,922
Autres passifs financiers	33 843 007,965	51 691 838,577
Concours bancaires	30 114,334	352 659,447
TOTAL	54 919 525,574	85 461 815,274

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de **12 894 942,917 TND** contre **20 428 551,328 TND** au 31 Décembre 2024, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Fournisseurs d'exploitation	12 093 423,212	18 597 972,134
Fournisseurs effets à payer	801 433,485	1 798 998,674
Fournisseurs d'immobilisations	0,000	31 580,520

Fournisseurs factures non parvenues	86,220	0,000
Total	12 894 942,917	20 428 551,328

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisant au 31 décembre 2025 un solde de **8 151 460,358 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Client avance et acompte	1 726 058,750	2 979 872,396
Etat impôts et taxes	2 745 633,330	3 861 149,297
Personnel rémunérations dues	795 038,453	826 168,271
CNSS	507 068,980	472 781,694
Créditeurs divers	483 760,146	549 382,711
Charges à payer	1 680 231,635	2 960 991,909
Dividendes à payer	213 669,064	1 338 419,644
TOTAL	8 151 460,358	12 988 765,922

7.3 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de **33 843 007,965 TND** contre **51 691 838,577 TND** au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Emprunts liés au cycle d'exploitation	32 309 433,310	50 135 688,337
Echéances à moins d'un an	1 147 208,200	1 207 099,616
Intérêts courus	386 366,455	349 050,624
TOTAL	33 843 007,965	51 691 838,577

7.4 CONCOURS BANCAIRES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de **30 114,334 TND** contre **352 659,447 TND** au 31 Décembre 2024, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
AMEN BANK	27 675,272	0,000
STB 219745	2 439,062	969,989
B H DINARS	0,000	77 428,122
BANQUE DE TUNISIE TND	0,000	274 261,336

TOTAL	30 114,334	352 659,447
--------------	-------------------	--------------------

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2025 et 2024 se présente comme suit :

8.1. REVENUS :

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Revenus	99 470 759,422	119 631 189,641
Autres produits	2 123 404,665	2 809 041,863
TOTAL	101 594 164,087	122 440 231,504

8.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est passé de **119 631 189,641 TND** à la clôture de l'exercice 2024 à **99 470 759,422 TND** au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une diminution de **20 160 430,219 TND**, soit **(-16,85 %)** qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Ventes Vélos	91 878 170,673	109 469 670,390
Vente accessoires	7 592 588,749	10 129 901,651
Ventes des produits résiduels	0,000	31 617,600
TOTAL	99 470 759,422	119 631 189,641

8.1.2 Autres Produits

Les autres produits d'exploitation sont passés de **2 809 041,863 TND** à la clôture de 2024 à **2 123 404,665 TND** au 31 décembre 2025 enregistrant une diminution de **685 637,198 TND**

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Loyers bâtiment à TUNINDUSTRIE	34 034,175	32 413,500
Frais administratifs à TUNINDUSTRIE	209 362,266	186 896,476
Reprise sur provision Stock Matières premières	1 766 319,498	1 852 898,140
Reprise sur provision clients et comptes et rattaches	2 838,213	663 938,057
Transfert des charges convertisseurs	110 850,513	72 895,690
TOTAL	2 123 404,665	2 809 041,863

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2025, les charges d'exploitation sont de l'ordre de **88 157 791,691TND**, contre un solde de **103 382 513,385 TND** au 31 décembre 2024, ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
<u>Variation stocks PF et encours</u>	<u>-1 433 932,574</u>	<u>4 023 459,362</u>
Variation stocks PF et encours	-1 071 267,488	1 090 418,272
VARIATION DES STOCKS PRODUITS FINIS EN TRANSIT	-362 665,086	2 933 041,090
<u>Achat matières consommés :</u>	<u>70 857 751,608</u>	<u>78 774 397,849</u>
• Achat MP	44 704 323,890	52 437 854,973
• Achat emballage	3 852 512,224	4 465 901,169
• Achat décors	884 262,643	903 493,249
• Variation stock MP	19 675 732,278	19 360 576,999
• Variation emballage	259 526,549	-175 950,549
• Variation Décors	61 712,051	-18 957,051
• Achats non stockés des matières et fournitures	1 563 203,919	1 375 408,383
• Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats	-143 521,946	426 070,676
<u>Charges de personnel :</u>	<u>7 807 320,338</u>	<u>7 527 814,192</u>
• Charge de personnel	6 476 198,768	6 392 453,250
• Charges sociales légales	1 088 052,701	945 047,818
• Autres charges	243 068,869	190 313,124
<u>Dotations aux amorts et prov :</u>	<u>3 546 999,471</u>	<u>3 137 356,456</u>
• Dot aux amort des immob incorporelle	541,369	1 082,083
• Dot aux amort des immob corporelle	1 421 775,993	1 365 335,515
• Dot aux provisions pour dép. clients et comptes rattachés	48 661,760	0,000
• Dot aux provisions pour risques charges d'exploitation	0,000	4 619,360
• Dot aux provisions pour dépréciation de stocks	2 076 020,349	1 766 319,498
<u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>7 379 652,848</u>	<u>9 919 485,526</u>
• Charges locatives	0,000	100 840,336
• Entretiens et réparations	402 694,695	458 793,609
• Primes d'assurances	334 185,056	242 056,221
• Etudes et recherches	384 155,488	617 168,555
• Transports et autres services extérieurs	2 821 716,025	4 975 178,566
• Commissions sur ventes	1 112 197,266	1 189 317,538
• Rémunérations d'intermédiaires	598 560,741	304 177,781

• Publicités	25 327,189	47 764,019
• Transports / achats	45 722,775	20 993,411
• Divers	17 788,829	19 529,047
• Réceptions, voyages et déplacements	221 985,699	151 517,659
• Frais de télécommunications	71 641,186	71 083,260
• Commissions bancaires	366 775,517	493 686,840
• Charges diverses ordinaires	345 295,384	323 942,958
• Etats, impôts et taxes	607 811,607	884 435,726
• Autres charges liées à une modification comptable	23 795,391	19 000,000
TOTAL	88 157 791,691	103 382 513,385

8.3. CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2025 un solde de **4 675 411,667 TND** contre un solde de **6 202 238,823 TND** au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Intérêts des emprunts	3 955 880,964	4 360 784,731
Intérêts des comptes courant	46 796,772	1 340 031,504
Pertes de change	3 188 416,094	2 024 049,229
Gains de change	-2 515 682,163	-1 522 626,641
TOTAL	4 675 411,667	6 202 238,823

8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **1 430 926,574 TND** au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Produits des participations TUNINDUSTRIE	999 000,000	499 500,000
Intérêts créditeurs sur compte courant bancaires	430 095,491	80 785,936
Produit FCP capital plus	1 831,083	1 866,053
TOTAL	1 430 926,574	582 151,989

8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique d'une valeur de **391 828,314 TND**, s'analyse au 31 décembre 2025 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Produits divers ordinaires	109 913,669	26 878,878
Gains Ordinaires	281 914,645	75 749,523
TOTAL	391 828,314	102 628,401

8.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Impôts sur les bénéfices	2 134 707,400	2 829 383,800
Total	2 134 707,400	2 829 383,800

NOTE 9 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Stocks	18 563 038,304	23 189 128,761
Clients et comptes rattachés	10 463 985,599	-13 638 207,466
Autres actifs courants	-485 783,726	4 401 098,754
Fournisseurs et comptes rattachés et autres dettes	-12 370 913,975	6 046 785,898

9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025

DESIGNATION	DECEMBRE 2025	DECEMBRE 2024
Liquidités et Equivalents de Liquidités	14 134 960,446	13 455 135,495
Concours bancaires	30 114,334	352 659,447
	14 104 846,112	13 102 476,048

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2025	Charges	Montant 2025	Soldes	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	0,000	Coût d'achat des marchandises vendues	0,000	Marge commerciale	0,000	0,000
Total	0,000		0,000		0,000	0,000
Revenus et autres produits d'exploitation	99 470 759,422	Achats Consommés	70 857 751,608			
Production stockée Production immobilisée	1 433 932,574					
Autres produits	2 123 404,665					
Total	103 028 096,661	Total	70 857 751,608	Production	103 028 096,661	118 416 772,143
Production	103 028 096,661	Achats Consommés	70 857 751,608	Marge sur cout Matières	32 170 345,053	39 642 374,294
Marge commerciale		Autres charges externes	6 771 841,241			
Marge sur coût matière	32 170 345,053					
Autres Charges d'exploitation						
Total	32 170 345,053	Total	6 771 841,241	Valeur Ajoutée Brute	25 398 503,812	30 607 324,494
Valeur Ajoutée Brute	25 398 503,812	Impôts et taxes	607 811,607			
		Charges de personnel	7 807 320,338			
Total	25 398 503,812	Total	8 415 131,945	Excédent Brut D'exploitation	16 983 371,867	22 195 074,576
Excédent brut d'exploitation	16 983 371,867	Charges ordinaires	18 461,798			
Autres produits ordinaires	391 828,314	Charges financières	4 675 411,667			
Produits financiers	1 430 926,574	Dotations aux amortissements et aux prov	3 546 999,471			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	2 134 707,400			
Total	18 806 126,755	Total	10 375 580,336	Résultat des activités Ordinaires après IS	8 430 546,419	10 710 874,834
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	8 430 546,419					
		Eléments Extraordinaires (Contribution conjoncturelles 2%)	-			
Total	8 430 546,419	Total	0,000	Résultat net après modification comptable	8 430 546,419	10 427 936,451

NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2018	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	1 433 932,574	1 433 932,574	-	-	-	-	1 433 932,574
- Achats consommés	-70 857 751,608	-70 857 751,608	-	-	-	-	-70 857 751,608
- Charges de personnel	-7 807 320,338	-5 465 124,237	-2 268 026,558	-74 169,543	-	-	-7 807 320,338
- Dotations aux amort. et aux provisions	-3 546 999,471	-2 868 103,772	-199 696,070	-479 199,629	-	-	-3 546 999,471
- Autres charges d'exploitation	-7 379 652,848	-885 558,342	-654 575,208	-5 263 168,411	-177 111,668	-399 239,219	-7 379 652,848
- Charges financières nettes	-4 675 411,667	-	-	-	-4 675 411,667	-	-4 675 411,667
- Autres pertes ordinaires nettes	-18 461,798	-	-	-	-	-18 461,798	-18 461,798
Total	-92 851 665,156	-78 642 605,385	-3 122 297,836	-5 816 537,583	-4 852 523,335	-417 701,017	-92 851 665,156

NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2025, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Note	Achats	Ventes	Produit de participation	Règlements	Solde
	Au		Au	Au	Au	Au	Au
	31/12/2024		2025	2025	2025	2025	31/12/2025
	-1		-2	-3		-4	(1) +(2) +(3) +(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	4 877 876		8 010 776			-10 767 677	2 120 976
- Compte débiteurs divers TUNINDUSTRIES	740 390			261 300	999 000		2 000 691
- Fournisseur AFRICA PACK	0		3 143 730			-3 143 457	273
-Fournisseur MDS AGIL Hergla	36 969		591 271			-589 945	38 296
TOTAL	5 655 235	0	11 745 778	261 300	999 000	-14 501 079	4 160 235

NOTE 13 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2025, les engagements hors bilan de la société « Euro-cycles » sont :

I- ENGAGEMENTS DONNES

I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6 424	1 ^{er}
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5 909	1 ^{er}
			Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 TND Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fond de commerce sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse		
UIB	CREDIT DE GESTION :	10 000 000,000	Nantissement en rang utile sur le matériel de 2 662 154 DT		
			Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6 424	utile
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5 909	utile
			Totalité du TF N° 40017		
AMEN BANK	CREDIT DE GESTION :	26 000 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6 424	utile
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5 909	utile
	CREDIT LONG TERME :	6 000 000,000	Totalité du Lot 43 TF 40017	5792	1 ^{er} rang
BH BANK	CREDIT DE GESTION :	30 500 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6424	utile
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5909	utile
BT BANK	CREDIT DE GESTION :	14 000 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6 424	utile
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5 909	utile
			Totalité du Lot 43 (ancien lot 27) TF 201920	5 792	2 ^{eme} rang
	CREDIT MOYEN TERME :	3 750 000,000	Nantissement sur le fonds de commerce		utile

I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Une caution solidaire est donnée par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIES détaillée comme suit :

Banques	Engagement	Montant en DT	
UIB	Crédit de gestion	2 100 000	caution
UIB	Crédit à moyen Terme d'investissement	4 202 000	caution
STB	Crédit de gestion	5 000 000	Hypothèque Immobilière
STB	Crédit à moyen Terme d'investissement	2 500 000	Hypothèque Immobilière

NOTE 14. Note sur les enjeux liés à la durabilité (ESG) :

Conformément au Communiqué du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025, complété par celui du 13 février 2026, relatif aux informations à fournir dans les notes aux états financiers, la Société EURO-CYCLES S.A présente des informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

La présente note est structurée en s'inspirant :

- des principes et des exigences du cadre conceptuel comptable du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité,
- des normes IFRS S1 et IFRS S2, relatives respectivement aux exigences générales d'informations financières liées à la durabilité et aux informations spécifiques relatives aux changements climatiques,
- du communiqué explicatif du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers.

Ce document reflète notre engagement à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre gestion des risques. En tant que premier exercice dans un contexte réglementaire tunisien en pleine évolution, ce rapport adopte une approche progressive, conformément au principe de « Comply or Explain ». Il privilégie des informations qualitatives pour décrire notre feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

Dans ce cadre, les informations présentées sont organisées autour de quatre piliers :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la société au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

1. Gouvernance des enjeux ESG

La supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) relève du Conseil d'administration. À ce titre, il approuve les stratégies, les politiques et les rapports relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la durabilité, et veille à leur bonne exécution.

La gestion et le pilotage des enjeux ESG sont assurés par la Direction de la société, avec l'implication de la fonction Risques, qui intègre les risques liés à la durabilité dans le dispositif global de gestion des risques.

La société EURO-CYCELS S.A accorde une importance particulière au renforcement des compétences des collaborateurs en matière de durabilité. À partir de 2026, les effectifs du département QHSE, des comités spécialisés et de la Direction Générale ont été présents à des formations, couvrant les principaux enjeux ESG.

Aussi le comité d'audit veille à la fiabilité des informations financières liées à la durabilité publiée, ainsi que l'efficacité des dispositifs de contrôle interne associés

2. La stratégie de la société au regard de ces risques et opportunités liées à la durabilité

La stratégie de la société intègre les enjeux liés à la durabilité dans son modèle d'affaires conformément à sa Politique RSE et à sa Politique Générale de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux. Elle vise à soutenir un développement économique durable et inclusif.

Aussi, l'activité cyclisme rapproche le monde d'un environnement propre et d'un climat meilleur. Il favorise la résilience physique et mentale et aide à créer des villes agréables et vivables avec moins d'embouteillages, moins de bruit et une pollution de l'air réduite. Pour Euro-cycles, ce sont les gens qui font la différence dans la façon dont ils conçoivent et fabriquent nos produits.

Euro-cycles veut continuellement créer de la valeur de manière durable. Nous améliorons la qualité de nos rendements financiers en limitant l'impact écologique, en faisant des affaires de manière socialement responsable et grâce à une bonne gouvernance. Et nous prenons en compte les intérêts de toutes nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que cela aura un impact positif sur la Société à court et à long terme.

En 2025, Euro-cycles a défini encore sa nouvelle stratégie de développement durable pour les années à venir. Notre objectif est de créer une culture dans laquelle chaque employé nous aide à créer de la valeur à la fois tangible et intangible à long terme, pour nous et toutes ses parties prenantes. Nous avons un impact positif sur ce front en :

- Contribuant à créer une société durable en stimulant le cyclisme.
- Vendre des vélos et des pièces et accessoires durables.
- Les produire de manière durable.

Pour atteindre notre objectif dans les années à venir, nous avons établi des priorités sur quatre fronts :

1. Gestion de la chaîne d'approvisionnement : favorise la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement.
2. Qualité et sécurité des produits : en se concentrant sur les innovations, en optimisant les processus de production et en continuant à investir dans nos collaborateurs.
3. Conception et cycle de vie des produits : le cycle de vie des batteries de vélos électriques et redéfinir le vélo pour la durabilité.
4. Bien-être des clients : promouvoir les avantages des vélos et des vélos cargo pour la santé personnelle et l'environnement.

Pour cela, nous avons :

1. Mis en place des politiques générales environnementales afin de définir les cadres réglementaires complétées par des politiques spécifiques (de traitements des déchets en partenariat avec une société française basée en Tunisie, réductions des émissions, etc..).
2. Mise en place d'un projet d'économie d'Énergie par la construction d'une centrale photovoltaïque dédiée à nos besoins.
3. Intégration verticale favorisant la réduction des imports et développement de la valeur locale.
4. Équité dans la rémunération et dans les recrutements entre les hommes et les femmes en fonction des postes.
5. Développons le partenariat avec les centres de formations professionnelles, ou les universités, respectivement soit dans le cadre de l'alternance ou dans le cadre de PFE.
6. Le recrutement des handicapés et veille à leurs intégrations dans et leurs encadrements dans la société.

Ces objectifs sont en projet de réalisation dans le cadre de l'alignement de la Tunisie sur les réductions à effets de serre d'ici à 2030.

Nous sommes convaincus qu'une production et des produits durables ajouteront finalement de la valeur à notre entreprise, ce qui créera à son tour de nouvelles opportunités. Nous voyons entre autres les opportunités suivantes :

- Les fournisseurs deviendront des partenaires, car tous les accords sont clairement définis et suivis, intégrés sur la chaîne de valeur.
- Le transport des marchandises et des fournitures est optimisé. Nous recevrons moins de demandes de service de la part de nos concessionnaires car la qualité et le service des produits les plus élevés sont la norme.
- Notre objectif et nos résultats en matière de développement durable nous aident à attirer les personnes les plus talentueuses et à créer une main-d'œuvre très engagée.
- Une production durable augmentera la confiance des parties prenantes dans notre entreprise et nos marques.

3. Les processus de gestion des risques et des opportunités de durabilité

La Société EURO-CYCLES S.A ambitionne de lancer un processus structuré pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques et opportunités liés à la durabilité. Ce processus est en cours de déploiement et vise à être pleinement intégré dans notre cadre global de gestion des risques.

L'identification des risques et opportunités ESG matériellement significatifs est la première étape de notre démarche. Elle s'appuie sur :

- Le diagnostic ESG approfondi : Une analyse complète est en cours de finalisation pour évaluer notre exposition aux enjeux ESG.
- L'analyse de matérialité : Un risque ou une opportunité liée à la durabilité est considéré comme significatif lorsqu'il est susceptible d'influencer de manière notable la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.
- La veille réglementaire et sectorielle : Un suivi constant des évolutions et des tendances de marché pour anticiper les risques et opportunités émergents. Les principaux risques à identifier durant cette période incluent les enjeux clés pour les marchés et ne se limite plus aux prix du pétrole, mais à leur impact direct sur les consommateurs. Le choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient agit comme une taxe implicite sur les ménages, réduisant leur pouvoir d'achat et pesant sur la consommation. Dans ce contexte, la capacité des économies à absorber ce choc dépend largement du niveau d'épargne accumulé avant la crise. En Europe et au Royaume-Uni, qui sont nos principaux clients, les ménages apparaissent mieux protégés qu'au dans d'autres pays, le taux d'épargne en zone euro atteint environ **14–15%**, soit au-dessus de sa moyenne de long terme, tandis qu'il se situe proche de **10%** au Royaume-Uni. Cela offre une marge de manœuvre plus importante pour absorber temporairement la hausse des prix de l'énergie sans réduire immédiatement la consommation.

En résumé, l'Europe semble mieux armée que les États-Unis pour absorber un choc énergétique à court terme grâce à un niveau d'épargne plus élevé. Mais cette protection est inégale et pourrait s'éroder rapidement si les prix de l'énergie restent durablement élevés. Pour les marchés, cela signifie que l'impact économique et politique du choc pétrolier pourrait varier fortement selon les régions, avec des implications directes sur la consommation, la croissance et les politiques monétaires dans les mois à venir.

4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

Nos objectifs à court et moyen termes sont principalement de nature qualitative et visent à construire les fondations de notre performance en matière de durabilité :

- **Finalisation du diagnostic ESG et de l'analyse de matérialité** : Objectif de finalisation au cours de l'année 2026 pour disposer d'une cartographie précise et hiérarchisée des enjeux.

- **Définition d'une feuille de route ESG intégrée :** Sur la base du diagnostic, élaboration d'un plan d'action détaillé avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de mise en œuvre (fin 2026).

En ce qui concerne que les Indicateurs Quantitatifs, bien que notre système de reporting soit en cours de structuration, nous sommes en mesure de communiquer les indicateurs suivants pour l'exercice 2025 :

- **Indicateurs de Gouvernance :**

- * Le conseil d'Administration : deux réunions avec un taux de présence des administrateurs avoisinant les 100%.

- * Le Comité d'audit : deux réunions avec un taux de présence des administrateurs avoisinant les 100%.

- **Indicateur Environnemental :**

La société a entamé au cours de l'année 2025 Une étude pour l'installation des panneaux photovoltaïque, cela permet de réduire la dépendance au réseau et de contribuer à la transition énergétique.

- **Indicateur social :**

Une certification ISO 45001 est en cours de préparation par la société EURO-CYCELS S.A , afin d'avoir un cadre stratégique pour réduire les risques professionnels et avoir un plan de prévention sécurité santé.

Le comité santé sécurité au travail se réunit cinq fois par année pour suivre les recommandations de la médecine de travail à propos de la santé et sécurité des personnels.

Aussi les employés de la société bénéficient chaque année à des formations en continue par employé, démontrant notre investissement dans le capital humain.

5. Exposition au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), applicable progressivement à partir du 1er janvier 2026, vise à appliquer une tarification carbone aux importations dans l'Union Européenne pour certains produits à forte intensité carbone (notamment acier, aluminium, ciment et engrais).

À la date de clôture, les produits fabriqués par la société EURO-CYCLES S.A (vélos et composants associés) ne relèvent pas du périmètre actuel du MACF. En conséquence, la société n'est pas exposée à une taxation carbone directe sur ses exportations vers l'Union Européenne.

Toutefois, la société demeure exposée de manière indirecte à ce mécanisme, notamment à travers :

- L'évolution potentielle du coût des intrants (notamment aluminium et acier),
- Les exigences croissantes des clients européens en matière d'empreinte carbone,
- Et le risque d'extension future du périmètre du MACF à d'autres catégories de produits.

Ces éléments font l'objet d'un suivi dans le cadre de la veille réglementaire et de l'analyse des risques liés à la durabilité.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la

Société « **EURO-CYCLES – SA** »

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mes dames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **EURO-CYCLES – SA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **126 050 623,277 TND**, un bénéfice net de **8 430 546,419 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **64 416 310,552 TND** et une variation positive de trésorerie de **1 002 370,064 TND**.

OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PARAGRAPHE D'OBSERVATION

A partir du mois d'AOUT 2024 et jusqu'à la date de la rédaction de notre rapport, la société EURO CYCLES fait l'objet d'un contrôle effectué par les services de l'inspection douanier portants sur les opérations d'exportations se référant à la période allant de l'année 2004 jusqu'à l'année 2024 et se rapportant aux justificatifs de rapatriement.

A la date de notre rapport, la société a présenté aux services douaniers les justificatifs de rapatriements de 10 050 titres TCE sur un total de 10 158 titres demandés ce qui représente un pourcentage de 99%. Les 108 titres restant sont encours de traitement chez les intermédiaires agrès.

Aucune réclamation ni redressement financier n'a été notifié à ce jour à la société.

Cette situation n'a pas remis en cause la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés à cette date.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMNTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 28/04/2026

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société

« EURO-CYCLES » SA

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2025 :

A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES »

1- Au cours de l'exercice 2025, la société « EURO-CYCLES – SA » a réalisé des opérations d'achats de matières premières auprès de la société « TUNINDUSTRIES-SARL » pour un montant total de **8 010 776 TND** se répartissant comme suit :

Opérations	Montant en TND
ACHATS ASSISES	1 564 328
ACHATS STRUCTURES	301 046
ACHATS ROUES	6 145 402
Total	8 010 776

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de **2 120 976 TND**.

2- Au titre de l'exercice 2025, la société « Euro-cycles » a :

- donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de **34 034 TND**.

- facturé des frais administratifs pour un montant global de **209 362 TND**.

- comptabilisé des revenus de participations pour un total de **999 000 TND** suivant PV AGO du 22/05/2025 au titre des dividendes distribués par la société TUNINDUSTRIES.

-payé pour le compte de la société « TUNINDUSTRIES » des diverses charges pour un montant global de **17 904 TND**.

Le compte débiteur divers « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2025 un solde débiteur de **2 000 691 TND**.

A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HERGLA »

Au cours de l'exercice 2025, la société « EURO-CYCLES -SA » a réalisé des opérations d'achats de carburants et des frais d'entretien véhicules auprès de la société « MDS AGIL HERGLA » pour un total de **591 271 TND**.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2025, un solde créditeur de **38 296 TND**.

A.3 Opérations réalisées avec la société « AFRICA PACK-SARL »

1- Au cours de l'exercice 2025, la société « EURO-CYCLES – SA » a réalisé des opérations d'achats d'emballages auprès de la société « AFRICA PACK-SARL » pour un montant total de **3 143 730 TND**.

Le compte fournisseur « AFRICA PACK-SARL » présente au 31 décembre 2025 un solde créditeur de **273 TND**

B- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

B-1 : Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le directeur général, et le directeur général adjoint ont été fixé par le PV du conseil d'administration du 07/01/2020 pour le président du conseil d'administration et le directeur général et par le contrat de travail du 04/07/2005 pour le directeur général adjoint.

Au cours de l'exercice 2025, les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants ont été réalisés en respectant les décisions sus indiqués détaillés comme suit :

- **Au profit du président du conseil d'administration**
 - Une rémunération annuelle brute de **150 000 TND**.
- **Au profit du directeur Général**
 - Un salaire brut de **403 581 TND** y compris les avantages en natures.
- **Au profit du directeur général adjoint**
 - Un salaire brut de **142 849 TND** y compris les avantages en natures ;
 - Un intéressement sur le résultat net de l'exercice 2025 pour un montant de **375 000 TND**.

B-2 Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 Juin 2025, les membres du conseil d'administration ont bénéficié chacun d'un montant brut de **8 750 TND** comme jetons de présence au titre de l'année 2024.

Sousse, le 28/04/2026

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »
Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société « GAT » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Nouredine HAJJI (*AMC Ernest & Young*) & M Walid Ben SALAH (*FINOR*).

Bilan Consolidé

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Annexe 1	Notes	Au 31/12/2025			Publié	Retraité
		Brut	Amorts et Prov	Net	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024
AC1 Actifs incorporels	A.1	15 657 556	(12 711 317)	2 946 239	2 284 108	2 284 108
AC11 Investissements de recherche et développement		13 003 156	(10 337 549)	2 665 607	1 888 840	1 888 840
AC15 Goodwill		2 654 400	(2 373 768)	280 632	395 268	395 268
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	36 052 966	(24 088 092)	11 964 874	11 664 397	11 664 397
AC21 Installations techniques et machines		29 463 473	(20 349 012)	9 114 461	9 182 747	9 182 747
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		6 134 644	(3 739 080)	2 395 563	2 423 530	2 423 530
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		454 849	-	454 849	58 120	58 120
AC3 Placements	A.2	822 209 049	(32 437 768)	789 771 281	699 113 348	685 556 561
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		118 064 979	(25 208 243)	92 856 735	79 672 041	79 672 041
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		84 215 373	(19 835 197)	64 380 176	55 987 053	55 987 053
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		33 849 117	(5 373 047)	28 476 070	23 684 499	23 684 499
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		489	-	489	489	489
AC33 Autres placements financiers		699 898 387	(7 229 525)	692 668 863	616 664 761	603 107 973
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		191 784 002	(7 199 840)	184 584 162	144 223 930	144 223 930
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		244 835 770	(29 685)	244 806 085	380 969 253	367 412 466 (*)
AC334 Autres Prêts		3 654 451	-	3 654 451	2 971 577	2 971 577
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		259 624 164	-	259 624 164	88 500 000	88 500 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		4 245 682	-	4 245 682	2 776 546	2 776 546
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		6 670 568	-	6 670 568	7 745 114	7 744 351 (*)
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	51 157 623	-	51 157 623	48 365 338	48 365 338
AC510 Provisions pour primes non acquises		14 406 516	-	14 406 516	13 025 836	13 025 836
AC520 Provision d'assurance vie		549 235	-	549 235	511 105	511 105
AC530 Provisions pour sinistres Vie		958 703	-	958 703	924 058	924 058
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 414 180	-	34 414 180	33 036 559	33 036 559
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		828 989	-	828 989	867 780	867 780
AC6 Créances	A.4	130 106 262	(51 986 465)	78 119 798	83 099 615	83 099 615
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		81 413 655	(50 976 849)	30 436 807	43 614 754	43 614 754
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	10 247 847	(110 850)	10 136 997	8 686 993	8 686 993
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	57 132 804	(44 002 036)	13 130 768	16 952 033	16 952 033
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	17 975 729	17 975 729
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	19 865 287	-	19 865 287	18 038 762	18 038 762
AC63 Autres créances	A.4.5	28 827 320	(1 009 616)	27 817 704	21 446 098	21 446 098
AC631 Personnel		744 687	(148 625)	596 061	507 318	507 318
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		25 130 307	-	25 130 307	18 571 271	18 571 271
AC633 Débiteurs divers		2 952 327	(860 990)	2 091 336	2 367 509	2 367 509
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	60 744 490	(2 227 380)	58 517 110	54 529 345	61 086 880
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	16 955 181	(2 227 380)	14 727 801	21 528 432	21 528 432
AC721 Frais d'acquisition reportés		18 522 276	-	18 522 276	15 930 060	15 930 060
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	25 267 033	-	25 267 033	17 070 853	23 628 388
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		12 010 505	-	12 010 505	10 940 982	10 940 982
AC733 Autres comptes de régularisation		13 256 528	-	13 256 528	6 129 871	12 687 405 (*)
Total des actifs		1 122 598 514	(123 451 022)	999 147 492	906 801 265	899 801 249

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Bilan Consolidé

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

			Publié	Retraité
			31/12/2024	Au 31/12/2024
Annexe 2	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Au 31/12/2024
Capitaux Propres				
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		105 431 589	86 519 150	86 519 150
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		150 431 589	131 519 150	131 519 150
Résultat Consolidé		35 683 697	32 198 160	32 198 160
Total des Capitaux Propres Consolidés		186 115 286	163 717 310	163 717 310
CP7 Réserves Hors Groupe		328 409	287 527	287 527
CP8 Résultat Hors Groupe		92 057	64 234	64 234
Total des Interêts Minoritaires	CP1	420 466	351 761	351 761
Passifs				
PA1 Autres passifs financiers		5 500	5 500	5 500
PA13 Autres emprunts		5 500	5 500	5 500
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	19 501 439	17 718 011	17 718 011
PA23 Autres provisions		19 501 439	17 718 011	17 718 011
PA3 Provisions techniques brutes	P2	699 508 745	636 713 005	636 713 005
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	82 149 310	73 327 945	73 327 945
PA320 Provision d'assurance vie		347 337 685	293 987 633	293 987 633
PA330 Provision pour sinistres (vie)		15 100 908	7 832 322	7 832 322
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	233 745 456	242 141 283	242 141 283
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		5 663 964	4 306 165	4 306 165
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		8 229 393	7 669 792	7 669 792
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		654 278	667 208	667 208
PA360 Autres provisions techniques (vie)		4 746 946	4 782 270	4 782 270
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	1 880 805	1 998 386	1 998 386
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		6 636 059	7 690 426	7 690 426
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	48 710 888	44 951 088	44 951 088
PA6 Autres dettes	P4	29 314 148	21 600 517	21 600 517
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 682 367	6 517 613	6 517 613
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 682 367	6 517 613	6 517 613
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 152	55 152	55 152
PA63 Autres dettes	P4.3	22 576 629	15 026 344	15 027 753
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		54 769	45 257	45 257
PA632 Autres Dettes		1 502 392	971 551	971 551
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	11 564 426	6 935 828	6 935 828
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	9 175 447	7 073 708	7 073 708
PA635 Concours Bancaires		279 594	-	1 409
PA7 Autres passifs	P5	8 934 961	14 053 647	7 053 632
PA71 Comptes de régularisation passif		8 934 961	14 053 647	7 053 632 (*)
Total des passifs		812 611 740	742 732 194	735 732 179
Total des capitaux propres et passifs		999 147 492	906 801 265	899 801 249

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Annexe 3	Notes	Exercice clos le 31/12/2025			Publié	Retraité
					Exercice clos le	Au
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2024	31/12/2024
PRNV1 Primes Acquisés		277 064 989	(48 615 091)	228 449 898	205 071 056	205 071 056
PRNV11 Primes émises et acceptées		285 886 354	(49 995 771)	235 890 582	211 560 194	211 560 194
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		(8 821 365)	1 380 680	(7 440 685)	(6 489 138)	(6 489 138)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		18 172 509		18 172 509	18 477 739	18 477 739
PRNV2 Autres produits techniques		38 434		38 434	197 360	197 360
CHNV1 Charges de Sinistres		(174 453 366)	17 508 607	(156 944 759)	(146 386 655)	(146 386 655)
CHNV11 Montants payés		(183 259 823)	16 352 115	(166 907 708)	(141 145 223)	(141 145 223)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		8 806 457	1 156 492	9 962 949	(5 241 432)	(5 241 432)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		97 502	-	97 502	557 872	503 832 (*)
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes		(2 493 772)	284 071	(2 209 701)	(2 547 367)	(2 547 367)
CHNV4 Frais d'exploitation		(57 795 321)	12 978 772	(44 816 549)	(42 709 231)	(42 709 231)
CHNV41 Frais d'acquisition		(55 499 268)		(55 499 268)	(48 987 999)	(48 987 999)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		2 592 216		2 592 216	304 977	304 977
CHNV43 Frais d'administration		(4 888 269)		(4 888 269)	(4 695 336)	(4 695 336)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			12 978 772	12 978 772	10 669 127	10 669 127
CHNV5 Autres charges techniques		(9 634 398)		(9 634 398)	(6 072 507)	(6 072 507)
Résultat Technique Non Vie		50 996 578	(17 843 642)	33 152 936	26 588 267	26 534 227

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Annexe 4	Notes	Exercice clos le 31/12/2025			Publié	Retraité
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Exercice clos le 31/12/2024	Au 31/12/2024
PRV1 Primes		92 287 816	(872 611)	91 415 205	74 497 551	74 497 551
PRV11 Primes émises et acceptées		92 287 816	(872 611)	91 415 205	74 497 551	74 497 551
PRV2 Produits de placements		35 120 720	-	35 120 720	27 786 662	27 280 689
PRV21 Revenus des placements		32 870 717		32 870 717	27 054 111	26 522 953 (*)
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		20 966		20 966	386 708	386 708
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		2 229 037		2 229 037	345 843	371 028 (*)
PRV3 Plus values non réalisées sur placements		495 925		495 925	-	172 544 (*)
PRV4 Autres produits techniques		(1 806)		(1 806)	7 400	7 400
CHV1 Charges de sinistres		(54 809 758)	1 357 675	(53 452 083)	(30 053 906)	(30 316 462)
CHV11 Montants payés		(47 126 884)	1 094 676	(46 032 208)	(27 874 450)	(28 137 006) (*)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		(7 682 874)	262 999	(7 419 875)	(2 179 456)	(2 179 456)
CHV2 Variation des Provisions Techniques		(53 505 231)	(661)	(53 505 892)	(57 001 827)	(57 001 827)
CHV21 Provisions d'assurance vie		(53 350 052)	38 130	(53 311 922)	(53 800 713)	(53 800 713)
CHV22 Autres provisions techniques		(1 343 769)	(38 791)	(1 382 560)	(2 074 548)	(2 074 548)
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte		1 188 590	-	1 188 590	(1 126 565)	(1 126 565)
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		(86 821)	(102 878)	(189 699)	(164 228)	98 328 (*)
CHV4 Frais d'exploitation		(4 865 474)	36 093	(4 829 381)	(3 886 178)	(3 886 178)
CHV41 Frais d'acquisition		(3 968 531)		(3 968 531)	(2 845 712)	(2 845 712)
CHV43 Frais d'Administration		(896 942)		(896 942)	(1 093 153)	(1 093 153)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs			36 093	36 093	52 687	52 687
CHV5 Autres charges techniques		(3 475 614)		(3 475 614)	(2 555 732)	(2 555 732)
CHV9 Charges de placements		(827 637)		(870 554)	(822 045)	(821 620)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(797 099)	(42 917)	(840 016)	(456 999)	(456 999)
CHV92 Correction de valeur sur placements		(9 832)		(9 832)	(363 764)	(363 764)
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		(20 707)		(20 707)	(1 282)	(857) (*)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique		(838 808)		(838 808)	(735 573)	(735 573)
Résultat Technique Vie		9 493 312	374 700	9 868 012	7 072 123	6 739 120

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2025	Publié		Retraité
		Exercice clos le 31/12/2024		Au 31/12/2024
Résultat Technique de l'assurance Non Vie	33 152 936	26 588 267		26 588 267
Résultat Technique de l'assurance Vie	9 868 012	7 072 123		6 739 120
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie	26 742 062	26 371 358		26 371 358
<i>PRNT11 Revenus des placements</i>	<i>61 002 973</i>	<i>53 400 372</i>		<i>53 400 372</i>
<i>PRNT11 Revenus des placements</i>	<i>- 34 260 911</i>	<i>- 27 029 014</i>		<i>- 27 029 014</i>
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie	- 3 155 785	- 2 961 267		- 2 961 267
<i>CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts</i>	<i>- 4 005 338</i>	<i>- 3 761 238</i>		<i>- 3 761 238</i>
<i>CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts</i>	<i>849 553</i>	<i>799 971</i>		<i>799 971</i>
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	- 18 172 509	- 18 477 739		- 18 477 739
<i>PRNT2 Autres produits non techniques</i>	<i>1 251 193</i>	<i>3 744 169</i>		<i>4 077 172</i> (*)
<i>CHNT3 Autres charges non techniques</i>	<i>- 56 647</i>	<i>- 887</i>		<i>- 887</i>
<i>PRNT6 Produit des autres activités</i>	<i>5 866 626</i>	<i>4 743 303</i>		<i>4 743 303</i>
<i>CHNT7 Charges des autres activités</i>	<i>- 3 337 697</i>	<i>- 2 799 253</i>		<i>- 2 799 253</i>
Résultats provenant des activités ordinaires	52 150 563	44 280 074		44 280 074
<i>CHNT4 Impôts sur le Résultat</i>	<i>- 16 374 808</i>	<i>- 12 017 679</i>		<i>- 12 017 679</i>
Résultat Net de l'exercice	35 775 755	32 262 394		32 262 394
Résultat net de l'ensemble Consolidé	35 775 755	32 262 394		32 262 394
<i>Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé</i>	<i>- 92 057</i>	<i>- 64 234</i>		<i>- 64 234</i>
Résultat Net Part du Groupe	35 683 697	32 198 160		32 198 160

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Publié		Retraité
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Total Engagements reçus		5 405 521	2 121 500	2 289 934
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés				
Aval, caution de garantie sur convention de portage		902 020	902 020	902 020
Avals, cautions de garanties sur les agents généraux		1 416 412	1 072 037	1 219 480 (*)
Autres engagements reçus		3 087 090	147 443	168 434 (*)
Total Engagements donnés		18 514 760	19 928 060	21 000 097
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		1 252 019	-	1 072 037 (*)
Autres engagements donnés		18 514 760	19 928 060	19 928 060
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitut		-	-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-	-

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

A7- Etat de flux de trésorerie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Publié		Retraité
		Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation				
Encaissements des primes reçues des assurés		396 976 663	344 284 790	344 284 790
Sommes versées pour paiement des sinistres		(193 451 933)	(156 243 916)	(156 243 916)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	10 777	- (*)
Décaissements de primes pour les cessions		(27 064 147)	(27 121 367)	(27 121 367)
Encaissements des sinistres pour les cessions		9 610 206	5 891 075	5 901 852 (*)
Commissions versées aux intermédiaires		(27 218 062)	(23 552 907)	(23 552 907)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(43 284 587)	(48 219 376)	(48 871 633) (*)
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(462 789 279)	(395 757 789)	(395 757 789)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		376 830 073	336 099 664	336 099 664
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(59 864 174)	(56 570 691)	(54 592 627) (*)
Produits financiers reçus		58 189 291	49 829 761	53 129 333 (*)
Impôts sur les bénéfices payés		(7 638 373)	(2 209 608)	(6 737 384) (*)
Autres mouvements		647 845	1 110 256	1 110 256
Encaissement provenant de la cession des Participations		2 010 623	3 095 856	3 095 856
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		22 954 146	30 646 525	30 744 128
Flux de trésorerie provenant de l'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(13 438 468)	(13 748 701)	(13 843 178) (*)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		228 549	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		(3 336 670)	-	-
Autres flux d'investissement		30 000	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(16 516 589)	(13 748 701)	(13 843 178)
Flux de trésorerie provenant du Financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		800	1 200	1 200
Dividendes et autres distributions		(13 414 056)	(12 629 020)	(12 632 145) (*)
Autres flux de financement		1 235	430	430
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		(13 412 021)	(12 627 390)	(12 630 515)
Variation nette de la trésorerie		(6 974 463)	4 270 434	4 270 434
Trésorerie de début de période		23 940 770	19 670 336	19 670 336
Trésorerie de fin de période		16 966 307	23 940 770	23 940 770

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE :

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est à la tête d'un groupe composé de 5 sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris « GAT Assurances ».

Les sociétés composant le groupe se présentent de la manière suivante :

La Société GAT ASSURANCES

Créée en 1975, la Société GAT Assurances est spécialisée en assurance et réassurance. C'est une société anonyme au capital social de 45 millions de dinars. Au 31/12/2025 les états financiers font apparaître un total bilan de 578 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 160 millions de dinars y compris un résultat bénéficiaire de 29.1 millions de dinars.

La société GAT VIE

Créée en 1983, la société anonyme GAT VIE est la première compagnie spécialisée dans ce domaine d'activité. Au 31/12/2025, son capital social de 7 millions de dinars est totalement libéré et détenu à hauteur de 98,83% par GAT ASSURANCES. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2025 présentent un total bilan de 423.6 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 31 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 7.3 millions de dinars.

La société GAT IMMOBILIER

Créée en 1921, la société GAT IMMOBILIER est une société anonyme au capital social de 1,852 millions de dinars détenu directement par GAT ASSURANCES à hauteur de 43.93%. L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2025 présentent un total bilan de 11.9 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 11 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 491 milles dinars.

La société GAT INVESTISSEMENT

Créée en 1995, la société GAT INVESTISSEMENT est une société d'investissement qui a pour mission la gestion portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propre. Au 31/12/2025, le capital social de cette société est de 50 millions de dinars détenu à hauteur de 99,95% par GAT ASSURANCES. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2025 présentent un total bilan de 62.2 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 58.5 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 2.9 millions de dinars.

La société GAT PROMOTION IMMOBILIERE

Créée en 2013, la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE est une société anonyme récemment créée par GAT ASSURANCES. Au 31/12/2025, le capital social de cette société est de 19 millions de dinars détenu à hauteur de 65,16% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à la promotion immobilière. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2025 présentent un total bilan de 21 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 20.6 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 147.9 milles dinars.

1. Périmètre de consolidation :

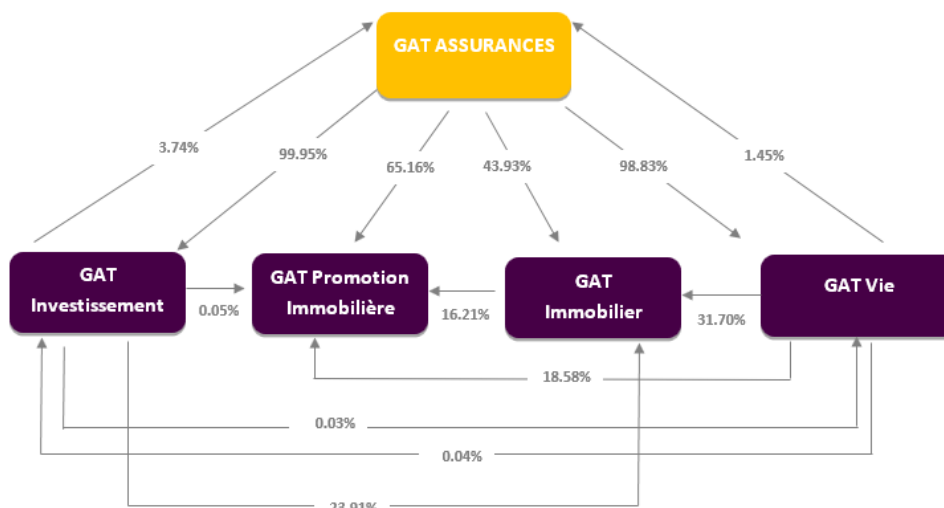
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier, GAT VIE et GAT Promotion Immobilière. Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivante : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

a) ORGANIGRAMME DU GROUPE :

L'organigramme juridique du Groupe GAT ASSURANCES au 31/12/2025 se présente comme suit :



b) LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES :

Société	Activité	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
GAT ASSURANCES	Assurance	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.98
GAT VIE	Assurance	98.86	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	98.84
GAT INVESTISSEMENT	GESTION PF VM	99.99	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.97
GAT IMMOBILIER	Développement Immobilier	99.54	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.15
GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Promotion immobilière	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.63

II. Données Financières Clés

Les données financières clés présentées ci-après sont tirées des états financiers du groupe GAT ASSURANCES et des notes aux états financiers en conformité avec les normes comptables en vigueur.

Ci-joint le tableau des données des chiffres clés sur la période 2024-2025 :

Elements	2025	2024 publié	Evolution 2024/2025	2024 retraité
Capitaux Propres consolidés	186 115 286	163 717 310	14%	163 717 310
Placements	789 771 281	699 113 348	13%	685 556 561
Chiffre d'affaires consolidé	378 174 170	332 126 040	14%	332 126 040
Résultat Net de l'exercice	35 683 697	32 198 160	11%	32 198 160
Résultat technique assurances non-vie	33 152 936	26 588 267	25%	26 588 267
Résultat technique assurances vie	9 868 012	7 072 164	40%	7 072 164
Total Bilan	999 147 492	906 801 265	10%	899 801 249

1.1 Capitaux propres consolidés :

Les capitaux propres consolidés totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 186 115 286 dinars contre 163 717 310 dinars à la clôture de l'exercice précédent.

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Société	2025	STR 2025	2024	STR 2024
Capital social ou fonds équivalent	45 000 000	24%	45 000 000	27%
Réserves et primes liées au capital	105 431 589	57%	86 519 150	53%
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	150 431 589	81%	131 519 150	80%
Résultat Consolidé	35 683 697	19%	32 198 160	20%
Total des Capitaux Propres Consolidés	186 115 286	100%	163 717 310	100%
Réserves Hors Groupe	328 409		287 527	
Résultat Hors Groupe	92 057		64 234	
Total des Intérêts Minoritaires	420 466		351 761	

Les intérêts minoritaires totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 420 466 dinars contre 351 761 dinars à la clôture de l'exercice précédent.

1.2 Les placements :

Au terme de l'exercice 2025, les placements du groupe GAT ASSURANCES totalisent 789 771 281 dinars contre 685 556 561 dinars en 2024 soit une évolution de 17.2%.

Ces placements sont détaillés par société du groupe comme suit :

Eléments	GAT-ASS	GAT-IMM	GAT-INV	GAT-PRO	GAT-VIE	Total
Terrains et constructions d'exploitation	4 913 956	5 504 148	42 316 335	11 645 736	0	64 380 176
Terrains et constructions hors exploitation	23 035 973	95 998	0	0	5 344 100	28 476 070
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	119 291 163	660 246	7 322 148	501 680	58 132 424	185 907 662
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	489	0	0	0	6 714 665	6 715 154
Obligations et autres titres à revenu fixe	121 933 063	0	846 872	0	122 026 150	244 806 085
Placements dans les entreprises liées et participations			5 930 565			5 930 565
Autres Prêts	0	0	0	0	3 654 451	3 654 451
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	83 059 000	0	0	0	176 565 164	259 624 164
Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	4 245 682	0	0	0	0	4 245 682
Total Placements 2025	356 479 327	6 260 391	56 415 921	12 147 417	372 436 954	803 740 011
Total Placements 2024	332 965 399	6 343 426	38 433 719	12 346 533	295 467 484	685 556 561
Evolution	7.1%	-1.3%	46.8%	-1.6%	26.1%	17.2%

1.3 Le chiffre d'Affaires du groupe GAT ASSURANCES

Le chiffre d'affaires (primes émises et acceptées) du groupe affiche une croissance de 14%, soit un montant de 378 174 170 dinars contre 332 126 040 dinars l'année précédente.

Le chiffre d'affaires net des cessions provient à concurrence de 239 471 824 dinars de GAT ASSURANCES soit 73% et à concurrence de 87 833 963 dinars de GAT VIE ce qui représente 27%.

1.4 Le résultat technique du groupe :

En 2025, l'activité ASSURANCES du groupe a dégagé un résultat technique excédentaire de 43 020 249 dinars contre un excédent de 33 660 390 dinars en 2024 soit une hausse de 28%.

L'activité non-vie a dégagé un résultat technique bénéficiaire de 33 152 936 dinars (y compris acceptations) contre un bénéfice de 26 588 267 dinars en 2024.

L'activité vie a dégagé un résultat technique bénéficiaire de 9 868 012 dinars contre un bénéfice de 7 072 123 dinars en 2024.

1.5 Le résultat net consolidé de l'exercice du groupe GAT ASSURANCES :

Au terme de l'exercice 2025, l'activité du groupe GAT ASSURANCES a dégagé un résultat consolidé net bénéficiaire de 35 683 697 dinars contre un résultat consolidé net bénéficiaire de 32 198 160 dinars en 2024 soit une hausse de 10.8%.

Ce résultat est détaillé par société du groupe comme suit :

Société	2025	STR	2024	STR	Evolution
GAT ASSURANCES	28 270 875	79.23%	28 040 493	87.09%	0.82%
GAT VIE	6 540 775	18.33%	3 936 004	12.22%	66.18%
GAT INVESTISSEMENT	756 585	2.12%	337 615	1.05%	124.10%
GAT IMMOBILIER	- 213 519	-0.60%	315 397	-0.98%	-32.30%
GAT PROMOTION IMMOBILIERE	328 980	0.92%	199 445	0.62%	64.95%
Total	35 683 697	100.00%	32 198 160	100.00%	10.83%

III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1- MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés de « **GAT Assurances** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2025.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2025 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, applicables au 31 Décembre 2025, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Première Consolidation :

« **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005. De ce fait les opérations intergroupes ayant un impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote-part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un goodwill, amorti sur une durée de 20 ans.

3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de CODIT en 2002	Ecart de première consolidation
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

Ecart de première consolidation	Ecart d'évaluation	Goodwill
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus-value sur terrain de 60 347 DT et une plus-value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 et en 2005. Les plus-values se détaillent comme suit

Désignation	VCN	JV 31/12/2002	Plus Value	Part Groupe
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
Total	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 2 lots supplémentaires en 2007 et en 2008 :

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2007	Goodwill
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un goodwill supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2008	Goodwill
380 160	233 410	146 750

GAT Investissement a acquis 1 lot supplémentaire en 2010 :

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68.89% à 99.56%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 3ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2010	Goodwill
3 068 252	2 131 173	937 079

3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (EX-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de

participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). Le goodwill ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2009	Goodwill
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94.47%, et a engendré un goodwill négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2010	Goodwill
137 000	164 282	(27 282)

Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un goodwill de 467 DT. Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

En 2013, le GAT a participé à l'augmentation de capital de GAT Vie de 40 000 actions et a procédé à l'acquisition de nouveaux titres portant ainsi son pourcentage de contrôle de la société GAT Vie de 94.67%, % à 97.4%. Cette opération a généré un goodwill négatif de 72.295 DT détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2013	Goodwill
191 000	263 295	(72 295)

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2013.

3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions, à laquelle seule le GAT a participé, a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un goodwill négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT INVEST en 2010	Goodwill
7 523	10 159	(2 636)

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2013 a augmenté le pourcentage de participation du groupe GAT dans la société GAT Investissement de 99,9 % à 99,94% à travers GAT Vie, et a engendré un Good Will de 2 347 DT comptabilisé directement en résultat.

3.4 Plus-value sur cession terrain à GAT Immobilier (EX CODIT) :

GAT assurances a cédé à GAT Immobilier en 2013 un terrain pour une valeur de 7,000 millions de dinars, le terrain en question figurait à son actif pour 2 millions de dinars réalisant ainsi une plus-value égale à 4 ,9 millions de dinars.

Cet effet, n'a pas été neutralisé dans les états financiers consolidés publiés au 31/12/2014.

Un retraitement a donc été effectué pour corriger les résultats reportés.

III.2- PRINCIPES COMPTABLES :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « GAT ASSURANCES »

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles « GAT ASSURANCES » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

D'autres critères peuvent démontrer l'existence d'une influence notable par l'investisseur à savoir :

- La représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ;
- La participation au processus d'élaboration des politiques ;
- Les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue ;
- Les échange de personnels dirigeants ;
- La fourniture d'informations techniques essentielles.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Information sectorielle :

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- a. Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- b. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

3. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés. Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant des pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- i. L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- ii. L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

6. Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- i. Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- ii. Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation,
- iii. et le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

7. Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique pour GAT VIE se fait en application de l'arrêté du ministre des Finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

III. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2025 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2025 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n°01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan consolidé clos au 31 Décembre 2025 totalise 999 147 492 dinars contre 906 801 265 dinars au 31 Décembre 2024 accusant ainsi une augmentation de 10%.

La situation consolidée au 31 Décembre 2025 dégage un bénéfice Consolidé net d'impôt de 35 683 697 dinars contre un bénéfice de 32 198 160 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

F1- L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 14 911 113 dinars contre 13 948 505 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2025 à 556 934 dinars.

Les dotations aux amortissements des actifs corporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2025 à 2 034 696 dinars.

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs Incorporels	15 657 556	(12 711 317)	2 946 239	14 438 490	(12 154 383)	2 284 108
Investissements de recherche & développement	1 310 096	(1 279 163)	30 934	1 534 984	(1 279 163)	255 821
Ressources Externes Intégration	5 585 951	-	5 585 951	4 126 317	-	4 126 317
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	35 000	(35 000)	-	35 000	(35 000)	-
Autres immobilisations incorporelles	115 166	(117 613)	(2 447)	115 166	(116 511)	(1 344)
Logiciels	5 956 942	(8 905 773)	(2 948 831)	5 972 623	(8 464 577)	(2 491 955)
Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Goodwill	2 654 400	(2 373 768)	280 632	2 654 400	(2 259 132)	395 268
Actifs Corporels	36 052 966	(24 088 092)	11 964 874	33 717 793	(22 053 396)	11 664 397
Installations techniques et machines	29 463 473	(20 349 012)	9 114 461	27 845 680	(18 662 934)	9 182 747
Autres installations, outillages et mobiliers	6 134 644	(3 739 080)	2 395 563	5 813 993	(3 390 463)	2 423 530
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	454 849	-	454 849	58 120	-	58 120
Total	51 710 522	(36 799 409)	14 911 113	48 156 284	(34 207 779)	13 948 505

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 789 771 281 dinars contre 685 556 561 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024 retraité		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Part des sociétés immobilières non cotées	489	-	489	489	-	489
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	118 064 490	(25 208 243)	92 856 246	103 495 335	(23 823 783)	79 671 552
Bon de trésors et obligations	244 835 770	(29 685)	244 806 085	367 442 152	(29 685)	367 412 467 (*)
Actions et autres titres à revenu variable autres que	191 784 002	(7 199 840)	184 584 162	151 310 104	(7 086 174)	144 223 930
Placement monétaires et autres liquidités	263 278 615	-	263 278 615	91 476 577	(5 000)	91 471 577
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 245 682	-	4 245 682	2 776 546	-	2 776 546
Total placements	822 209 049	(32 437 768)	789 771 280	716 501 203	(30 944 642)	685 556 561

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2025 pour un montant de 51 157 623 dinars contre 48 365 338 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	549 235	511 105
Part des réassureurs dans les PPNA	14 406 516	13 025 836
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	34 414 180	33 036 559
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	828 989	867 780
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP VIE	958 703	924 058
Total	51 157 623	48 365 338

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 78 119 798 dinars contre 83 099 615 dinars au 31 Décembre 2024, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	10 247 847	(110 850)	10 136 997	11 968 621	(3 281 629)	8 686 993
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	57 132 804	(44 002 036)	13 130 768	57 145 312	(40 193 279)	16 952 033
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729
Créances nées d'opérations de réassurance	19 865 287	-	19 865 287	18 038 762	-	18 038 762
Personnel	744 687	(148 625)	596 061	655 944	(148 625)	507 318
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	25 130 307	-	25 130 307	18 571 271	-	18 571 271
Débiteurs divers	2 952 327	(860 990)	2 091 336	3 133 216	(765 707)	2 367 509
Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
Total	130 106 262	(51 986 465)	78 119 798	133 252 818	(50 153 203)	83 099 615

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 10 136 997 dinars contre 8 686 993 dinars au 31 Décembre 2024.

Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
PANE Brute	10 247 847	11 968 621
Primes à annuler	(110 850)	(3 281 629)
Total	10 136 997	8 686 993

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 13 130 768 dinars contre 16 952 033 dinars au 31 Décembre 2024. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Compte Agents Généraux	98 980 900	(27 886 904)	71 093 996	117 289 039	(26 273 509)	91 015 529
Compte Courtiers Auxiliaire	41 992 472	(15 111 678)	26 880 793	49 185 496	(13 006 694)	36 178 803
Recouvrement direct	33 128 153	-	33 128 153	37 991 976	-	37 991 976
Compte courant des co-assureurs-Actifs	1 403 736	(1 003 453)	400 283	1 907 712	(913 076)	994 635
Dép. des créances des agents	(67 633 559)	-	(67 633 559)	(86 510 854)	-	(86 510 854)
Dép. des primes à recevoir	(50 738 898)	-	(50 738 898)	(62 718 056)	-	(62 718 056)
Total	57 132 804	(44 002 036)	13 130 768.195	57 145 312	(40 193 279)	16 952 033

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 7 169 041 dinars contre 17 975 729 dinars au 31 Décembre 2024.

Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729
Total	14 033 004	(6 863 963)	7 169 041	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 19 865 287 dinars contre 18 038 762 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	19 155 970		19 155 970	17 364 234		17 364 234
C/C Cessionnaires STAR	443 994		443 994	443 994		443 994
Comptes des cédantes et rétrocedants	265 323		265 323	230 534		230 534
Total	19 865 287	-	19 865 287	18 038 762	-	18 038 762

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 27 817 704 dinars contre 21 446 098 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	744 687	(148 625)	596 061	655 944	(148 625)	507 318
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	25 130 307	-	25 130 307	18 571 271	-	18 571 271
Débiteurs divers	2 952 327	(860 990)	2 091 336	3 133 216	(765 707)	2 367 509
Total	28 827 320	(1 009 616)	27 817 704	22 360 430	(914 332)	21 446 098

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 58 517 110 dinars contre 61 086 880 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024 retraité		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	16 955 181	(2 227 380)	14 727 801	23 942 179	(2 413 746)	21 528 432
Frais d'acquisition reportés	18 522 276	-	18 522 276	15 930 060	-	15 930 060
Compte de Régularisations Actifs	25 267 033	-	25 267 033	23 628 388	-	23 628 388 (*)
Total	60 744 490	(2 227 380)	58 517 110	63 500 626	(2 413 746)	61 086 880

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 14 727 801 dinars contre 21 528 432 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	6 927		6 927	8 058		8 058
Banques et chèques postaux	16 948 254	(2 227 380)	14 720 874	23 934 120	(2 413 746)	21 520 374
Total	16 955 181	(2 227 380)	14 727 801	23 942 179	(2 413 746)	21 528 432

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs :

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un solde net de 25 267 033 dinars contre 23 628 388 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024 retraité
Intérêts et loyers courus et non Echus	12 010 505	10 940 982
Intérêts courus non échus sur prêts et créances	80 479	-
Intérêts courus sur placements financiers	11 930 025	10 940 982
Autres Comptes de Régularisation	13 256 528	12 687 405
Produits à recevoir	457 018	557 265
Charges constatées d'avance	3 603 816	521 638
Différences sur les prix de remboursement à amortir	5 365 767	7 778 576 (*)
Autres Comptes de Régularisation	3 829 927	3 829 927
Total	25 267 033	23 628 388 (*)

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

F.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Les variations des capitaux propres consolidés entre 31 Décembre 2024 et 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

	Ouverture	Affect Résultat	Aug de capital	Distribution	Autres	Clôture
Capital social ou fonds équivalent	45 000 000	-	-	-	-	45 000 000
Reserves et primes liées au capital	86 519 150	32 198 160		(13 225 977)	(59 744)	105 431 589
Total des Capitaux Propres Consolidés Avant Résultat	131 519 150	32 198 160		(13 225 977)	(59 744)	150 431 589
Résultat de l'exercice	32 198 160	(32 198 160)				35 683 697
Total des Capitaux Propres Consolidés	163 717 310			(13 225 977)	(59 744)	186 115 286
Reserves Hors Groupe	287 527	64 234		(24 127)	776	328 409
Résultat Hors Groupe	64 234	(64 234)				92 057
Total des Interêts Minoritaires	351 761	0		(24 127)	776	420 466
Total des Capitaux Propres	164 069 071	0		(13 250 104)	(58 968)	186 535 752

F.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2025 totalisent 19 501 439 dinars contre 17 718 011 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Autres provisions pour risques	19 487 740	17 568 011
Provision pour grosses réparations	13 699	150 000
Total	19 501 439	17 718 011

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2025 totalisent 699 508 745 dinars contre 636 713 005 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour primes non acquises Non Vie	82 149 310	73 327 945
Provisions pour sinistres Non Vie	233 745 456	242 141 283
Provisions pour participation aux bénéfices Vie	5 663 964	4 306 165
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	8 229 393	7 669 792
Provisions pour égalisation et équilibrage	654 278	667 208
Provisions d'assurances Vie	347 337 685	293 987 633
Provisions pour sinistres Vie	15 100 908	7 832 322
Autres provisions techniques Vie	4 746 946	4 782 270
Autres provisions techniques Non Vie	1 880 805	1 998 386
Total	699 508 745	636 713 005

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 82 149 310 dinars contre 73 327 945 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2025	31/12/2024
Acceptations	2 161 605	1 526 251
Assurance voyage	520 303	474 111
Automobile	62 711 633	55 888 342
Incendie	4 311 664	4 150 885
Responsabilité Civile	1 246 460	1 079 990
Risques Divers	1 946 842	1 639 568
Risques spéciaux	5 563 965	5 202 036
Groupe	1 822 386	1 621 001
Transport	1 864 451	1 745 762
Total	82 149 310	73 327 945

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 233 745 456 dinars contre 242 141 283 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour SAP	174 862 179	178 933 523
Provisions pour sinistres tardifs	58 510 222	59 291 422
Prévisions de recours à encaisser	(17 049 103)	(14 066 351)
Provisions pour chargement de gestion	17 422 157	17 982 690
Total	233 745 456	242 141 283

P 2-3 Autres provisions techniques non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 1 880 805 dinars contre 1 998 386 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Autres provisions techniques (Non Vie)	1 880 805	1 998 386
Total	1 880 805	1 998 386

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 48 710 888 dinars contre 44 951 088 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dettes P/valeur et espèces reçus par les réassureurs cess/retrocess en représentation des engagements techniques	48 710 888	44 951 088
Total	48 710 888	44 951 088

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 29 314 148 dinars contre 21 600 517 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 682 368	6 517 613
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	54 769	45 257
Autres Dettes	1 502 392	971 551
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 564 425	6 935 828
Créditeurs divers	9 175 447	7 073 708
Concours Bancaires	279 594	1 409
Total	29 314 148	21 600 517

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 6 682 367 dinars contre 6 517 613 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les co-assureurs	263 599	288 197
C/C Des compagnies-Passif	342 172	342 172
Compte courant chez les compagnies	6 076 596	5 887 244
Total	6 682 367	6 517 613

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 55 152 dinars tout comme au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Compte de cédantes et rétrocedants	55 152	55 152
Total	55 152	55 152

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 11 564 425 dinars contre 6 935 828 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Etat, impôts et taxes retenues à la source	1 246 990	613 014
Etat, Impôt et Taxes TVA	298 007	312 888
Etat - impôts sur les bénéfices	7 778 444	779 823
Taxes d'assurances	14	3 057 770
Organismes de sécurité sociale	328 911	178 406
CNSS	1 862 497	1 958 822
Autres organismes sociaux	23 256	35 105
Autre charges fiscales à payer	26 306	-
Total	11 564 425	6 935 828

P 4-3-2 Crédoeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un total de 9 175 447 dinars contre 7 073 708 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, prestations de services	4 711 280	2 937 167
Fournisseurs d'immobilisation	5 714	5 714
Sociétés du groupe, comptes courants - passif	(713 104)	(630 237)
Actionnaires, Dividendes à payer	237 981	241 117
Créditeurs divers, autres dettes	4 906 727	4 406 148
Créditeurs divers	-	7 900
Clients - Avances et acomptes reçus	26 850	105 900
Total	9 175 447	7 073 708

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2025 un total de 8 934 961 dinars contre 7 053 632 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024 retraité
Charges à payer	7 129 502	5 143 438
Produits constatés d'avance	110 187	76 387
Réglu commissions sur PANE	711 105	685 383
Produits à répartir sur plusieurs exercices	694 851	667 132
Différences sur les prix de remboursement à amortir	4 931	4 931
Produits perçu d'avance	73 965	302 501
Autres	210 420	173 859
Total	8 934 961	7 053 632 (*)

(*) Montants retraités pour le besoin de la comparabilité

F.4 - Note relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Cette note s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatif à l'intégration d'informations financières liées à la durabilité dans les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Elle est établie dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en cohérence avec les principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

En tant que premier exercice, le groupe GAT Assurances formé des entités : GAT ASSURANCES, GAT VIE, GAT INVESTISSEMENT, GAT IMMOBILIER et GAT PROMOTION IMMOBILIERE ne dispose pas d'une politique d'investissement formalisée intégrant spécifiquement des critères ESG, mais il adopte une approche progressive et privilégie des informations qualitatives détaillées pour décrire sa feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

L'approche retenue au titre de l'exercice 2025 repose principalement sur une démarche graduelle d'identification des enjeux pertinents et de renforcement progressif des dispositifs internes de gouvernance, de gestion des risques et de reporting.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon les axes suivants :

- Gouvernance ESG ;
- Stratégie ESG ;
- Gestion des risques et opportunités ;
- Impact potentiel des critères ESG sur la situation financière.

1. Gouvernance ESG :

La gouvernance ESG du groupe GAT ASSURANCES s'inscrit dans son dispositif global de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans ce cadre et pour les entités du groupe seules GAT ASSURANCES, GAT VIE de part leur activité assurances ont l'obligation d'intégrer une information financière liée à la durabilité dans leurs notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne.

GAT INVESTISSEMENT, a initié une démarche structurée d'intégration des enjeux ESG. La stratégie ISR (Investissement Social Responsable) est portée par la Direction Générale et s'intègre dans la fourniture d'information financière conformément aux bonnes pratiques de transparence promues par le Conseil du Marché Financier. GAT Investissement est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2024, label international de référence en matière d'investissement responsable, sponsorisé par les Nations Unies.

Pour les entités GAT IMMOBILIER et GAT PROMOTION IMMOBILIERE de part leur activité de développement du patrimoine immobilier et de promotion immobilière n'ont pas l'obligation de présenter une information financière intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance mais la dynamique du groupe pousse vers l'installation d'une démarche graduelle d'identification des enjeux pertinents et de renforcement progressif des dispositifs internes de gouvernance, de gestion des risques et de reporting à mettre en place pour les exercices à venir.

La gouvernance du groupe GAT, fondée sur une logique de synergies visant à favoriser la transversalité entre les métiers, à renforcer les interactions entre les différentes entités et à optimiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les enjeux ESG.

Dans ce cadre, et dans le prolongement de la démarche d'intégration des critères ESG, pour GAT ASSURANCES et GAT VIE engageront en 2026 un cabinet externe spécialisé afin d'accompagner l'intégration des critères ESG dans son processus d'assurance et son reporting.

2. Stratégie ESG :

Dans l'activité assurances, caractérisée par la collecte de primes, la gestion d'engagements à long terme envers les assurés et l'investissement des actifs représentatifs des provisions techniques, le groupe cherche à intégrer les critères ESG dans la conception, la tarification et la distribution de ses produits, en veillant notamment à l'équité entre assurés, à la transparence de l'information et à la prise en compte des évolutions démographiques et sociétales.

D'autre part, au niveau des placements, le groupe adopte une approche d'investissement responsable visant à concilier performance financière durable et impact positif, en intégrant les critères ESG dans la sélection, la gestion et le suivi de ses actifs à travers l'implication de l'entité GAT INVESTISSEMENT qui s'active dans le domaine de la gestion d'actifs et intégrant pleinement les notions ESG depuis sa gouvernance jusqu'à sa politique d'investissement responsable tout au long du processus d'investissement.

Le groupe s'est engagé sur plusieurs axes pour veiller aux attentes d'un ensemble diversifié de parties prenantes comprenant notamment les assurés, fournisseurs, collaborateurs, agents et courtiers, ainsi que les communautés locales et la société au sens large.

Dans ce contexte voici quelques actions d'ordre majeure de l'engagement RSE :

- Sur le plan réglementaire : engagement pour se conformer aux exigences en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LAB/FT), dont le respect constitue un engagement complémentaire à sa démarche de gouvernance responsable.
- Engagement envers le sport et le bien-être : action GAT BIKE et GAT VIE Padel Trophy.
- Engagement envers la santé et la solidarité : Chaque année, en collaboration avec le Croissant Rouge Tunisien et le Centre National de Transfusion Sanguine, les collaborateurs de la

Compagnie prennent part à des actions de don de sang, témoignant d'un véritable élan collectif de générosité.

- Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés : à travers des avantages sociaux (assurance santé, retraite complémentaire, aides sociales) et l'organisation des programmes de formation et de montée en compétences

3. Gestion des risques et opportunités :

Le groupe adopte une démarche progressive d'identification et d'évaluation des risques et opportunités ESG, en cohérence avec son profil de risque et ses obligations prudentielles.

L'analyse des risques ESG repose sur une approche qualitative intégrant les spécificités du secteur de l'assurance (vie et non vie), notamment les risques liés à la gestion actif-passif, les engagements à long terme et la dépendance à la performance des marchés financiers.

Les risques environnementaux identifiés concernent principalement l'exposition des portefeuilles d'investissement aux secteurs sensibles à la transition énergétique, ainsi que les impacts potentiels du changement climatique sur la valorisation des actifs. À ce stade, leur évaluation reste en cours de structuration, notamment en raison de la disponibilité limitée de données fiables et homogènes.

Les risques sociaux incluent notamment les enjeux liés à la relation avec les assurés (transparence, protection des intérêts, qualité de service), ainsi que les évolutions démographiques pouvant affecter les engagements techniques.

Les risques de gouvernance portent sur la conformité réglementaire, la qualité des processus décisionnels et la gestion des conflits d'intérêts.

Les principaux risques et opportunités identifiés sont :

Catégorie	Description qualitative du risque	Horizon temporel	Opportunités associées
Environnement	Risque de prise en compte insuffisante des enjeux climatiques et environnementaux dans les processus de souscription et d'investissement, pouvant affecter l'évaluation actif-passif, la réputation de la Société et l'attractivité de ses offres.	Moyen / long terme	Meilleure intégration des critères ESG dans l'analyse des portefeuilles, renforcement du positionnement commercial.
Social	Risques liés au capital humain, notamment l'attraction et la fidélisation des talents, la qualité de vie au travail et la diffusion d'une culture de conformité et d'éthique.	Court / moyen terme	Renforcement de l'expertise interne, amélioration de l'engagement des collaborateurs, développement d'une culture d'entreprise durable et responsable.

Catégorie	Description qualitative du risque	Horizon temporel	Opportunités associées
Gouvernance	Risques de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, en particulier en matière de transparence, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre le blanchiment, de protection des investisseurs et d'intégration des exigences ESG dans les dispositifs de décision.	Court / moyen terme	Renforcement de la confiance des assurés et investisseurs, amélioration de la qualité de la gouvernance, meilleure maîtrise des risques réglementaires et réputationnels.
Social Réputation	Risque réputationnel en cas d'écart entre les engagements affichés et les pratiques effectives de la Société.	Court / moyen terme	Renforcement de la crédibilité de la démarche ESG, amélioration du dialogue avec les assurés et les autres parties prenantes.

4. Impact potentiel des critères ESG sur la situation financière

Les facteurs ESG sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière du groupe GAT ASSURANCES et surtout sur l'activité assurances, compte tenu de la nature de ses engagements et de la sensibilité de ses actifs et passifs aux évolutions économiques, environnementales et sociales.

Sur le plan environnemental, les risques liés au changement climatique qu'ils soient événements extrêmes ou évolutions réglementaires, peuvent affecter la valeur des actifs financiers détenus en couverture des engagements, ainsi que, indirectement, les hypothèses actuarielles utilisées pour le provisionnement.

Les facteurs sociaux, tels que l'évolution de l'espérance de vie, les changements démographiques ou les attentes des assurés en matière de transparence et d'éthique, peuvent influencer la conception des produits, les flux de primes et le niveau des prestations à verser.

En matière de gouvernance, le respect des bonnes pratiques (transparence, éthique, conformité) constitue un élément essentiel pour limiter les risques juridiques, réglementaires et réputationnels, susceptibles d'affecter la confiance des assurés et la pérennité de l'activité.

À la date de clôture, et compte tenu du niveau de maturité actuel du dispositif ESG de la Compagnie, aucune analyse formalisée des impacts financiers liés aux facteurs ESG n'a été réalisée. Les incidences potentielles de ces facteurs sur les états financiers n'ont, en conséquence, pas fait l'objet d'une quantification spécifique.

Toutefois, ils sont pris en compte dans les analyses prospectives, et peuvent influencer à moyen et long terme les niveaux de provisions techniques, les exigences en capital et les choix d'allocation d'actifs.

Le groupe GAT ASSURANCES se situe dans une phase initiale de structuration de son dispositif ESG. Les principaux enjeux sont en cours d'identification. Les prochaines étapes consistent à mettre en place un projet qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance et des autres activités du groupe pour approfondir l'analyse de matérialité, à intégrer davantage les critères ESG dans les outils de gestion des risques, à développer des indicateurs de suivi quantitatifs et à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de reporting ESG adapté aux spécificités du secteur.

L'analyse des facteurs ESG repose à ce stade sur une approche qualitative, en l'absence d'une analyse de matérialité financière formalisée à la date de clôture.

S'agissant du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, le groupe considère que ce dispositif n'est pas directement applicable à ses activités d'assurance (Vie et non vie). En conséquence, nous n'avons pas identifié, à la date d'arrêté des présents états financiers, d'exposition directe justifiant une information financière spécifique autre que la présente mention.

F.5 - Explication des comptes de RESULTAT

La contribution de chaque entité dans le résultat global se présente comme suit :

Groupe GAT ASSURANCES

Etats financiers Consolidés au 31 Décembre 2025

Annexe n°5

Etat de résultat Consolidé par Unité

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	GAT ASSURANCES	GAT VIE	GAT INVESTISSEMENT	GAT IMMOBILIER	GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Résultat Technique de l'assurance Non Vie	33 152 936	-	-	-	-	33 152 936	26 588 267
Résultat Technique de l'assurance Vie	977 376	8 890 637	-	-	-	9 868 012	7 072 123
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie	26 607 492	656 833	(522 263)	-	-	26 742 062	26 371 316
PRNT11 Revenus des placements	26 607 492	656 833	(522 263)	-	-	26 742 062	26 371 358
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie	(3 134 784)	(21 001)	-	-	-	(3 155 785)	(2 961 267)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	(3 134 784)	(21 001)	-	-	-	(3 155 785)	(2 961 267)
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(18 172 509)	-	-	-	-	(18 172 509)	(18 477 739)
PRNT2 Autres produits non techniques	1 246 213	4 980	-	-	-	1 251 193	1 856 308
PRNT1 Produits techniques	-	(0)	-	-	-	(0)	(1 541 363)
CHNT1 Charges techniques	(7 631)	(0)	-	-	-	(7 631)	3 429 224
PRNT2 Autres produits non techniques	1 251 193	4 980	-	-	-	1 256 174	3 744 169
CHNT3 Autres charges non techniques	(54 213)	(2 434)	-	-	-	(56 647)	(887)
PRNT6 Produit des autres activités	-	-	3 604 339	1 029 767	1 232 520	5 866 626	4 743 303
CHNT7 Charges des autres activités	1 237 558	(932 198)	(1 616 489)	(1 126 067)	(900 500)	(3 337 697)	(2 799 253)
Résultats provenant des activités ordinaires	41 852 439	8 596 816	1 465 587	(96 300)	332 020	52 150 563	44 280 074
CHNT4 Impôts sur le Résultat	(13 576 966)	(1 973 457)	(708 326)	(113 609)	(2 450)	(16 374 808)	(12 017 679)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	28 275 473	6 623 359	757 261	(209 909)	329 570	35 775 755	32 262 394
Résultat Net de l'exercice	28 275 473	6 623 359	757 261	(209 909)	329 570	35 775 755	32 262 394
Résultat net après modifications comptables	28 275 473	6 623 359	757 261	(209 909)	329 570	35 775 755	32 262 394
Résultat net de l'ensemble Consolidé	28 275 473	6 623 359	757 261	(209 909)	329 570	35 775 755	32 262 394
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	(4 598)	(82 583)	(676)	(3 610)	(590)	(92 057)	(64 234)
Résultat Net Part du Groupe	28 270 875	6 540 775	756 585	(213 519)	328 980	35 683 697	32 198 160

GROUPE GAT ASSURANCES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés du groupe « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, les états de résultat consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers Consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de **186 115 286** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à **35 683 697** Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers Consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers Consolidés ou la connaissance acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers Consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de GAT Assurances et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de la société « GAT ASSURANCES » et ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

2. Participations croisées

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, la société « GAT ASSURANCES » détient, au 31 décembre 2025, respectivement 98,83% et 99,95% dans le capital des sociétés « GAT VIE » et « GAT Investissement » qui détiennent à leur tour respectivement 1,45% et 3,74% dans le capital de la société « GAT ASSURANCES ».

Tunis, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Walid BEN SALAH

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EURO-CYCLES

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société « EURO-CYCLES » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme YOSRA CHELLY & M. AHMED EL KAFSI.

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

Exercice clos le 31 Décembre

	Notes	2025	2024
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés	3		
Immobilisations Incorporelles		92 280,048	92 280,048
➤ <i>Moins Amortissements</i>		-92 280,048	-91 738,679
	3.1	0,000	541,369
Immobilisations Corporelles		37 238 416,400	36 979 259,167
➤ <i>Moins Amortissements</i>		-17 539 060,220	-15 636 074,490
	3.1	19 699 356,180	21 343 184,677
Immobilisations Financières		201 701,360	74 900,000
➤ <i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
	3.2	201 701,360	74 900,000
Total des actifs immobilisés		19 901 057,540	21 418 626,046
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		19 901 057,540	21 418 626,046
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4		
Stocks		80 467 305,861	99 281 653,654
➤ <i>Moins Provisions</i>		-2 212 661,113	-1 906 328,890
	4.1	78 254 644,748	97 375 324,764
Clients et Comptes Rattachés		15 672 890,960	26 136 876,559
➤ <i>Moins Provisions</i>		-3 209 330,345	-3 163 506,798
	4.2	12 463 560,615	22 973 369,761
Autres actifs courants	4.3	4 384 242,628	4 726 186,146
Placements & autres actifs financiers	4.4	3 119 812,300	3 042 775,394
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	15 047 288,744	14 149 731,071
Total des actifs courants		113 269 549,035	142 267 387,136
TOTAL DES ACTIFS		133 170 606,575	163 686 013,182

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

Exercice clos le 31 Décembre

	Notes	2025	2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5		
Capital social		9 801 000,000	9 801 000,000
Réserves consolidés		48 467 871,919	43 315 173,092
Intérêts minoritaires		1 385,393	1 279,425
Total des capitaux propres avant résultat		58 270 257,312	53 117 452,517
Résultat de l'exercice		7 753 481,995	10 976 340,938
Résultat de l'exercice minoritaires		235,062	1 105,968
Total des capitaux propres et minoritaires		66 023 974,369	64 094 899,424
<u>PASSIFS</u>	6		
Passifs non courants			
Emprunts		9 619 823,282	11 660 630,197
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		9 619 823,282	11 660 630,197
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	12 085 993,272	17 136 287,196
Autres passifs courants	7.2	8 434 104,905	13 653 836,576
Autres passifs financiers	7.3	36 976 596,413	56 787 700,342
Concours bancaires	7.4	30 114,334	352 659,447
Total des passifs courants		57 526 808,924	87 930 483,561
TOTAL des passifs		67 146 632,206	99 591 113,758
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		133 170 606,575	163 686 013,182

Etat de Résultat consolidé
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2025	2024
Produits d'exploitation	8		
Revenus	8.1	99 470 759,422	119 660 294,374
Autres produits d'exploitation	8.2	2 024 717,416	2 589 731,888
Production immobilisée			
Total des produits d'exploitation		101 495 476,838	122 250 026,262
Charges d'exploitation	8.3		
Variation des stocks des PF et des encours		1 464 192,940	-4 128 289,280
Achats de marchandises consommées			
Achats d'approvisionnements consommés	8.4	-68 209 600,767	-74 616 287,492
Charges de personnel		-8 490 259,734	-8 234 756,631
Dotations aux amort. et aux provisions		-4 164 849,972	-3 614 619,630
Autres charges d'exploitation	8.5	-7 694 538,081	-10 244 844,706
Total des charges d'exploitation		-87 095 055,614	-100 838 797,739
Résultat d'exploitation	8.6	14 400 421,224	21 411 228,523
Charges financières nettes		-5 265 786,131	-7 100 280,258
Produits des placements		473 750,812	83 908,721
Autres gains ordinaires		392 466,150	104 810,957
Autres pertes ordinaires		-18 741,798	-241,053
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 982 110,257	14 499 426,890
Impôt sur les bénéfices		-2 228 393,200	-3 239 041,600
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 753 717,057	11 260 385,290
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-0,000	-282 938,383
Résultat net de l'exercice	8.7	7 753 717,057	10 977 446,907
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0,000	0,000
Résultats après modifications comptables		7 753 717,057	10 977 446,907
Intérêts minoritaires		-235,062	-1 105,968
Résultats après intérêts minoritaires (IM)		7 753 481,995	10 976 340,938

Etat des flux de trésorerie consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Exercice clos le 31 Décembre

Notes	2025	2024
9		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	7 753 717,057	10 977 446,907
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	4 164 849,972	3 610 000,270
*Reprise sur provisions	-1 909 167,103	-2 516 836,197
* Variation des :		
- stocks	18 871 305,681	24 767 062,855
- créances	10 463 985,599	-13 638 207,466
- autres actifs	341 943,518	2 057 598,515
+ fournisseurs et autres dettes	-10 231 240,407	6 731 212,800
-Modifications comptables		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	29 455 394,317	31 988 277,684
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-259 157,233	-1 550 733,082
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-203 838,266	-2 926 401,446
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0,000	43 050,000
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	-462 995,499	-4 434 084,528
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Placements	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	-5 881 600,000	-2 940 800,000
Encaissements provenant des emprunts	117 381 621,906	109 197 659,182
Remboursement d'emprunts	-139 272 317,938	-115 076 114,051
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	-27 772 296,032	-8 819 254,869
VARIATION DE TRESORERIE	1 220 102,786	18 734 938,287
Trésorerie au début de l'exercice	13 797 071,624	-4 937 866,663
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 017 174,410	13 797 071,624

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE :

Le Groupe « **EURO-CYCLES** » est constitué d'une société mère « **EURO-CYCLES** », et d'une société sous contrôle exclusif « **TUNINDUSTRIES** » avec une participation directe de 99.9% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée.

Présentation de la société mère « EURO-CYCLES »

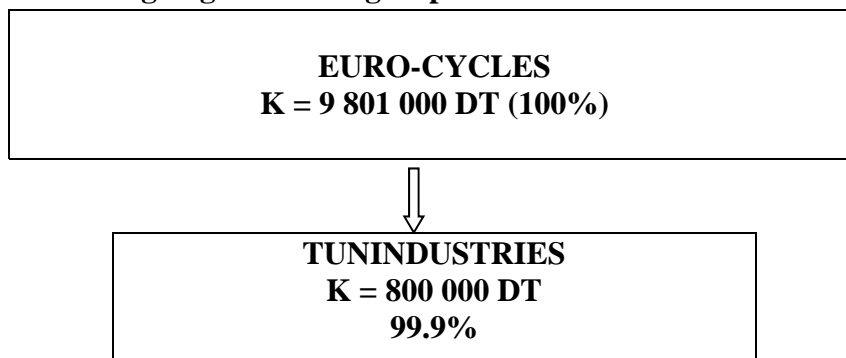
Structure du Capital au 31/12/2025 :

- Capital Social : 9 801 000 Dinars Tunisiens
- Nombre d'actions : 9 801 000 actions
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien
- Forme des actions : Nominatives
- Catégorie des actions : Ordinaires

Activité du groupe :

Le groupe « EURO-CYCLES » a pour objet, la fabrication, le montage, la vente, et tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

Organigramme du groupe « EURO CYCLES » :



NOTE 2 : REFERENTIEL ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES :

2.1. REFERENTIEL

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 décembre 2024.

Le Groupe **EURO-CYCLES** a adopté le modèle autorisé de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie prévu par la norme comptable tunisienne générale NC01.

Les états financiers consolidés du Groupe **EURO-CYCLES** ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 Décembre 2025.

2.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amortis linéairement sur la base de leurs durées de vie respectives.

	TAUX
- Logiciel	33,33%
- Site web	33,33%
- Construction	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Equipements du bloc social	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

Les dividendes des titres de participations sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts sur placement financiers à long terme ou à court terme (obligations, bons de trésors, etc....) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks des matières premières et fournitures liées ainsi que les stocks des autres approvisionnements sont évalués au cout moyen pondéré après chaque nouvelle réception et ce sans tenir compte des pertes de change provenant des acquisitions des stocks facturées dans une monnaie étrangère.

Les produits finis ont été valorisés à leurs coûts de production.

La société a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de calcul de la provision pour dépréciation des stocks de matières premières et fournitures liés adoptées par la société est basée sur l'ancienneté des articles non mouvementés déductions faites des besoins futurs de consommations de ces mêmes articles.

Pour les produits finis, la société a opté pour la provision d'articles spécifiques en stock lié aux clients douteux.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidité et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.3. METHODE DE CONSOLIDATION

- **Périmètre de consolidation** : le périmètre de consolidation du groupe **EURO-CYCLES** comprend :
 - **La société mère : EURO CYCLES SA**
 - **La société FILIALE : TUNINDUSTRIES**

- **Méthode de consolidation : l'intégration globale** : cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « EURO-CYCLES SA ». Elle consiste :
 - Au niveau du bilan : à remplacer la valeur comptable des titres (postes titres de participations dans le bilan de la société mère) par des éléments d'actifs et de passifs après élimination et retraitement des comptes en normes comptables tunisiennes et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires.
 - Au niveau de l'état de résultat : à reprendre tous les postes de charges et de produits après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT puis à répartir en résultat consolidés, ce qui revient aux minoritaires.

- A l'élimination des opérations internes : les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes du groupe **EURO-CYCLES** sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

2.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2025, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2025, soit **1 €=3,3744 TND** et **1 \$ = 2.9009 TND**.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2025 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

3.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS
ARRETE AU 31/12/2025

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			VCN au 31/12/2025
	V. brute au 31/12/2024	Acquisitions & ajouts 31/12/2025	Reclassements au 31/12/2025	V. brute au 31/12/2025	C. Amort. au 31/12/2024	Dotations Au 31/12/2025	C. Amort. au 31/12/2025	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(4)-(7)
- Logiciels	89 879,548	0,000	0,000	89 879,548	89 338,179	541,369	89 879,548	0,000
- Site web	2 400,500	0,000	0,000	2 400,500	2 400,500	0,000	2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	92 280,048	0,000	0,000	92 280,048	91 738,679	541,369	92 280,048	0,000
- Terrain	3 593 853,637	0,000	0,000	3 593 853,637	0,000	0,000	0,000	3 593 853,637
- Constructions	12 622 781,801	75 095,625	0,000	12 697 877,426	4 644 329,323	928 100,633	5 572 429,956	7 125 447,470
- Matériel industriel	7 333 617,770	0,000	0,000	7 333 617,770	5 695 846,553	390 991,537	6 086 838,090	1 246 779,680
- Outillage industriel	333 682,917	0,000	0,000	333 682,917	307 628,964	13 059,754	320 688,718	12 994,199
- Matériel de transport	3 312 228,962	0,000	0,000	3 312 228,962	2 752 191,574	317 288,618	3 069 480,132	242 748,770
- Installations générales, A. & A. divers	2 182 905,766	4 555,600	0,000	2 187 461,366	1 330 552,270	171 596,937	1 502 149,207	685 312,159
- Mobilier et matériel de bureau	213 379,474	1 042,000	0,000	214 421,474	207 097,667	3 962,668	211 060,335	3 361,139
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000	0,000	53 965,933	53 965,932	0,000	53 965,932	0,001
- Matériel informatique	428 994,614	44 322,210	0,000	473 316,824	403 570,240	21 577,562	425 147,802	48 169,022
- Matériel de transport à statut juridique particulier	353 197,469	0,000	0,000	353 197,469	152 410,843	56 408,021	208 818,864	144 378,605
-Divers aménagements SIDI BOUALI	88 481,124	0,000	0,000	88 481,124	88 481,124	0,000	88 481,124	0,000
- Constructions en cours	6 462 169,700	134 141,798	0,000	6 596 311,498	0,000	0,000	0,000	6 596 311,498
TOTAL IMMO. CORPORELLES	36 979 259,167	259 157,233	0,000	37 238 416,400	15 636 074,490	1 902 985,730	17 539 060,220	19 699 356,180
TOTAL GENERAL	37 071 539,215	259 157,233	0,000	37 330 696,448	15 727 813,169	1 903 527,099	17 631 340,268	19 699 356,180

3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières du groupe EURO-CYCLES ont totalisé au 31 Décembre 2025 un solde net de **201 701,360 TND** contre un solde de **74 900,000 DT** au 31 Décembre 2024, qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Participation AFRICA PACK	32 000,000	32 000,000
Prêts au personnel	92 482,000	0,000
Cautionnements	77 219,360	42 900,000
Total	201 701,360	74 900,000

NOTE 4 : ACTIFS COURANTS

Ce poste présente un solde net au 31 Décembre 2025 de **113 269 549,035 TND** contre un solde de **142 267 387,136 TND** au 31 Décembre 2024, qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Stocks	80 467 305,861	99 281 653,654
Clients et comptes rattachés	15 672 890,960	26 136 876,559
Autres actifs courants	4 384 242,628	4 726 186,146
Placements et autres actifs financiers	3 119 812,300	3 042 775,394
Liquidités. équivalents de liquidités	15 047 288,744	14 149 731,071
VALEURS BRUTES	118 691 540,493	147 337 222,824
Provisions stock	-2 212 661,113	-1 906 328,890
Provisions clients	-3 209 330,345	-3 163 506,798
VALEURS NETTES	113 269 549,035	142 267 387,136

4.1. STOCKS

Les valeurs nettes en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **78 254 644,748 TND** contre **97 375 324,764 TND** au 31 Décembre 2024. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Stocks	80 380 197,611	99 338 611,542
- Annulation marge inter-groupe	87 108,250	-56 957,888
VALEURS BRUTES	80 467 305,861	99 281 653,654
Moins provisions	-2 212 661,113	-1 906 328,890
VALEURS NETTES	78 254 644,748	97 375 324,764

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde net de **12 463 560,615 TND** au 31 Décembre 2025 contre un solde de **22 973 369,761 TND** au 31 Décembre 2024, soit une diminution de **10 509 809,146 TND** par rapport à l'exercice précédent qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Clients ordinaires	14 584 536,459	27 851 245,993
- Clients douteux	3 209 330,345	3 163 506,798
- Annulation compte inter-groupe	-2 120 975,844	-4 877 876,232
Total Brut	15 672 890,960	26 136 876,559
- Provision pour dépréciation des clients	-3 209 330,345	-3 163 506,798
Total Net	12 463 560,615	22 973 369,761

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste des autres actifs courants totalise **4 384 242,628 TND** au 31 Décembre 2025 contre **4 726 186,146 TND** au 31 Décembre 2024 enregistrant une diminution de **341 943,518 TND**. Il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Débiteurs divers	2 017 081,918	756 781,497
- Fournisseurs, avances et acomptes	770 316,061	1 261 264,676
- Etat, impôts et taxes	3 208 278,199	3 080 822,928
- Prêt au personnel	153 340,000	122 500,000
- Fournisseurs débiteurs	17 875,500	29 472,234
- Charges constatées d'avance	218 041,754	215 735,194
- Annulation compte inter groupe (produit à recevoir)	-2 000 690,804	-740 390,383
Total	4 384 242,628	4 726 186,146

1.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élevant à **3 119 812,300 TND** au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Valeurs mobilières de placement	3 000 000,000	3 000 000,000
- Échéance à moins d'un an sur prêt NC	74 600,000	0,000
-FCP capital plus	45 212,300	42 775,394
Total	3 119 812,300	3 042 775,394

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2025 s'élève à **15 047 288,744 TND**
et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Banques	15 041 744,016	13 900 257,119
- Régies d'avances et d'accréditifs	0,000	244 086,150
- Caisses	5 260,394	5 090,738
- Autres organismes financiers	284,334	297,064
Total	15 047 288,744	14 149 731,071

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2025 un solde de **66 023 974,369 TND**
s'analysant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
- Capital social	9 801 000,000	9 801 000,000	0,000
Réserves (1)	1 600 290,000	1 600 290,000	0,000
Résultats reportés (2)	46 867 581,918	41 714 883,092	5 152 698,826
- Réserves consolidés (1) + (2)	48 467 871,918	43 315 173,092	5 152 698,826
- Intérêts minoritaires	1 385,393	1 279,425	105,968
- Résultat de la période	7 753 481,995	10 976 340,938	-3 222 858,944
- Résultat de l'exercice des minoritaires	235,062	1 105,968	-870,906
Total	66 023 974,369	64 094 899,424	1 929 074,945

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2025

Désignation	AU 31-12-2024 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2024	Distribution des dividendes	Résultat de l'exercice 2025	Retraitements	Au 31/12/2025
	1	2	3	4	5	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
- Capital Social	9 801 000,000					9 801 000,000
Réserves (1)	1 600 290,000					1 600 290,000
Résultats reportés (2)	41 714 883,092	10 976 340,938	-5 880 600,000		56 957,888	46 867 581,918
-Réserves consolidés (1) + (2)	43 315 173,092	10 976 340,938	-5 880 600,000		56 957,888	48 467 871,918
- Intérêts des minoritaires	1 279,425	1 105,968	-1 000,000			1 385,393
-Résultat de l'exercice Groupe	10 976 340,938	-10 976 340,938		7 753 481,995		7 753 481,995
- Résultat de l'exercice des minoritaires	1 105,968	-1 105,968		235,062		235,062
♣ Total	64 094 899,424	0,000	-5 881 600,000	7 753 717,057	56 957,888	66 023 974,369

NOTE 6 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2025 un solde de **9 619 823,282 TND**, se détaillant ainsi :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Emprunts	9 619 823,282	11 660 630,197
Total	9 619 823,282	11 660 630,197

NOTE 7 : PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **57 526 808,924 TND**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	12 085 993,272	17 136 287,196
Autres passifs courants	8 434 104,905	13 653 836,576
Autres passifs financiers	36 976 596,413	56 787 700,342
Concours bancaires	30 114,334	352 659,447
Total	57 526 808,924	87 930 483,561

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent **12 085 993,272 TND** au 31 Décembre 2025.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Fournisseurs d'exploitation	13 382 619,117	20 190 838,990
- Fournisseurs d'exploitations, effets à payer	824 263,779	1 823 324,438
- Fournisseur factures non parvenu	86,220	0,000
- Annulation compte inter-groupe	-2 120 975,844	-4 877 876,232
Total	12 085 993,272	17 136 287,196

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant **8 434 104,905 TND** au 31 Décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Clients avances et acomptes	1 726 058,750	2 979 872,396
- Etats, impôts et taxes	2 878 387,875	4 362 328,987
- Charges à payer	1 708 299,074	2 993 148,657
- Crédoiteurs divers	1 485 450,950	1 289 773,094
- Personnel, rémunérations dues	866 696,371	903 852,820
- CNSS	553 233,625	523 831,361
- Actionnaires - Dividendes à payer	1 216 669,064	1 341 419,644
-Annulation Compte inter groupe	-2 000 690,804	-740 390,383
Total	8 434 104,905	13 653 836,576

7.3. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalisant **36 976 596,413 TND** au 31 Décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	34 538 999,712	54 383 170,453
- Échéances à moins d'un an	2 040 806,917	2 046 525,291
- Intérêts courus	396 789,784	358 004,598
Total	36 976 596,413	56 787 700,342

7.4. CONCOURS BANCAIRES

Cette rubrique totalisant **30 114,334 TND** au 31 Décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Concours bancaires	30 114,334	352 659,447
Total	30 114,334	352 659,447

NOTE 8 : LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

8.1. LES REVENUS

Les revenus du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **99 470 759,422 TND** contre **119 660 294,374 TND** au 31 Décembre 2024, enregistrant ainsi une diminution de **20 189 534,952 TND** représentant **-16.87 %**.

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
- Ventes vélos	91 878 170,673	109 469 670,390
- Ventes accessoires	7 592 588,749	10 129 901,651
- Ventes jantes	6 299 924,917	8 310 408,949
-Cadres et fourches	1 710 851,450	1 198 276,817
Ventes de produits résiduels	0,000	31 617,600
- Annulation opération inter-groupe	-8 010 776,367	-9 479 581,033
Total	99 470 759,422	119 660 294,374

8.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **2 024 717,416 TND** contre **2 589 731,888 TND** au 31 Décembre 2024, enregistrant ainsi une diminution de **565 014,472 TND** représentant **-22 %**.

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
-Autres produits d'exploitation EC	2 268 113,857	2 809 041,864
-Annulation loyers et frais administratifs facturés par EC à TN	-243 396,441	-219 309,976
Total	2 024 717,416	2 589 731,888

8.3. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent **87 095 055,614 TND** au 31 Décembre 2025 contre **100 838 797,739 TND** au 31 Décembre 2024, soit une diminution de **13 743 742,125 TND**. Elles représentent par rapport aux produits d'exploitation **85,81 %** au 31 Décembre 2025, contre **82,49 %** au 31 Décembre 2024.

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Variation des stocks PF et des encours	-1 464 192,940	4 128 289,280
Achat d'approvisionnement consommés	68 209 600,767	74 616 287,492
Charges de personnel	8 490 259,734	8 234 756,631
Dotations aux amort et provisions	4 164 849,972	3 614 619,630
Autres charges d'exploitations	7 694 538,081	10 244 844,706
Total	87 095 055,614	100 838 797,739

8.4 LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES

Cette rubrique totalise un solde au 31 Décembre 2025 de **68 209 600,767 TND** soit une diminution par rapport au 31 Décembre 2024 de **6 406 686,725 TND** qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31 Décembre 2024
Achat d'approvisionnement consommés EC	70 857 751,608	78 774 397,849
Achat d'approvisionnement consommés TN	5 449 733,776	5 264 512,788
Annulation achat EC auprès de TN	-8 010 776,367	-9 479 581,033
Variation de la marge	-87 108,250	56 957,888
Total	68 209 600,767	74 616 287,492

8.5 LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **7 694 538,081 TND** contre **10 244 844,706 TND** au 31 Décembre 2024, soit une variation négative de **2 550 306,625 TND** se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Autres charges d'exploitations EC	7 379 652,848	9 919 485,526
Autres charges d'exploitations TN	558 281,674	544 669,156
Retraitement EC	-243 396,441	-219 309,976
Total	7 694 538,081	10 244 844,706

8.6. RESULTAT D'EXPLOITATION

Au 31 Décembre 2025, Le résultat d'exploitation s'élève à **14 400 421,224 TND** contre **21 411 228,523 TND** au 31 Décembre 2024, enregistrant une variation négative de **7 010 807,299 TND**.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2025 un solde compensé de **- 4 418 310 ,967 TND**, se détaillant comme suit :

-Charges financières nettes	- 5 265 786,131 TND
- Produits des placements	473 750,812 TND
-Autres gains ordinaires	392 466,150 TND
-Autres pertes ordinaires	-18 741,798 TND
TOTAL	<u>-4 418 310,967 TND</u>

8.7. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, de l'impôt sur les sociétés au taux de 20%, de la contribution sociale solidaire au profit de caisses sociales de 3%, le bénéfice net au 31 Décembre 2025 s'élève à **7 753 717,057 TND** contre **10 977 446,907 TND** au 31 Décembre 2024, soit une diminution de **3 223 729,850 TND** (soit **-29.37 %**).

NOTE 9 : ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2025, la trésorerie nette dégagée du "**GROUPE EURO-CYCLES**" a atteint **15 017 174,410 TND** contre **13 797 071,624 TND** au 31 Décembre 2024, dégageant ainsi une variation positive de trésorerie de **1 220 102,786 TND**, ventilée comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	29 455 394,317 TND
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 462 995,499 TND
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-27 772 296,032 TND

9.1 TRESORERIE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2025

DESIGNATION	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
Liquidités et Equivalents de Liquidités	15 047 288,744	14 149 731,071
-Concours bancaires	30 114,334	352 659,447
	15 017 174,410	13 797 071,624

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2025	Charges	Montant 2025	Soldes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	99 470 759,422	Achats Consommés	68 209 600,767			
Revenus et autres produits d'exploitation autres produits	2 024 717,416					
Production stockée Production immobilisée	1 464 192,940					
Total	102 959 669,778	Total	68 209 600,767	Production	102 959 669,778	118 121 736,982
Production	102 959 669,778	Achats Consommés	68 209 600,767	Marge sur cout Matières	34 750 069,011	43 505 449,490
Marge commerciale		Autres charges externes	7 020 332,382			
Marge sur coût matière	34 750 069,011					
subvention d'exploitation						
Total	34 750 069,011	Total	7 020 332,382	Valeur Ajoutée Brute	27 729 736,629	34 257 045,116
Valeur Ajoutée Brute	27 729 736,629	Impôts et taxes	674 205,699			
		Charges de personnel	8 490 259,734			
Total	27 729 736,629	Total	9 164 465,433	Excédent Brut D'exploitation	18 565 271,196	25 025 848,153
Excédent brut d'exploitation	18 565 271,196	charges ordinaires	18 741,798			
Autres produits ordinaires	392 466,150	Charges financières	5 265 786,131			
Produits financiers	473 750,812	Dotations aux amortissements et aux prov	4 164 849,972			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	2 228 393,200			
Total	19 431 488,158	Total	11 677 771,101	Résultat des activités Ordinaires après IS	7 753 717,057	11 260 385,290
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	7 753 717,057					
		Éléments Extraordinaires	0			
Total	7 753 717,057	Total	0	Résultat net après modification comptable	7 753 717,057	10 977 446,907

NOTE 11 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2025	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	1 464 192,940	1 464 192,940					1 464 192,940
- Achats consommés	-68 209 600,767	-68 209 600,767					-68 209 600,767
- Charges de personnel	-8 490 259,734	-5 943 181,814	-2 466 420,453	-80 657,467			-8 490 259,734
- Dotations aux amort. et aux provisions	-4 164 849,972	-3 367 697,687	-234 481,053	-562 671,231			-4 164 849,972
- Autres charges d'exploitation	-7 694 538,081	-952 552,143	-704 094,792	-5 661 334,901	-190 510,429	-186 045,817	-7 694 538,081
- Charges financières nettes	-5 265 786,131				-5 265 786,131		-5 265 786,131
- Autres pertes ordinaires nettes	-18 741,798					-18 741,798	-18 741,798
Total	-92 379 583,543	-77 008 839,471	-3 404 996,298	-6 304 663,600	-5 456 296,560	-204 787,615	-92 379 583,543

NOTE 12- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2025, les engagements hors bilan des sociétés du groupe « Euro-cycles » sont :

I- ENGAGEMENTS DONNES PAR LA SOCIETE MERE « EURO-CYCLES »

I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 TND Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fond de commerce sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse	6 424 5 909	1 ^{er} 1 ^{er}
UIB	CREDIT DE GESTION :	10 000 000,000	Nantissement en rang utile sur le matériel de 2 662 154 DT Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Totalité du TF N° 40017	6 424 5 909	utile utile
AMEN BANK	CREDIT DE GESTION : CREDIT LONG TERME :	21 000 000,000 6 000 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Totalité du Lot 43 TF 40017	6 424 5 909 5792	utile utile 1 ^{er} rang
BH BANK	CREDIT DE GESTION :	30 500 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	6424 5909	utile utile
BT BANK	CREDIT DE GESTION : CREDIT MOYEN TERME :	14 000 000,000 3 750 000,000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Totalité du Lot 43 (ancien lot 27) TF 201920 Nantissement sur le fonds de commerce	6 424 5 909 5 792	utile utile 2 ^{eme} rang utile

I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Des garanties sont données par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIE détaillées comme suit :

Banques	Engagement	Montant en DT	
UIB	Crédit de gestion	2 100 000	caution
UIB	Crédit à moyen Terme d'investissement	4 202 000	caution
STB	Crédit de gestion	5 000 000	Hypothèque Immobilière
STB	Crédit à moyen Terme d'investissement	2 500 000	Hypothèque Immobilière

II- ENGAGEMENTS DONNES PAR LA SOCIETE FILIALE « TUNINDUSTRIES »

Banques	Engagement	Montant en TND	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT A MOYEN TERME D'INVESTISSEMENT	2 500 000	Totalité de la propriété sise à Kalaa Kebira –Sousse objet de titre foncier N°167943 Sousse	2649	1 ^{er}
UIB	CREDIT A MOYEN TERME D'INVESTISSEMENT	4 202 000	Totalité de la propriété sise à Kalaa Kebira –Sousse objet de titre foncier N°167943 Sousse Nantissement en rang utile sur le matériel à acquérir	2649	1 ^{er} Utile

NOTE 14. Note sur les enjeux liés à la durabilité (ESG) :

Conformément au Communiqué du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025, complété par celui du 13 février 2026, relatif aux informations à fournir dans les notes aux états financiers, le groupe EURO-CYCLES présente des informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

La présente note est structurée en s'inspirant :

- des principes et des exigences du cadre conceptuel comptable du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité,
- des normes IFRS S1 et IFRS S2, relatives respectivement aux exigences générales d'informations financières liées à la durabilité et aux informations spécifiques relatives aux changements climatiques,
- du communiqué explicatif du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers.

Ce document reflète notre engagement à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre gestion des risques. En tant que premier exercice dans un contexte réglementaire tunisien en pleine évolution, ce rapport adopte une approche progressive, conformément au principe de « Comply or Explain ». Il privilégie des informations qualitatives pour décrire notre feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

Dans ce cadre, les informations présentées sont organisées autour de quatre piliers :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie du groupe au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

1. Gouvernance des enjeux ESG

La supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) relève du Conseil d'administration. À ce titre, il approuve les stratégies, les politiques et les rapports relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la durabilité, et veille à leur bonne exécution.

La gestion et le pilotage des enjeux ESG sont assurés par la Direction du groupe, avec l'implication de la fonction Risques, qui intègre les risques liés à la durabilité dans le dispositif global de gestion des risques.

Le groupe EURO-CYCELS accorde une importance particulière au renforcement des compétences des collaborateurs en matière de durabilité. À partir de 2026, les effectifs du département QHSE, des comités spécialisés et de la Direction Générale ont été présents à des formations, couvrant les principaux enjeux ESG.

Aussi le comité d'audit veille à la fiabilité des informations financières liées à la durabilité publiée, ainsi que l'efficacité des dispositifs de contrôle interne associés

2. La stratégie du groupe au regard de ces risques et opportunités liées à la durabilité

La stratégie du groupe intègre les enjeux liés à la durabilité dans son modèle d'affaires conformément à sa Politique RSE et à sa Politique Générale de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux. Elle vise à soutenir un développement économique durable et inclusif.

Aussi, l'activité cyclisme rapproche le monde d'un environnement propre et d'un climat meilleur. Il favorise la résilience physique et mentale et aide à créer des villes agréables et vivables avec moins d'embouteillages, moins de bruit et une pollution de l'air réduite. Pour le groupe Euro-cycles, ce sont les gens qui font la différence dans la façon dont ils conçoivent et fabriquent nos produits.

Le groupe Euro-cycles veut continuellement créer de la valeur de manière durable. Nous améliorons la qualité de nos rendements financiers en limitant l'impact écologique, en faisant des affaires de manière socialement responsable et grâce à une bonne gouvernance. Et nous prenons en compte les intérêts de toutes nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que cela aura un impact positif sur le groupe à court et à long terme.

En 2025, le groupe Euro-cycles a défini encore sa nouvelle stratégie de développement durable pour les années à venir. Notre objectif est de créer une culture dans laquelle chaque employé nous aide à créer de la valeur à la fois tangible et intangible à long terme, pour nous et toutes ses parties prenantes. Nous avons un impact positif sur ce front en :

- Contribuant à créer un groupe durable en stimulant le cyclisme.
- Vendre des vélos et des pièces et accessoires durables.
- Les produire de manière durable.

Pour atteindre notre objectif dans les années à venir, nous avons établi des priorités sur quatre fronts :

1. Gestion de la chaîne d'approvisionnement : favorise la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement.
2. Qualité et sécurité des produits : en se concentrant sur les innovations, en optimisant les processus de production et en continuant à investir dans nos collaborateurs.
3. Conception et cycle de vie des produits : le cycle de vie des batteries de vélos électriques et redéfinir le vélo pour la durabilité.
4. Bien-être des clients : promouvoir les avantages des vélos et des vélos cargo pour la santé personnelle et l'environnement.

Pour cela, nous avons :

1. Mis en place des politiques générales environnementales afin de définir les cadres réglementaires complétées par des politiques spécifiques (de traitements des déchets en partenariat avec une société française basée en Tunisie, réductions des émissions, etc..).
2. Mise en place d'un projet d'économie d'Énergie par la construction d'une centrale photovoltaïque dédiée à nos besoins.
3. Intégration verticale favorisant la réduction des imports et développement de la valeur locale.
4. Équité dans la rémunération et dans les recrutements entre les hommes et les femmes en fonction des postes.
5. Développons le partenariat avec les centres de formations professionnelles, ou les universités, respectivement soit dans le cadre de l'alternance ou dans le cadre de PFE.
6. Le recrutement des handicapés et veille à leurs intégrations dans et leurs encadrements dans le groupe.

Ces objectifs sont en projet de réalisation dans le cadre de l'alignement de la Tunisie sur les réductions à effets de serre d'ici à 2030.

Nous sommes convaincus qu'une production et des produits durables ajouteront finalement de la valeur à notre groupe, ce qui créera à son tour de nouvelles opportunités. Nous voyons entre autres les opportunités suivantes :

- Les fournisseurs deviendront des partenaires, car tous les accords sont clairement définis et suivis, intégrés sur la chaîne de valeur.
- Le transport des marchandises et des fournitures est optimisé. Nous recevons moins de demandes de service de la part de nos concessionnaires car la qualité et le service des produits les plus élevés sont la norme.
- Notre objectif et nos résultats en matière de développement durable nous aident à attirer les personnes les plus talentueuses et à créer une main-d'œuvre très engagée.
- Une production durable augmentera la confiance des parties prenantes dans notre entreprise et nos marques.

3. Les processus de gestion des risques et des opportunités de durabilité

Le groupe EURO-CYCLES ambitionne de lancer un processus structuré pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques et opportunités liés à la durabilité. Ce processus est en cours de déploiement et vise à être pleinement intégré dans notre cadre global de gestion des risques.

L'identification des risques et opportunités ESG matériellement significatifs est la première étape de notre démarche. Elle s'appuie sur :

- Le diagnostic ESG approfondi : Une analyse complète est en cours de finalisation pour évaluer notre exposition aux enjeux ESG.

- L'analyse de matérialité : Un risque ou une opportunité liée à la durabilité est considéré comme significatif lorsqu'il est susceptible d'influencer de manière notable la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives du groupe.

- La veille réglementaire et sectorielle : Un suivi constant des évolutions et des tendances de marché pour anticiper les risques et opportunités émergents. Les principaux risques à identifier durant cette période incluent les enjeux clés pour les marchés et ne se limite plus aux prix du pétrole, mais à leur impact direct sur les consommateurs. Le choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient agit comme une taxe implicite sur les ménages, réduisant leur pouvoir d'achat et pesant sur la consommation. Dans ce contexte, la capacité des économies à absorber ce choc dépend largement du niveau d'épargne accumulé avant la crise.

En Europe et au Royaume-Uni, qui sont nos principaux clients, les ménages apparaissent mieux protégés qu'au dans d'autres pays, le taux d'épargne en zone euro atteint environ **14-15%**, soit au-dessus de sa moyenne de long terme, tandis qu'il se situe proche de **10%** au Royaume-Uni. Cela offre une marge de manœuvre plus importante pour absorber temporairement la hausse des prix de l'énergie sans réduire immédiatement la consommation.

En résumé, l'Europe semble mieux armée que les États-Unis pour absorber un choc énergétique à court terme grâce à un niveau d'épargne plus élevé. Mais cette protection est inégale et pourrait s'éroder rapidement si les prix de l'énergie restent durablement élevés. Pour les marchés, cela signifie que l'impact économique et politique du choc pétrolier pourrait varier fortement selon les régions, avec des implications directes sur la consommation, la croissance et les politiques monétaires dans les mois à venir.

4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

Nos objectifs à court et moyen termes sont principalement de nature qualitative et visent à construire les fondations de notre performance en matière de durabilité :

- **Finalisation du diagnostic ESG et de l'analyse de matérialité** : Objectif de finalisation au cours de l'année 2026 pour disposer d'une cartographie précise et hiérarchisée des enjeux.
- **Définition d'une feuille de route ESG intégrée** : Sur la base du diagnostic, élaboration d'un plan d'action détaillé avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de mise en œuvre (fin 2026).

En ce qui concerne que les Indicateurs Quantitatifs, bien que notre système de reporting soit en cours de structuration, nous sommes en mesure de communiquer les indicateurs suivants pour l'exercice 2025 :

- **Indicateurs de Gouvernance :**

* Le conseil d'Administration : deux réunions avec un taux de présence des administrateurs avoisinant les 100%.

* Le Comité d'audit : deux réunions avec un taux de présence des administrateurs avoisinant les 100%.

- **Indicateur Environnemental :**

Le groupe a entamé au cours de l'année 2025 Une étude pour l'installation des panneaux photovoltaïque, cela permet de réduire la dépendance au réseau et de contribuer à la transition énergétique.

- **Indicateur social :**

Une certification ISO 45001 est en cours de préparation par la société mère EURO-CYCELS S.A, afin d'avoir un cadre stratégique pour réduire les risques professionnels et avoir un plan de prévention sécurité santé.

Le comité santé sécurité au travail se réunit cinq fois par année pour suivre les recommandations de la médecine de travail à propos de la santé et sécurité des personnels.

Aussi les employés du groupe bénéficient chaque année à des formations en continue par employé, démontrant notre investissement dans le capital humain.

5. Exposition au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), applicable progressivement à partir du 1er janvier 2026, vise à appliquer une tarification carbone aux importations dans l'Union Européenne pour certains produits à forte intensité carbone (notamment acier, aluminium, ciment et engrais).

À la date de clôture, les produits fabriqués par le groupe (vélos et composants associés) ne relèvent pas du périmètre actuel du MACF. En conséquence, le groupe n'est pas exposée à une taxation carbone directe sur ses exportations vers l'Union Européenne.

Toutefois, le groupe demeure exposée de manière indirecte à ce mécanisme, notamment à travers :

- L'évolution potentielle du coût des intrants (notamment aluminium et acier),
- Les exigences croissantes des clients européens en matière d'empreinte carbone,
- Et le risque d'extension future du périmètre du MACF à d'autres catégories de produits.

Ces éléments font l'objet d'un suivi dans le cadre de la veille réglementaire et de l'analyse des risques liés à la durabilité.

Mes dames et Messieurs les Actionnaires du
Groupe « EURO-CYCLES »
Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **133 170 606,575 TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **7 753 481,995 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **66 023 974,369 TND** et une variation positive de trésorerie de **1 220 102,786 TND**.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PARAGRAPHE D'OBSERVATION

A partir du mois d'AOUT 2024 et jusqu'à la date de la rédaction de notre rapport, la société EURO CYCLES fait l'objet d'un contrôle effectué par les services de l'inspection

douanier portants sur les opérations d'exportations se référant à la période allant de l'année 2004 jusqu'à l'année 2024 et se rapportant aux justificatifs de rapatriement.

A la date de notre rapport, la société a présenté aux services douaniers les justificatifs de rapatriements de 10 050 titres TCE sur un total de 10 158 titres demandés ce qui représente un pourcentage de 99%. Les 108 titres restant sont encours de traitement chez les intermédiaires agrès.

Aucune réclamation ni redressement financier n'a été notifié à ce jour à la société.

Cette situation n'a pas remis en cause la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés à cette date.

RAPPORT DE GESTION RELATIF AU GROUPE

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2025 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de

communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 28/04/2026

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI